

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 17 juin 2026

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2026

La séance du Conseil municipal, installée dans la salle Stéphane Hessel de l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Jean-Pierre SQUILLARI, Maire. Mme Julianne BOUVOT procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	39
Excusés	04
Absents	00

Ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Marie DOUVILLE à Monsieur Michaël TEDESCO,
Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS à Madame Gaëlle RODEVILLE,
Madame Julie GABRIEL à Monsieur Pascal AGOSTINI,
Madame Sophie AMARANTINIS à Monsieur Gérard GAZAY.

M. le Maire : Mesdames, Messieurs, nous démarrons dans deux minutes. Bonsoir, Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Nous sommes réunis ce soir pour le dernier Conseil municipal de la saison – du moins je l'espère – avant que bon nombre d'entre vous ne preniez quelques jours de repos bien mérité. La séance du Conseil municipal est donc ouverte et je demande à Madame Julianne Bouvot de procéder à l'appel nominal. Je répète, ne répondez pas avec le micro, de peur qu'il y ait des interférences. Merci.

M. le Maire : Madame Sophie Amarantinis donne son pouvoir à M. Gazay, c'est cela ? Je vous remercie. L'appel étant fait et le quorum, fixé à 22, étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil municipal.

Mme MELIN : Quand sera-t-il possible de faire un rappel au Règlement ?

M. le Maire : Oui, on peut faire un rappel au Règlement. Je vous écoute.

Mme MELIN : Merci infiniment. Oui, cela correspond à un point de règlement sur la bonne marche de notre institution. Je voulais simplement vous demander si ce qui a été dit dans la presse, concernant la

destruction d'archives ou d'éléments documentaires de notre institution, est vrai. Y a-t-il une réalité derrière cela ?

M. le Maire : Bien, puisque nous rentrons dans le vif du sujet, je vais vous faire un déroulé de l'histoire dont vous nous parlez. Je cherche les papiers. Bien : le cadre et la chronologie des faits. Le 24 mars 2026 à 17 heures, intervention d'urgence de la directrice des archives départementales à l'hôtel de ville, constatations matérielles accablantes : sept sacs de documents passés à la broyeuse, des dossiers tamponnés, déchirés à la main et des conteneurs cachés à la hâte dans les couloirs. Le 31 mars 2026, courrier d'alerte officiel du préfet de région signalant cette destruction conséquente. Le 20 mai 2026, saisie officielle du procureur de la République de Marseille par la municipalité au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale. Aujourd'hui, la justice est saisie, les preuves, courriers préfectoraux et photographies sont entre les mains du procureur. Cela, c'est le déroulé chronologique. Des commentaires ? Pas du tout ? M. Gazay, vous avez la parole.

M. GAZAY : On a découvert cela à travers la presse, car j'ai effectivement été interpellé sur ce sujet par la presse qui est ici présente. J'ai répondu très clairement sur ce qui me concernait à la presse : que je n'avais détruit aucun document et n'ai demandé à aucune de mes secrétaires de le faire – elles pourront en témoigner si elles sont appelées par la justice pour éclaircir ce sujet. On a effectivement été informé en fin de journée, mais M. Rousset dira peut-être un mot après moi, car il a lui-même été interpellé sur le sujet de la destruction. Je ne peux pas parler au nom de tous ceux qui étaient dans la mairie, je n'ai pas de visu sur eux. En tout cas, aucun ordre, aucun élément en ce sens n'a été déclaré ou proposé à qui que ce soit et je confirme bien que, pour ma part, j'ai dit à mes secrétaires : « Vous ne détruisez aucun document. » Que des documents, des brochures, des documents de publicité aient été détruits par un certain nombre de personnes, c'est la justice qui nous le dira. Je peux rassurer Mme Melin sur le sujet, il n'y a aucun document qui a été détruit, à ma connaissance. M. Rousset va peut-être apporter un complément, car quand on a été interpellés, on a été surpris de voir la représentante des Archives départementales venir dans la mairie. Je ne l'ai pas vue personnellement, je n'étais plus au bureau quand elle est passée. Avec M. Rousset, on a été interpellés par l'administration. Je crois que vous avez pris acte et donc vous avez indiqué à l'administration que vous étiez prêt à ouvrir tous vos tiroirs.

M. ROUSSET : Je vais vous expliquer comment cela se passe chaque année. Chaque année, pendant l'été d'ailleurs, au niveau du secrétariat du premier adjoint, j'archive un certain nombre de documents. Je supprime aussi un certain nombre de documents qui sont généralement des photocopies ou des documents qu'on a reçus de façon numérique. C'est peut-être dû à mon grand âge, mais je préfère travailler sur des documents papier plutôt que sur des documents numériques. Nous avons accompli un peu plus tôt que d'habitude, je vous l'avoue, cette opération que je fais systématiquement pendant l'été, car le résultat des élections était là. Quand on a appris que les archives départementales étaient intervenues, j'ai tout de suite écrit à la responsable des archives de la ville d'Aubagne pour lui demander de venir vérifier que ce que nous faisons chaque année était correct. C'est ce qu'elle a fait. Je dois vous dire que nous sommes ressortis de ce contrôle tout à fait rassurés, puisque ce que nous mettions au pilon était tout à fait correct et que nous conservions dans les archives qui sont stockées, dans un premier temps, au sous-sol de la mairie et, dans un deuxième temps, dans une salle à Agora. Voilà où on en est aujourd'hui. J'attends, bien sûr, et je serai à la disposition de la justice s'il le faut, pour expliquer ce que je viens de vous expliquer lors de ce Conseil municipal.

M. GAZAY : Voilà, je crois qu'on essaie plutôt d'apporter une affaire de diversion. Certes, tout le monde se souvient qu'en 2014, quand nous sommes arrivés, pendant plusieurs nuits, des camions-bennes ont pris des... Oui, mais tout le monde le sait, il y a des témoignages partout, tout le monde pourra vous le dire. On essaie certainement d'allumer un contre-feu quelque part, cela fait partie de la politique. Donc, comme nous venons de l'exprimer, aussi bien M. Rousset que moi-même, nous sommes très sereins sur ce sujet.

M. le Maire : Pour la bonne marche du Conseil municipal, je vous demande de prendre la parole lorsque je vous l'aurai donnée. Madame Melin.

Mme MELIN : Oui, ce qui me permet donc de vous poser une question subsidiaire. Est-ce que vous, au niveau de la mairie, où vous êtes maintenant depuis presque 100 jours, avez-vous noté des ordinateurs très fraîchement changés ? Avez-vous noté des hiatus, si j'ose dire, entre les dossiers qui étaient en cours et les données dont vous auriez pu avoir besoin ? Auriez-vous noté des éléments qui seraient éventuellement manquants, qui du même coup seraient en creux la preuve que des documents importants ne seraient plus à disposition ? Ou pouvez-vous nous dire aujourd'hui que cela n'a pas été constaté par la nouvelle équipe ?

M. le Maire : Madame Melin, il est évident que lorsque nous avons pris les affaires en main, nous nous sommes aperçus qu'il manquait pas mal de documents et pas mal de matériel. Comme il n'y avait pas

d'inventaire, il était compliqué de savoir ce qui était parti. Peut-être que l'inventaire était parti également à la broyeur.

Je voudrais répondre à M. Gazay et à M. Rousset. On ne broie pas l'histoire d'une ville parce qu'on perd le pouvoir. Ce n'est pas une simple péripétie administrative, c'est un délit pénal passible de trois ans de prison et 45 000 euros d'amende. Nous ne cherchons pas de bouc émissaire parmi les agents, nous cherchons simplement les donneurs d'ordre, ceux qui ont pensé qu'un broyeur était le meilleur moyen de clore un mandat. Pour notre part, pour l'avenir, nos priorités sont nos projets de ville, la transition écologique, la sérénité des services, mais pour construire sainement, il faut des fondations propres. C'est pourquoi nous avons saisi la justice pour que la vérité éclate et qu'elle ne nous freine plus. La justice est saisie, elle fera son œuvre. Pour ma part, je tourne la page de cette méthode de la table rase pour celle, ambitieuse, de la transparence à Aubagne. Concernant les différents camions qui ont circulé il y a quelques années, à ma connaissance, la justice n'avait pas été saisie.

Passons maintenant aux dossiers qui concernent vraiment le quotidien des Aubagnais. Nous allons démarrer la séance du Conseil municipal. L'appel étant fait et le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer. Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance si elle accepte. Je désigne Madame Julianne Bouvot. Y a-t-il des remarques, des abstentions, des votes contre ? Bien. Pour information, le prochain Conseil municipal devrait avoir lieu le 30 septembre 2026, à l'Espace des Libertés.

Quelques remarques. Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je souhaite en avant-propos évoquer la première édition de la Grande Braderie du 28 juin prochain. Par ailleurs, je vous informe que M. Gérard Gazay devra quitter la salle au moment du vote des délibérations 8, 9 et 10 relatives aux comptes financiers uniques. Après le vote du budget supplémentaire, du budget principal et du budget annexe et des pompes funèbres et budget annexe du réseau de chaleur urbain, je vous invite à venir les signer. Ils seront à votre disposition sur la table à côté de l'administration. Je vous informe également que la délibération numéro 55 relative à l'approbation du transfert de la propriété à la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur des parcelles bâties ou non bâties, constituant l'assiette foncière du lycée Joliot-Curie, est retirée de l'ordre du jour de la présente séance et sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal. Enfin, une question orale a été déposée par M. Pittera. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, elle sera examinée en fin de séance.

« Nous pouvons à présent débiter l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous entamons ce soir une séance de travail exigeante. Avant d'ouvrir l'ordre du jour, je souhaite, comme nous nous y étions engagés devant vous et devant nos concitoyens, faire un point nécessaire sur la situation métropolitaine, un sujet qui impacte directement la gestion de notre commune et la vie quotidienne des Aubagnaises et des Aubagnais. La Chambre régionale des comptes, la CRC, a rendu son rapport. Les chiffres sont implacables : le déficit a grimpé à 140 millions d'euros. C'est le résultat d'une gestion passée marquée par l'inaction et l'absence de vision qui nous a conduits collectivement dans un mur budgétaire. Aujourd'hui, ce sont nos politiques publiques qui en subissent les contrecoups. Lundi, lors de la conférence des maires, le constat fut unanime parmi les 92 édiles : nous sommes dans une impasse. Comme l'a très justement souligné Sophie Joissains, maire d'Aix-en-Provence : « Nous sommes passés de la monstropole à la nécropole. » Face à ce désastre, la réponse de la CRC et du préfet est absurde. Ils cherchent à faire les poches des communes pour renflouer une structure métropolitaine défailante. Pour Aubagne, les projections sont brutales. Que l'on s'en prenne à la dotation de solidarité communautaire, la DSC, ou aux attributions compensatoires, l'AC, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui vont être soustraits du budget communal, au risque de fragiliser dangereusement nos capacités d'action locales. Nous aurons l'occasion d'approfondir ce point ce soir lors du débat sur le budget supplémentaire. »

Dans le débat métropolitain sur la question de la gratuité des transports, notre position est et restera inébranlable. Je l'ai dit lundi lors de la conférence des maires de la métropole : la gratuité n'est pas une simple variable d'ajustement comptable, elle est le cœur battant de notre territoire, une singularité qui place l'humain au centre des mobilités. Pour le concitoyen, elle représente un gain concret d'environ 500 euros par an pour une famille de quatre personnes. Pour l'avenir, c'est un impératif écologique. Renoncer à cette gratuité serait condamner nos communes à voir déferler des milliers de voitures supplémentaires sur un réseau déjà asphyxié. Cette défense est portée par le front uni des maires du pays d'Aubagne et de l'Étoile, soudés pour protéger notre modèle, mais elle est surtout transcendée par la mobilisation remarquable de nos concitoyens. Regardez les faits : plus de 400 personnes se sont rassemblées à la salle du Bras d'Or le 27 mai dernier ; au moins 300 citoyens devant notre gare ce samedi. Cette force populaire prouve que pour les habitants de notre territoire, la gratuité n'est pas une option. C'est une nécessité, un droit acquis auquel ils sont viscéralement attachés. Le coût annuel de cette mesure, 1,3 million d'euros, est dérisoire à l'échelle des attributions de compensation métropolitaines. Supprimer la gratuité ne ferait faire aucune économie structurelle à la Métropole, tout en créant une injustice territoriale majeure. Au lieu de fragiliser ce dispositif, nous portons une

alternative juste : l'alignement du taux du versement mobilité des entreprises sur les standards parisiens. C'est là que se joue la soutenabilité de nos services publics et non dans la réduction des droits de nos citoyens. C'est un choix de société que nous défendons avec force. Nous ne laisserons pas démanteler ce qui fait la cohésion de notre territoire. Le préfet, nous l'avons entendu, a dit que la gratuité n'est pour l'heure pas concernée par ces mesures d'austérité. Toutefois, je suis extrêmement vigilant : ce budget n'est qu'un sursis. La question de la pérennisation de la gratuité reviendra inévitablement dans les débats métropolitains. La bataille est loin d'être terminée, mais je sais pouvoir compter sur vous pour continuer à la défendre, à défendre ce service public indispensable.

Mais au fond, nous sommes en droit de nous poser la question : à quoi bon appartenir à une structure qui semble condamnée à une austérité permanente, incapable de porter des projets cohérents et qui se comporte comme une force prédatrice ? Cette structure est-elle encore un outil au service des habitants ou est-elle devenue un obstacle à notre autonomie et à nos actions ? Heureusement, la gestion locale, elle, porte ses fruits et redonne des perspectives. Nous avons pris l'engagement de redonner le sourire aux Aubagnaises et aux Aubagnais et cet été, cet engagement devient une réalité concrète. La première Grande Braderie qui se tiendra ce dimanche 28 juin est d'ores et déjà un succès retentissant. Avec plus de 300 familles aubagnaises et 40 commerçants de notre centre-ville réunis, cet événement marque le renouveau de notre dynamisme commercial. Cette première édition préfigure un rendez-vous que nous voulons pérenniser. Je tiens à saluer chaleureusement les commerçants, les associations et surtout la remarquable mobilisation de l'ensemble de nos services municipaux, dont l'implication a été déterminante pour transformer ce projet en une véritable institution.

Ce dimanche 28 juin sera le coup d'envoi du festival d'Aubagne. Cette programmation estivale, que nous dévoilerons complètement dans les prochains jours, est pensée pour tous : ceux qui ne partent pas en vacances comme les visiteurs de passage. Elle mêlera des rendez-vous culturels, festifs et gastronomiques, du marché aux santons et à la céramique, qui sera passionnément transformé pour mieux accueillir les visiteurs, au marché nocturne du vendredi soir, en passant par les cinémas en plein air sous les étoiles ou la chasse au trésor familiale : Lili au pied de Garlaban. Aubagne va vibrer et je suis particulièrement heureux d'annoncer, en point d'orgue de cette saison, le concert gratuit de Julien Lieb, le 21 août, sur l'esplanade de Gaulle, organisé avec le soutien de l'Office du tourisme intercommunal du pays d'Aubagne. Notre ambition est simple : faire vibrer Aubagne tout au long de l'été, en cultivant cet esprit de partage qui fait notre identité, pour que chaque Aubagnais se sente fier et heureux de vivre dans notre ville. Il nous reste quelques semaines avant de profiter de cette coupure estivale, nécessaire pour tout le monde, mais ce soir, l'heure n'est pas aux vacances, elle est à la responsabilité et au sérieux de notre Conseil. Alors, au travail. » Madame Melin.

Mme MELIN : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. En tant que conseillère métropolitaine, j'ai été attributrice des documents qui ont été présentés, en particulier le rapport de la Chambre régionale des comptes et j'ai aussi lu attentivement les préconisations du préfet, qui n'étaient d'ailleurs pas tout à fait celles de la Chambre régionale des comptes. On arrive maintenant avec un déficit, ou un budget dans lequel il manquerait à peu près 144 millions. Le préfet, en retour boomerang à ce qu'avaient dit les représentants de la Métropole, a dit : « Ce n'est pas à l'État de mettre la main à la poche un peu plus, c'est aux différentes mairies et à la Métropole elle-même, de bien vouloir faire des économies. » Cela va dans le sens d'une prise de position que nous avons eue à l'Assemblée, qui n'a pas du tout été comprise, et je comprends que ce soit difficile à comprendre, qui était de dire : « Attention, on ne peut pas aller plus loin. » Pour une raison très simple, c'est que l'argent de l'État est vampirisé à hauteur de 400 milliards par la Sécurité sociale et commence à être vampirisé à hauteur d'au moins 100 milliards par les collectivités territoriales. Donc, à un moment donné, si on ne veut pas dépasser ce seuil abominable des plus de 3 300 milliards de dette, il faut que tout le monde s'y mette, que cela plaise ou non et que cela soit amené à changer les habitudes. Il faut faire des efforts de tous les côtés, qu'on prenne conscience, en particulier – j'en sors – que la Cour des comptes a bien dit clairement que les comptes de la Sécurité sociale étaient hors de contrôle. Il n'est donc plus question de pouvoir jouer et, concernant les mairies, il n'est plus possible, même si on pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde pour offrir du bien-être et du confort, de se payer des aménagements, si beaux soient-ils, quand on n'a pas l'argent aujourd'hui et surtout quand on n'a plus cet argent depuis longtemps au regard des 2 milliards de dette de la Métropole aujourd'hui. Je crois que c'est clair, tout le monde a compris.

Après, nous ne partageons pas complètement les choix faits par le préfet, puisqu'il a souhaité toucher les aides aux communes et n'a pas voulu toucher les dotations sociales qui correspondent à la politique de la ville, qui a un grave problème. Cette politique de la ville, nous ne l'avons jamais soutenue, non pas parce qu'il ne faut pas soutenir les plus précaires et donner à chacun l'occasion d'avoir du bien-être, mais parce que toutes ces dotations sont inévaluables à la sortie ; on ne sait pas à quoi a servi l'argent des contribuables.

Pour toutes ces raisons, Aubagne, qui est déjà très fragilisée, va être gravement impactée. Cela suppose que, comme dit le préfet, la récréation est finie et qu'il va peut-être falloir cesser de vouloir construire, construire, construire, faire des aménagements à tout-va, sans réfléchir que les contribuables n'ont ni passé la commande ni l'argent pour payer tout cela, pas plus au niveau du Département, qu'au niveau de la Région ou de l'État. Tout le problème, c'est que maintenant, nos cinq strates sont en endettement, voire en surendettement. C'est une énorme réflexion, mais je partage l'avis des maires quand il est dit qu'il faut aussi revoir la structure de la Métropole. À titre personnel, j'avais pris position, mais je n'ai pas été la seule, tout notre mouvement avait pris cette position, pour dire : « Qu'est-ce que c'est que ce machin-là ? Pourquoi va-t-on encore avoir une strate supplémentaire ? » D'autant plus que je vous rappelle que le préfet ad hoc, qui avait été mis en place il y a dix ans, était là juste pour nous faire savoir si on allait tourner en rond, en carré ou en oblique dans le département. C'était uniquement pour la circulation. Bien évidemment, comme toujours, cela a été l'ouverture de toutes les compétences.

Pour ces raisons, nous soutenons les maires qui demandent une modification de la Métropole, voire sa suppression, parce que dire qu'on fait payer les gens par la main gauche pour leur reprendre de la main droite... Tout particulièrement nos entreprises ; heureusement que nos entreprises tiennent. Nous avons eu l'autre jour la chance d'avoir un Aubagnais qui a été nommé président de l'Upe 13 ; on a pu discuter très largement encore une fois de la puissance et de l'énergie de nos entrepreneurs. Oui, heureusement qu'ils sont là pour donner encore de l'emploi, bien entendu, pour faire rayonner la France, provoquer de la consommation et maintenir un niveau de vie satisfaisant. Alors, oui pour réformer la Métropole, voire même pour la supprimer, il n'y a plus rien à tirer de cette chose-là. Oui aussi, tout le monde doit regarder devant sa porte, on ne peut plus continuer de se payer des aménagements. Même si, effectivement, il y a encore un autre biais : c'est la commande publique qui va en souffrir, et là aussi, derrière, il faudra trouver un équilibre, parce que, que ce soit le BTP ou différentes filières, il faudra aussi penser à trouver l'équilibre. Donc, tout le monde reprend raison, on arrête de dépenser sans la commande des contribuables et sans l'argent des contribuables. Je vous remercie.

M. GAZAY : Oui, je voudrais remettre un peu en perspective, si vous le permettez, parce qu'effectivement, tout le monde tape sur la Métropole. Moi, je ne suis plus conseiller métropolitain, donc j'ai un avis sur le sujet, mais qui date peut-être un peu maintenant et je n'ai pas tous les éléments en ma possession, bien que j'aie quand même quelques amis maires qui me tiennent au courant. Puis, bien sûr, je m'informe via les documents qui sont portés par les différentes instances, que ce soit la Chambre régionale des comptes ou le préfet. Je voudrais quand même rappeler que la constitution de la Métropole a été voulue par quasiment tout le monde, sauf les maires, bien évidemment. Mais quand je dis tout le monde, je pense notamment au monde économique qui, rappelez-vous, avant sa création en 2016 et l'avènement du président Gaudin, a vu cette Métropole naître de la fusion de six territoires qui avaient des compétences très différentes les uns par rapport aux autres. Il a fallu prendre une solution. On aurait pu être plus radical, on aurait pu dire : « Écoutez, on redonne aux communes toutes les compétences qui ne sont pas dans ce qu'on appelle les cinq grands sujets. » C'est-à-dire les transports, qui méritent d'avoir une vision qui dépasse la commune, même le territoire et qui ne peut être que métropolitaine ; le développement économique également ; la gestion des déchets, dont on pourrait parler aussi, qui doit être gérée au-delà de la commune et d'un territoire. Donc cette fusion s'est faite, avec cinq ou six grandes compétences de ce style.

Bien sûr, vous vous rappelez tous que Jean-Claude Gaudin avait dit à cette époque-là : « Il faut que l'État nous aide. On ne pourra pas faire la fusion si on n'est pas aidé par l'État. » L'État a fait un peu la sourde oreille, n'a pas apporté d'argent, donc cela a été très compliqué. Les premières années de la Métropole ont été très, très compliquées. Finalement, le plan « Marseille en Grand » est arrivé, un peu plus tard, après les années 2020, et on a pu lancer un certain nombre de projets. Cette Métropole a du retard, qu'on le veuille ou non. Sur le plan des transports, si je ne prends que cet exemple, la Métropole a du retard.

Je vous entends, Monsieur le Maire, quand vous dites qu'il suffit d'augmenter le versement mobilité d'un point et de faire payer les entreprises, qui paient déjà beaucoup, qui sont déjà énormément taxées, et pour lesquelles le service est rendu à l'utilisateur. C'est-à-dire la capacité d'offrir des déplacements pour les Métropolitains : un Aubagnais qui va travailler à Vitrolles, un Aixois qui va travailler à Martigues, etc. Eh bien, ces transports n'existent pas. Il faut bien les construire, et qui peut le faire si ce n'est la Métropole ? Le sujet qui est posé, me semble-t-il – et si j'avais été conseiller métropolitain, c'est comme cela que je l'aurais exprimé – c'est : « Nous avons un déficit cette année, semble-t-il, de 140 et quelques millions d'euros qui sera un peu plus élevé l'an prochain. » C'est un budget de fonctionnement, on est sur le fonctionnement. Faisons attention aussi, quand on parle d'arrêter les investissements, je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette politique. Je crois qu'il faut continuer à investir, notre Métropole a du retard. Si on veut que notre Métropole soit une des premières de France et qu'on soit concurrentiel pour pouvoir créer à la fois de la richesse et des emplois au niveau de notre territoire métropolitain, il faut effectivement continuer ces investissements. Sur le fonctionnement, ce n'est pas à

nous, anciens de la majorité aubagnaise, qui allons dire le contraire. Bien sûr qu'il faut faire des efforts. Nous avons fait ces efforts ici, au niveau de la ville d'Aubagne. Peut-être qu'on en parlera tout à l'heure au sujet du budget. Quand on a réduit la dette de 50 millions d'euros, on ne l'a pas fait comme cela ; on l'a fait en faisant des efforts sur la gestion, sur le fonctionnement. Il faut que la métropole se mette en mesure de faire des efforts sur tout ce qui touche le fonctionnement et sa gestion quotidienne.

Où est la difficulté ? Il y a une différence de compétences qui sont portées de manière différenciée par les villes et par la Métropole. Quand les Aixois se font payer leur piscine, quand le territoire d'Istres bénéficie de la culture métropolitaine que nous n'avons pas ici, quand les Marseillais ne gèrent pas la propreté puisque c'est dédié à la Métropole, il y a une différenciation là-dessus. Ce qu'il faudrait, c'est que tous les maires se mettent d'accord pour dire : « Nous prenons les cinq ou six grands axes que j'ai évoqués tout à l'heure – le transport, le développement économique, la gestion des déchets, etc. – et que tout le reste redescende dans les communes. » Mais qui veut le faire ? Pas tout le monde. Parce qu'effectivement, dans la situation où se trouvent les communes, avec les restrictions de l'État, c'est compliqué aujourd'hui pour une commune qui avait un peu de grain à moudre de dire : « Je récupère cette compétence, cela va me coûter un peu, mais en tout cas, je libère l'énergie pour la Métropole. » Donc, toute la difficulté est là. Est-ce que les maires seront raisonnables pour pouvoir aborder ce sujet sous les deux axes que je viens de décrire ? Le premier, c'est que nous récupérons toutes les compétences qui ne sont pas sur les quatre ou cinq domaines métropolitains, puis nous faisons des efforts de gestion. Il y a des efforts de gestion à faire et je suis persuadé que le Président Isnard, avec toute son équipe, réussira ce challenge. Excusez-moi de le préciser quand même : 144 millions d'euros sur un budget de 4,9 milliards, si je ne m'abuse, c'est entre 2 et 3 %. On doit être capable, me semble-t-il, de pouvoir absorber 2 à 3 % du budget de fonctionnement.

M. le Maire : Très rapidement, je vais répondre d'abord à M. Gazay. Vous vous plaignez qu'il y ait une différence de comportement entre les communes, mais que je sache, il y a trois mois, M. Gazay, vous étiez vice-président de la Métropole et le bilan que l'on décrète aujourd'hui, c'est le vôtre. Pour ma part, je ne me résigne pas à l'austérité. Notre territoire est riche et je fais confiance à nos entreprises et aux salariés. La richesse de ce territoire doit profiter aux habitants de notre commune.

Examen de l'ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

01 170626 - Abrogation de la délibération n°18-250325 relative à l'approbation du bail emphytéotique au profit de l'Office de tourisme intercommunal.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Nous passons à la première délibération : abrogation de la délibération numéro 18-250325 relative à l'approbation du bail emphytéotique au profit de l'Office de tourisme intercommunal. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Bonsoir. Il y a un peu plus d'un an, notre assemblée délibérait pour approuver un bail emphytéotique avec l'Office de tourisme intercommunal pour la construction d'un bâtiment sur le cours Voltaire. Souvenez-vous, ce projet n'avait pas donné lieu à la moindre concertation avant son annonce et avait suscité l'indignation dans la ville. Nous avions à l'époque soutenu les Aubagnaises et les Aubagnais qui, à l'unisson avec les commerçants du cours Voltaire, voyaient dans ce projet un arrêt définitif pour le retour du marché sur son emplacement historique. Ce retour est attendu dans la ville et nous sommes régulièrement sollicités car il n'intervient pas assez vite aux yeux de la population. Je veux le dire ce soir avec force : si, malgré l'engagement remarquable des services techniques pour faire au plus vite, le marché ne pourra pas déménager avant l'automne, c'est que les réseaux d'électricité et d'eau, indispensables à certains forains, ont été bien mis à mal par les travaux du Val'Tram. Si nous en sommes là, si ces réseaux coupés n'ont pas été réparés, c'est parce que l'ancienne municipalité n'a rien fait pour les remettre en état, dans la mesure où, avec ce projet d'un bâtiment de 400 mètres carrés d'emprise au sol sur le cours Voltaire, il n'était pas prévu de faire revenir le marché sur le cours Voltaire, malgré une pseudo-enquête et des propos lénifiants sur une décision qui n'était pas encore prise. Pour nous, pas de double discours. Nous respectons nos engagements de campagne.

Le retour du marché sur le cours Voltaire interviendra au plus tôt et, d'une façon plus générale, nous refusons toute construction nouvelle sur l'espace public quand ce n'est pas indispensable, dans le cadre de la lutte contre la bétonnisation. En toute cohérence, nous vous proposons ce soir d'abroger la délibération numéro 18 du Conseil municipal du 25 mars 2025 afin de supprimer définitivement le projet de construction d'un bâtiment de l'Office de tourisme sur le cours Voltaire. Ce qui ne veut pas dire que nous refusons à l'Office de tourisme le droit de s'agrandir. Nous avons entendu le souhait de l'OTI de disposer de bureaux plus grands et de faire travailler en un même lieu l'ensemble de ses agents. Il faut savoir, par exemple, que le service communication de l'OTI est actuellement exilé au-dessus des ateliers Thérèse Neveu. C'est pourquoi nous travaillons avec l'Office de tourisme pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde. Les discussions avancent, nous vous en parlerons bientôt.

M. le Maire : Des remarques ? M. Gazay.

M. GAZAY : Monsieur le Maire, Madame Fardoux, fallait-il une procédure préalable de désaffectation pour accorder un bail emphytéotique sur un domaine public ? La réponse, vous la connaissez : non. Donc, contrairement à ce que vous affirmez dans la délibération, une procédure préalable de désaffectation n'est pas nécessaire pour conclure un bail emphytéotique administratif. C'est même l'inverse, puisque le bail emphytéotique administratif est un outil qui est conçu pour s'appliquer directement sur le domaine public. C'est ce que dit l'article L1311-2 du Code général des collectivités territoriales, qui dit expressément qu'un tel bail peut être conclu, même si le bien sur lequel il porte constitue une dépendance du domaine public. Donc, cette délibération n'a pas lieu d'être.

Nous voyons plutôt dans cette délibération, mais vous venez de l'affirmer, une posture politique, celle qui a conduit une partie de votre campagne électorale, à savoir le refus d'implanter les bureaux de l'OTI sur le cours Voltaire – appelons un chat un chat. Finalement, dans cette délibération, nous voyons tout simplement le signe d'une politique que vous voulez mener, ou plus exactement un gage politique que vous voulez donner à ceux qui vous ont amené à cette mauvaise décision. Car c'est une mauvaise décision, sous l'angle « tout ce que fait l'ancienne équipe municipale en place est mauvais, sans fondement », simplement pour s'opposer et faire des voix électorales. Cela a marché, puisque vous êtes aujourd'hui en place au niveau de la majorité, mais la réalité rattrape bien souvent les slogans et les promesses. Aujourd'hui, vous essayez de cacher derrière une argutie juridiquement fautive une imposture politicienne dont vous êtes à l'origine. Le temps rétablira les faits, comme toujours. D'ailleurs, je profite de cette délibération pour vous poser deux questions. Où en est le transfert du marché actuel sur le cours Voltaire ? Vous venez d'y répondre. Je vous poserai une deuxième question sur laquelle vous n'avez pas apporté de réponse jusqu'à présent : avez-vous l'accord de la majorité des forains pour déménager ? Nous savons tous qu'ils sont majoritairement opposés à un retour sur le cours Voltaire et qu'ils souhaitent rester sur l'esplanade de Gaulle. La seule question qui vaille aujourd'hui, c'est :

comment allez-vous vous sortir de cette imposture ? Certainement pas en nous faisant le coup de l'absence d'une procédure préalable.

M. le Maire : M. Schipani.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Au nom du groupe « Aubagne mérite mieux - Centre droit, citoyen et apparentés », que j'ai le plaisir de coprésider avec Evelyne Pourcel, je souhaite pour ma part saluer cette décision courageuse qui a été l'une des principales raisons de la fusion de nos deux listes respectives pour construire l'alternance souhaitée majoritairement par les Aubagnais.

Cette délibération est en effet un choix politique. C'est une abrogation, c'est une décision forte. Nous tenons donc un engagement de campagne électorale. Attachée au respect de la parole donnée, ce soir, la majorité municipale que vous conduisez, Monsieur le Maire, fait clairement le choix d'écouter et de respecter le collectif du cours Voltaire, que je salue pour sa détermination. Les artisans, les commerçants, les forains, les riverains ; en résumé, tous les Aubagnais qui se sont mobilisés à nos côtés pour dénoncer ce projet pharaonique d'office de tourisme de plus de 450 mètres carrés, estimé à plus de 1,8 million d'euros. Les Aubagnais ont dit non au gaspillage d'argent public. Ce projet aurait largement aggravé la situation des commerces de proximité, déjà durement impactés par les travaux du Val'Tram, avec des pertes de chiffre d'affaires pouvant atteindre jusqu'à 30 %. J'aurais également pu rappeler que la Direction régionale des affaires culturelles ainsi que l'architecte des Bâtiments de France ont souligné que ce projet pouvait porter atteinte à la valeur patrimoniale du site emblématique du cours Voltaire. J'aurais aussi pu rappeler que l'architecte des Bâtiments de France n'a pas été associé à l'élaboration du projet et a proposé explicitement de travailler sur un site alternatif. En soumettant cette délibération à l'ensemble des élus du Conseil municipal, Madame la Première Adjointe, vous allez donc définitivement confirmer le retour du marché sur son emplacement historique, le cours Voltaire, un autre engagement de campagne que nous tenons. Mes chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe « Aubagne mérite mieux - Centre droit, citoyen et apparentés » votera en faveur de cette délibération et appelle l'ensemble des autres groupes du Conseil municipal à faire de même. Je vous remercie.

M. le Maire : D'autres remarques ? Virginie Raes.

Mme RAES : Je réponds avec mes tripes, parce que je n'avais rien préparé, mais je pense que si les commerçants sédentaires et non sédentaires et ceux qui fréquentent le marché, avaient été écoutés, il n'y aurait pas eu de collectif. Il y aurait eu une concertation, tout simplement. Il est vrai que je suis sur le marché depuis une trentaine d'années. Il était question de revenir sur le cours Voltaire et on apprend dans La Provence qu'il n'en était pas question et qu'il y avait autre chose de prévu. Ce manquement a fait que nous sommes arrivés à cette posture. Heureusement qu'on a eu les politiques autour qui se sont emparés du sujet. Mais de dire qu'à l'unanimité, tout le monde veut rester sur le cours de Gaulle, là encore, je ne le crois pas. J'ai été celle qui a initié l'enquête auprès d'eux, mais j'en avais discuté avec Mme Menet auparavant, car j'avais été surprise d'entendre que tout allait bien dans le meilleur des mondes et qu'on était tous heureux sur le cours de Gaulle. En fait, non, ce n'était pas vrai. Il a donc fallu faire cette contre-enquête pour apporter la vérité. Aujourd'hui, quand vous interrogez les clients, ils sont tous contents que l'on revienne sur le cours Voltaire, véritablement.

Ce que je ne comprends pas, c'est de ne pas entendre. C'est cela qui me gêne. Qu'est-ce qui vous dérange si je vous apporte cette vérité, en étant du métier et à proximité de la clientèle ? Pourquoi inventerais-je cette histoire ? Pourquoi y a-t-il eu un collectif ? Pourquoi le commerçant se sont fait asphyxier ? C'était la construction de trop, en fait. Cela a été vécu comme cela. Cela faisait déjà deux, trois années qu'on était asphyxiés économiquement parlant et là, d'un seul coup, vous rajoutez quelque chose. Cela faisait encore une année, deux années... Il faut se mettre à notre place. Vous voulez défendre le commerce, mais écoutez, mettez-vous à mon stand et vivez le truc. Moi, ce qui m'a dérangée et le collectif qui est dans la salle, c'est qu'on n'a pas été entendus et qu'il a fallu cette concertation pour prouver le contraire. C'était cela, c'est tout. Je suis désolée.

M. le Maire : M. Gazay, vous voulez répondre ? Madame Menet.

Mme MENET : Juste pour apporter un élément. On avait fait une enquête, vous en aviez eu les résultats. Il y avait bien sûr les forains qui étaient interviewés, il y a eu les clients, il y a eu les commerçants. C'est quelque chose qui a été largement diffusé. On n'a pas dit qu'il y avait unanimité, on a dit qu'il y avait une forte majorité qui ne voulait pas retourner sur le cours Voltaire, parce que sur l'esplanade Charles de Gaulle, la facilité de stationnement pour la plupart des commerçants non sédentaires était plus simple. Ils avaient le camion à côté et ils pouvaient plus facilement installer leur étalage. Vous verrez sur le cours Voltaire comment cela va se passer, mais je ne sais pas si les camions pourront stationner et je ne suis pas certaine que ceux qui ont justement bénéficié aujourd'hui du stationnement tout autour de l'esplanade de Gaulle soient satisfaits de repartir sur le cours Voltaire,

avec la nécessité d'aller garer un camion, on ne sait pas où. C'est cela aussi la grande difficulté qu'il y avait à réinstaller les commerçants non sédentaires sur cet espace. Maintenant, si vous avez pris une décision, pourquoi pas ? Mettez-la en œuvre et on verra le résultat ; chacun a ses projets, puisque cela vous tente. Faites-le et on verra derrière le résultat que cela donnera, autant pour les commerçants que pour les riverains et la clientèle.

Mme CORALLO : Madame Menet, il me semble que vous étiez élue au commerce. Je ne comprends pas comment vous pouvez dire ce genre de choses, sachant que vous savez très bien que les commerçants du cours Voltaire ont beaucoup, beaucoup morflé. Je ne comprends pas.

Mme MENET : Je peux répondre aussi ? Non, parce que là...

Mme RAES : Normalement, nous devons revenir sur le cours Voltaire. On nous l'avait dit, on nous l'avait vendu comme cela : « Pendant un an, le temps du Val'Tram, vous allez sur le cours de Gaulle et après, vous reviendrez, vous serez bien placés. » Le deal était comme cela. On a vécu ces quelques années en retenant notre respiration, on va dire. Mais s'il n'y a pas d'aménagements, à qui la faute ? Normalement, vous auriez dû, en tant qu'élus, anticiper l'aménagement pour les camions et le marché sur le retour du cours Voltaire. Mais comme, personnellement, vous ne l'aviez pas prévu, aujourd'hui, bien sûr, il y a tout à faire et à revoir. Mais initialement, c'était à vous de prévoir à l'avance comment on allait faire revenir le marché sur le cours Voltaire – à mon avis. C'est normal qu'on arrive à ce résultat, à se poser la question de qui va amener son camion ou pas, parce que l'aménagement n'a pas été fait, n'a pas été conçu pour le retour.

M. le Maire : Merci Virginie. Pour conclure, non, je conclus. Il y a plus de soixante délibérations, on va finir à l'heure des brousses. Pour conclure, je voudrais parler rapidement de l'enquête faite par l'association. La question était : « Est-ce que vous voulez revenir sur le cours Voltaire ou est-ce que vous voulez rester sur l'esplanade de Gaulle ? ». Le dépouillement a été fait en catimini dans le bureau du maire et la réponse a été « on veut rester sur l'esplanade de Gaulle en attendant la fin des travaux ». Cela n'avait aucun rapport avec les questions. Je passe au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? M. Agostini, abstention. Adopté.

M. AGOSTINI : S'il vous plaît, je vote contre. Merci.

M. le Maire : À noter, donc, M. Agostini vote contre, après réflexion.

La délibération n°01_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

02_170626 - Rapport de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes (C.R.C.)

Rapporteur : Monsieur Alexandre LATZ,

M. le Maire : Rapport de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes, CRC. Rapporteur, M. Alexandre Latz.

M. LATZ : Bonsoir, merci Monsieur le Maire. Je vous présente la délibération numéro deux sur le suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Pour rappel, la Chambre régionale des comptes a fait un audit et un rapport qui a commencé en avril 2024. Ce rapport a été délivré en juin 2025. Il a été demandé au Conseil municipal de l'époque de prendre acte de ce rapport, qui revenait sur les exercices 2018 à 2024. Sur ce rapport, la Chambre régionale des comptes demandait à la mairie de prendre acte des recommandations à l'époque et, aujourd'hui, un an après, de faire un retour sur les actions mises en œuvre. C'est une nécessité un an après. Ce rapport comportait trois grandes recommandations.

La première : formaliser une procédure de contrôle interne, comptable et financier. La Chambre pointait l'absence de procédure formalisée et d'un document de référence unique permettant à l'ensemble des acteurs de se l'approprier. À ce jour, des procédures de contrôle interne existent sous diverses formes et font partie intégrante de l'exécution comptable. Certaines ont été amendées à la suite de ces observations. Il reste cependant un travail d'harmonisation et de mise en forme important à accomplir pour les regrouper. Sur le volet budgétaire, des éléments sont produits à la demande par la Direction des finances, mais je dois être clair : il n'existe pas à ce jour de guide unique formalisé ni de tableau de bord de *reporting* automatisé à destination de la hiérarchie. Je ne peux pas ne pas rappeler qu'en 2023, un virement frauduleux de 1,6 million d'euros a eu lieu. Sur cette somme, une partie a été récupérée, mais pas totalement. On ne peut donc pas se permettre de penser qu'un guide de procédure sur le contrôle interne, comptable et financier pourrait être un luxe pour la commune d'Aubagne.

La recommandation numéro deux : fiabiliser l'actif du bilan. Il s'agissait de procéder à l'inventaire complet du patrimoine de la commune et de le comparer à ce qui est dans les comptes du comptable de l'État. Il existait un écart entre ces deux documents. Cet écart, pour être tout à fait honnête, est léger : il représente 4 millions d'euros sur un actif de 412 millions d'euros, soit environ 1 %. Ce qui est assez fréquent, notamment lié à des travaux en régie qui peuvent se faire et qui n'ont pas été communiqués. Ce rapprochement des comptes est en cours, le travail est en train d'être fait par les services. Il dépend aussi de la disponibilité des services de l'État pour faire ce rapprochement.

La troisième recommandation concerne le fait que la commune se dote d'un outil de suivi des heures supplémentaires. La Chambre avait constaté l'absence totale d'outil centralisé permettant de suivre les heures supplémentaires récupérées par les agents. Sur ce point, la collectivité a, en lien avec la Direction du Développement Numérique et de l'Innovation, créé un outil pour permettre le suivi de ces heures supplémentaires. Il a été mis en test au niveau de la police municipale sur le dernier trimestre 2025 et appliqué dès janvier 2026. Il est désormais complètement opérationnel.

En conclusion, je vous propose donc de prendre acte des actions entreprises par la collectivité en réponse à ces trois recommandations de la Chambre régionale des comptes. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme MELIN : J'ai entendu M. Latz, je le remercie de ses éclaircissements. Pour autant, pardonnez-moi, on n'a pas trouvé d'annexe donnant les rapports d'état de mise en œuvre de ces préconisations de la Chambre des comptes. Le rapport de la Chambre des comptes, même s'il avait été dit – et je pense que cela a fait le miel de Madame Menet – que « c'était moins pire que si cela avait été pire ». Oui, d'accord, mais le contrôle interne n'avait pas d'outil particulier d'évaluation, il fallait faire un inventaire des actifs et des passifs et il n'y avait aucun outil de suivi des heures supplémentaires. Je suis ravie de savoir que dans certains domaines, on a pu mettre en place des outils qui, pour l'instant, restent semble-t-il à l'état expérimental, mais nous, là, aujourd'hui, on ne peut prendre acte de rien.

Ce que je peux vous concéder, c'est que le rapport définitif nous a été fourni dans l'été, puisqu'il y a eu des échanges. Le rapport de juin, je crois qu'il avait été, autant que je me souviens, peaufiné avec des réponses complémentaires en juillet et août et que depuis, le temps a été un peu court pour mettre tout cela en place. J'écouterai très volontiers un rapport du même style, disons dans un an, avec des annexes qui nous montrent l'évaluation réelle. Sachant qu'il eût été bien aussi de ne pas s'appuyer que sur le rapport de la Chambre des comptes portant sur les années 2018-2024, et que vous, c'était le premier point de notre programme, lanciez un audit indépendant – je ne mets pas en cause la Chambre des comptes, c'est son travail – et qu'on ait un audit actualisé qui prenne en compte d'autres paramètres que ceux qui avaient été retenus par la Chambre. Voilà pourquoi nous ne pourrions pas prendre acte avec vous. Nous attendons un audit et ses résultats, avec des annexes clairement matérialisées, dès que vous pourrez nous les donner.

Mme MENET : Pour faire une réponse à deux voix avec M. Rousset, je reviens aux recommandations de la Chambre régionale des comptes qui avaient été présentées le 30 juin 2025 au Conseil municipal. On a donc un délai d'un an pour présenter les actions entreprises pour répondre à ces recommandations. Vous nous dites que les procédures existent déjà : bien sûr, et heureusement. Certaines modifications récentes avaient été faites à ma demande au niveau du contrôle des régies et du contrôle des références bancaires, comme vous le soulignez, puisqu'il y avait eu un gros souci d'erreur de références bancaires.

Je remercie bien sûr la Direction des finances pour ce travail. Mais ce qui nous manque et ce que demande la Chambre régionale des comptes, c'est de structurer et de formaliser un contrôle interne comptable et financier, avec la mise en place d'une cartographie des risques et des contrôles avec traçabilité. Elle demande aussi, au besoin, de s'appuyer sur le service de gestion comptable. Ce SGC a déjà émis un document, que j'avais partagé avec la Direction des finances pour préparer la mise en œuvre de cette recommandation et la réponse que nous allions faire. Ce n'est pas simplement un

travail d'harmonisation, de mise en forme ou une compilation de documents qu'il reste à faire, mais un vrai travail de fond. Il s'agit surtout de la création d'un document structurant au niveau des procédures, du contrôle interne et de la gestion des risques, qui va nécessiter beaucoup de travail pour la Direction des finances, en laquelle j'ai toute confiance pour réaliser cette tâche et répondre à cette recommandation.

M. LATZ : Oui, juste pour répondre aux deux remarques sur le suivi des heures supplémentaires : je me suis peut-être mal exprimé. L'outil actuel n'est pas expérimental. Il a été expérimenté et il est opérationnel depuis janvier 2026. Il est donc déjà en place et il fonctionne.

Ensuite, pour répondre à ce qui a été dit sur le contrôle interne et sur la structuration comptable évoquée par Mme Melin et Mme Menet, il faut évidemment un document de gestion des risques. Je dirais que c'est un peu triste d'attendre le contrôle de la Chambre régionale des comptes pour se poser la question. C'est une réalité et une évidence. Je rappelle qu'il y a eu un détournement de 1,3 million d'euros et que ce document n'existe pas au sein de la mairie. Nous découvrons donc cela en arrivant. Évidemment, nous n'allons pas le faire en trois mois, alors qu'il n'a pas été fait en 12 ans. Ce sera une priorité de la Direction des finances et il faudra leur donner les moyens, car ils ont un travail énorme pour le mettre en place. Mais c'est aujourd'hui un sujet au cœur de leur action et ils vont commencer à y réfléchir pour le structurer.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Dans la suite logique de l'intervention de M. Latz ; sur la première recommandation, vous dites que tout n'est pas encore réglé et qu'en partie, le recrutement du responsable budget pourra être un élément déclencheur de la mise en œuvre de cette recommandation. La question que je vous pose est la suivante : où en êtes-vous du recrutement du responsable budget ? Je crois, si mes souvenirs sont bons, qu'il est parti fin février dernier. Où en êtes-vous ? Car plus le recrutement se fait tard, plus tard vous mettrez en œuvre la totalité de cette recommandation.

Sur la troisième recommandation, je vous remercie de saluer le fait qu'effectivement, à la différence de ce que dit Madame Melin, ce n'est plus une expérimentation, mais que ce suivi des heures supplémentaires a été généralisé. J'attire juste votre attention sur le fait que ce n'est pas un suivi des heures supplémentaires payées. La Chambre régionale des comptes avait fortement insisté sur le fait que les heures supplémentaires devaient être récupérées et que c'est seulement si les besoins du service ne permettent pas la récupération qu'on les paie. C'est là que va se situer le point dur de la mise en œuvre de cette recommandation.

M. le Maire : Je vous remercie, M. Rousset, de vous inquiéter de la restructuration au sein de l'administration municipale. Je donne la parole à M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Je puis témoigner qu'effectivement, il y a du travail pour restructurer les services, le service financier, notamment, qui était en grande souffrance quand je l'ai rencontré. Je puis témoigner aussi que, contrairement à ce qu'a dit Mme Menet, le service financier a vu arriver ce rapport présenté par M. Latz avec inquiétude parce que, de leur aveu même, quasiment rien n'avait été fait. Je puis témoigner aussi – cela ne fait pas partie du champ du rapport – que dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, il était évoqué la nécessité de retrouver la recette perdue lors de la vente du terrain Campagne-Roux par tous moyens utiles et que rien n'avait été fait à cet effet. C'est nous qui avons engagé la procédure, le SGC indiquant qu'ils avaient été au bout de la procédure sans jamais rencontrer le soutien politique, la décision politique d'attaquer le notaire. Donc nous avons un peu agi en trois mois, bien moins que vous, un an et demi après avoir eu les premiers échos du rapport de la Chambre régionale des comptes. Je trouve assez grossier en vérité que ce soir, Madame Menet, vous veniez nous demander des comptes sur où nous en sommes et nous dire combien vous aviez bien avancé sur la recommandation.

M. le Maire : Bien, nous prenons acte de la délibération.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro trois, l'approbation de l'avenant à la convention avec La Poste relatif au fonctionnement de l'agence postale communale France Services. Rapporteur, M. Giovanni Schipani.

M. SCHIPANI : Monsieur le Maire, je vous remercie. Avant toute chose, je tiens à saluer publiquement le professionnalisme et l'engagement de toute l'équipe de France Services qui a à cœur de mener à bien ses missions de service public. Cet accompagnement est une véritable valeur ajoutée, saluée par de nombreux concitoyens. Il incarne concrètement notre volonté commune, votre volonté, Monsieur le Maire, de redonner du sens à l'action de proximité et à celle du service public. Par ailleurs, permettez-moi de vous partager rapidement le bilan de l'activité de l'agence postale communale établie jusqu'au 30 septembre 2025. Ont été enregistrés 10 958 dépôts et retraits de courriers et colis, 12 353 affranchissements et plus de 6 000 ventes diverses.

Il s'agit d'une délibération portant sur l'approbation de l'avenant à la convention avec La Poste relatif au fonctionnement de l'agence postale communale France Services. Cet avenant porte notamment sur la modification du capital social de La Poste, la mise à jour de la charte de bonne utilisation du système d'information, l'évolution des modalités de gestion des équipements informatiques et de prise en charge des frais de connexion Internet. Mes chers collègues, il vous est donc proposé d'approuver l'avenant numéro un à la convention de partenariat avec le groupe La Poste et d'autoriser Monsieur le Maire à signer de manière électronique l'avenant ci-annexé. Je vous remercie.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°03_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

04_170626 - Approbation du financement aux organismes porteurs d'actions du Contrat de Ville 2026.

Rapporteur : Madame Soumicha DRAOUI, Quatorzième adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 4, approbation du financement aux organismes porteurs d'action du contrat de ville 2026, rapporteur Madame Soumicha Draoui.

Mme DRAOUI : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter la délibération relative à l'approbation du financement des organismes porteurs d'action du contrat de ville 2026. Comme vous le savez, le contrat de ville constitue le principal outil de la politique de la ville. Il vise à réduire les inégalités territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Pour Aubagne, le quartier du Charrel demeure identifié comme quartier prioritaire de la politique de la ville. À travers ce dispositif, la Ville soutient des actions concrètes en faveur de la cohésion sociale, de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la réussite éducative, de la santé, de la culture, de la participation citoyenne et du cadre de vie. Cette programmation a été élaborée en novembre 2025, avant notre mise en fonction, en partenariat avec l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, les associations locales et les habitants eux-mêmes, notamment à travers le Conseil citoyen.

Pour l'année 2026, plusieurs associations et structures ont répondu à l'appel à projets du contrat de ville. Les dossiers ont été examinés par les services et les partenaires institutionnels lors du Comité technique et du Comité de pilotage. Les actions retenues répondent aux priorités définies collectivement et que nous partageons : accompagner les jeunes et les familles, favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, renforcer le lien social, promouvoir la santé et la prévention, soutenir la culture et le sport, enfin, améliorer le vivre-ensemble dans les quartiers. La participation financière de la Ville s'élève à 24 500 euros, conformément au tableau annexé à la délibération. Cette contribution permet de soutenir les projets de proximité portés par le tissu associatif local, acteur essentiel de la cohésion sociale et du développement des quartiers. Je souhaite également saluer l'engagement des

associations qui œuvrent quotidiennement auprès des habitants et remercier l'ensemble des partenaires mobilisés dans la mise en œuvre de cette programmation. La délibération qui vous est soumise aujourd'hui vise donc à autoriser la Ville d'Aubagne à verser sa participation aux organismes porteurs des actions retenues dans le cadre de la programmation 2026 du contrat de ville. Je vous propose donc d'approuver cette délibération.

M. le Maire : Madame Melin.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais dire tout de suite – je sais déjà ce que certains risquent de dire et je vais leur couper l'herbe sous le pied – que j'ai pour le Charrel un total respect, parce que c'est un quartier comme les autres d'Aubagne. La pauvreté, la difficulté de vivre, les revenus précaires, nous les avons aussi dans le centre-ville. Nos aînés osent maintenant aller au Secours Catholique ou au Secours populaire. Nos aînés – je pense aux veuves d'agriculteurs par exemple de notre plaine agricole – sont eux aussi avec des revenus infiniment faibles. Donc, choisir un quartier plutôt qu'un autre est toujours un véritable problème. Si c'est uniquement pour des raisons de vivre-ensemble, le vivre-ensemble, c'est vrai pour tous les quartiers d'Aubagne.

La deuxième chose, depuis les bientôt 35 ou 40 ans qu'existe la politique de la ville, nous nous y opposons. Pourquoi ? Je vous l'ai déjà un petit peu dit tout à l'heure, mais il faut déjà savoir que maintenant, avec le recul, si la politique de la ville, cela marchait, cela se saurait. Nous n'aurions pas des banlieues complètes en ébullition permanente. Nous n'aurions pas des quartiers entiers où il y a une absence de respect de la loi et des gens qui sont maintenant bloqués dans leurs immeubles parce que d'autres y font régner la terreur, parce que c'est devenu le royaume de l'argent facile et donc du non-travail, quoi qu'on en pense. Concernant la politique de la ville aussi, je vous l'ai dit, et cela, c'est fondamental : comment voulez-vous évaluer ces mille actions et les bons résultats, si tant est qu'il y en ait eu, de ces milliards et ces milliards qui ont été mis sur la table depuis maintenant 40 ans ? Vous pourrez en parler pendant très longtemps. Simplement vous dire que nous allons nous opposer à cette délibération, bien entendu, non pas par stigmatisation du quartier du Charrel, loin de là. Je suis ravie de savoir que, par moments, cela va un petit peu mieux dans ce quartier d'après ce qui m'est revenu en termes de sécurité. Mais là aussi, c'est pareil, peut-être que le narcotrafic a changé de mode de fonctionnement économique, cela donne un peu de paix aux gens qui habitent au Charrel. Pour le reste, économiquement, c'est vraiment un argent jeté dans un puits sans fond.

M. le Maire : M. Rousset ?

M. ROUSSET : Oui. Monsieur le Maire, notre groupe votera favorablement pour cette délibération, parce que, comme l'indiquait justement le rapporteur, c'est une délibération qui a été travaillée en novembre 2025 et on a retrouvé, dans cette délibération, la totalité des associations que nous souhaitions aider. Il y a une petite différence sur l'association Efficience, mais c'est parce que l'État a donné plus au pot, ce qui a permis de pouvoir récupérer 500 euros de plus par rapport à ce qui était prévu initialement.

Je m'inscris en faux, bien sûr, sur ce que dit Madame Melin. Aubagne, ce n'est pas Grenoble ou la Seine-Saint-Denis, le quartier du Charrel est tout à fait calme et je pense que cette sérénité, ce calme que l'on retrouve sur le quartier du Charrel, est dû aux politiques qui ont été menées depuis des années dans ce quartier. Enfin, il faudrait préciser que ce n'est pas la Ville d'Aubagne qui définit quel est le quartier à aider par rapport à un autre. Il y a un critère très simple qui est le critère du revenu moyen par habitant et, aujourd'hui, c'est le quartier du Charrel et une poche du quartier de la Tourtelle qui correspondent aux critères de définition d'un quartier prioritaire au niveau de la ville. Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Pour préciser, le quartier du Charrel est un QPV, un quartier prioritaire de la ville et c'est l'État qui le décide. En fonction de cette action, les fonds sont versés. En effet, M. Rousset, le Charrel, ce n'est pas le Chicago de la France. C'est une cité où on passe très souvent et moi qui ai vécu dans la banlieue parisienne, à Saint-Denis, je ne dis pas que c'est la Côte d'Azur, le Charrel, mais en effet, on y est bien par rapport à ces grandes cités. M. Armand-Hilaire.

M. ARMAND-HILAIRE : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Madame Melin, moi je suis un habitant du Charrel, je suis né au Charrel, cela fait 23 ans que je grandis au Charrel et aujourd'hui je ne peux pas vous laisser dire que le Charrel a été un quartier mal fréquenté ou un quartier dans lequel on ne se sent pas en sécurité. C'est faux, c'est totalement faux. C'est un quartier qui est un quartier populaire, certes, mais c'est un quartier où on se sent bien, merci.

Mme MELIN : Demandez à Mme Chantelouvre si elle n'a pas reçu une balle au-dessus de la tête.

M. le Maire : M. Schipani.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Je suis très surpris des propos de Mme Melin qui se targue de faire des bons scores au Charrel et finalement nous explique que cela ne va pas. Madame Melin, si vous aviez mené une campagne électorale de terrain et de proximité, comme nous l'avons fait autour de cette table pour la plupart, peut-être que vous seriez en responsabilité. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que moi, je ne peux pas vous laisser dire ou en tout cas laisser penser que tel quartier est plus important qu'un autre. Je ne vous ai pas coupé la parole, Madame Melin, ayez le respect de me laisser la parole. Si vous voulez prendre la parole, peut-être que Monsieur le Maire vous la redonnera.

Quand on aspire à avoir des responsabilités, Madame Melin – et cela vaut pour tous les élus de ce Conseil municipal – on se doit d'être l' élu de tous les Aubagnais, de tous les quartiers. Bien entendu, quand on mène des politiques de proximité et je remercie M. Rousset d'avoir dit qu'au Charrel cela va mieux, ou en tout cas il y a de la sécurité, ce n'est pas M. Grandjean qui dira le contraire, qui m'a encore dit cette semaine que les parents d'élèves de l'école se réjouissaient de voir la présence de la police municipale aux abords des écoles. Je pense que c'est quelque chose qui aujourd'hui est généralisé, parce qu'il y a une volonté politique, Madame Melin, tout simplement. Rassurez-vous, nous allons continuer à faire en sorte que tous les quartiers soient au même niveau, soient traités avec la même exigence et avec la même volonté d'être les élus de tous les Aubagnais. Je vous remercie.

M. le Maire : Je mets au vote ? Madame Draoui.

Mme DRAOUI : Pour répondre à Madame Melin et pour abonder dans le sens de mes collègues, je tenais également à dire qu'au Charrel, il y a des familles, il y a un tissu associatif qui est très actif et qui répond aux besoins des habitants, un des axes fondamentaux de la politique de la ville. Donc, je pense que c'est très positif de répondre aux besoins des habitants.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°04_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

05_170626 - Fixation des indemnités pour frais de représentation du Maire

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 5, fixation des indemnités pour frais de représentation du maire. Rapporteur, Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est une première. Jamais depuis 12 ans, le Conseil municipal n'avait entendu parler précisément des frais de représentation du maire. Pire que cela, aucune ligne budgétaire n'avait été spécifiquement créée pour cet usage. À notre demande, les services financiers ont dû réaliser un travail conséquent pour arriver à établir le montant total des frais de représentation du maire des derniers exercices. Cette opacité, si elle n'est pas illégale, contribue selon nous à la défiance de la population envers les élus, surtout quand on entend parler aux informations d'un ou d'une maire qui utilise ses frais pour des dépenses de soins esthétiques, un autre pour ses vêtements de tous les jours ou pour inviter ses amis au restaurant. Il nous paraît à nous indispensable, en ce début de mandat, de fixer un cap concernant ces frais dits de représentation du maire de façon transparente.

L'objet de cette délibération est d'abord de fixer un montant maximal annuel que nous avons positionné à 10 000 euros, ce qui constitue au moins une baisse de 23 % par rapport aux dernières années ou, pour dire les choses autrement, une économie d'au moins 20 000 euros sur le mandat. Ce montant est un maximum, il n'est pas du tout évident qu'il soit dépensé en totalité chaque année. Sur le type de dépenses maintenant, il faut se détacher de l'intitulé. Monsieur le Maire ne va pas s'acheter des costumes avec cette enveloppe budgétaire. Les Aubagnaises et les Aubagnais ont élu un maire normal, un maire qui leur ressemble, qui s'habille à la hauteur de la dignité de sa fonction, mais qui ne se déguise pas non plus.

Les frais dont nous parlons ce soir, ce sont surtout des fleurs offertes à une centenaire, un petit souvenir offert à une personnalité qui nous rend visite à Aubagne. Nous pensons par exemple à un livre sur l'histoire d'Aubagne. Monsieur le Maire a par ailleurs souhaité financer l'édition d'un hors-série du journal Nice-Matin sur Jacqueline Pagnol, que nous pourrions offrir en différentes occasions. Nul doute que les témoignages de Lucien Grimaud utilisés contribueront à nourrir la connaissance et l'attachement de nos concitoyens envers cette célébrité aubagnaise. Une fois par an, vous retrouverez, joint au compte-rendu de délégation du maire, un bilan des frais effectivement dépensés. La probité et la transparence sont des valeurs que nous portons avec force. Cette délibération en est un signe concret parmi d'autres.

M. le Maire : Des remarques ? Oui, M. Schipani.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est bien plus qu'un simple symbole. Elle fixe le cap d'une volonté politique, celle de notre majorité municipale. Votre décision de réduire de plus de 23 % les frais de représentation liés à l'exercice de vos fonctions est un autre signal fort, responsable, que je tiens à saluer. Après avoir fait le choix de restituer le véhicule de fonction particulièrement luxueux utilisé par votre prédécesseur – je vous rappelle, plus de 700 euros par mois – cette décision confirme une volonté forte de sobriété et d'exemplarité dans l'utilisation de l'argent public. Elle envoie un signal clair à nos concitoyens, celui d'une majorité attentive à la maîtrise des dépenses et résolument engagée à privilégier les actions concrètes aux services quotidiens de tous les Aubagnais. Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, le groupe « Aubagne Mérite Mieux - Centre Droit Citoyen et Apparentés » votera en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame Melin.

Mme MELIN : Oui, quand même dire un tout petit mot. Que ce soit une première, c'est bien. Mais il ne faut pas que cela soit, pardonnez-moi l'expression, se faire une virginité à pas cher, parce que derrière, il y a tous les autres frais. Oui, pardonnez-moi, c'est un peu cela. La probité, la probité, la probité, c'est comme la charité : on n'en parle pas. Cela se constate après.

Donc, pour ces raisons-là, nous nous abstiendrons, même si nous notons que vous faites cet effort-là. Par contre, nous vous demanderons de la même façon que vous allez présenter vos frais de représentation tous les ans – qui plus est, vous avez mis un plafond qui n'est quand même pas très élevé, je vous le concède aussi – d'avoir, sans qu'on ait à le demander, ou comme M. Novelli a dû le faire, passer par la CADA pour essayer de récupérer la totalité des frais engagés au titre des fêtes, manifestations et représentations dans cette commune. Donc, si vous pouvez nous assurer que ce sera là aussi fourni tous les ans, nous l'accepterons avec, comment dirais-je, bienveillance. Mais pour l'instant, nous restons sur une abstention.

M. GAZAY : Je voudrais dire à M. Schipani qu'il y a la face et puis il y a ce qu'il y a derrière. Mais comme M. Schipani est un garçon sérieux, il va comprendre nos propos. Quand vous louez une voiture 100 et que vous la louez sur deux ans, elle coûte à la collectivité 50 par an. Lorsque vous prenez une voiture qui coûte 250 et que vous la louez sur cinq ans, elle coûte par an à la collectivité 50. Donc, c'est bien beau de faire des déclarations, mais il faut un peu fouiller ses dossiers. Il faut essayer un peu de comprendre ce qu'il y a sur le fond avant d'interpeller de manière aléatoire comme vous venez de le faire. Par ailleurs, on parle des frais. Madame Melin, je vous rejoins là-dessus. Il faudra qu'on voie si, Monsieur le Maire, il semblerait qu'il y ait un chauffeur qui soit attiré, pas vrai ? Vous nous le direz et nous le saurons bientôt. D'accord ? Donc, c'est bien tout cela qu'il faut être en mesure de regarder, d'analyser et non pas faire des grandes déclarations. On n'est plus en campagne électorale, M. Schipani, vous êtes à côté de la plaque, mais cela ne m'étonne pas de vous.

M. SCHIPANI : M. Gazay, prenez de la hauteur. Prenez de la hauteur, M. Gazay. Je ne vous ai volontairement pas rappelé les frais de réparation de vos deux véhicules de fonction. Oui, c'est dommage, j'aurais peut-être dû le faire, mais rien que sur la DS7, je crois qu'il y a eu plus de 5 000 euros de réparation, M. Gazay et c'est le contribuable qui a payé. Soyez exemplaire quand vous prenez la parole.

M. le Maire : Je mets au vote cette délibération numéro 5. M. Rousset, vous voulez parler, excusez-moi.

M. ROUSSET : Oui, notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. le Maire : Très bien. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote. Adopté.

La délibération n°05_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Ne prend pas part au vote : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

06_170626 - Désignation de deux représentants de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein de la Mission Locale d'Aubagne.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 6, désignation de deux représentants de la Ville d'Aubagne pour siéger au sein de la mission locale d'Aubagne. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Oui, je pense qu'on arrive au bout des désignations des représentants dans les différentes instances. Il s'agit de représenter la Ville à la mission locale. Nous proposons M. Jean-Pierre Squillari et M. Alexandre Latz.

M. le Maire : Des remarques ?

M. ROUSSET : M. Rousset. Oui, Monsieur le Maire, notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. le Maire : Madame Melin aussi. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote. Adopté.

La délibération n°06_170626 est adoptée à L'UNANIMITE**Ne prend pas part au vote : 13**

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI**07_170626 - Approbation du règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Approbation du règlement budgétaire et financier. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Bonsoir tout le monde. Nous voilà partis pour 16 délibérations financières. Je vais m'efforcer tout à la fois d'être relativement concis et d'essayer d'expliquer un petit peu les choses, de sorte que l'ensemble des élus, mais aussi les personnes qui nous font l'honneur d'être dans la salle ou de nous suivre sur la retransmission vidéo, puissent comprendre au mieux de quoi nous parlons.

La première délibération est donc l'adoption du règlement budgétaire et financier. C'est une adoption qui est obligatoire avant le vote du premier document budgétaire d'une mandature et c'est une délibération qui fixe un peu les règles du jeu, si tant est qu'on puisse penser qu'il s'agisse d'un jeu. On va notamment dans ce texte approuver et rappeler comment fonctionne le budget et à quel rythme nous souhaitons qu'il soit délibéré dans cette enceinte.

Synthétiquement, pour comprendre les grands principes : dans notre ville, il y a un budget principal et deux budgets annexes, celui des pompes funèbres et celui du réseau de chaleur urbain. Au sein de chacun de ces budgets, il y a évidemment deux sections : la section investissement et la section fonctionnement. La loi nous dit et la rigueur budgétaire nous oblige à ce que chacun des trois budgets soit équilibré en section fonctionnement et en section investissement. Il y a une règle absolue qui ici est respectée, nous allons le voir dans la suite des débats, de façon aléatoire de notre point de vue ; c'est la règle de la sincérité du budget. Il est obligatoire que les chiffres soumis au vote de l'Assemblée et présentés dans les documents budgétaires soient des chiffres sincères, sans surestimation des recettes, sans sous-estimation des dépenses.

Ensuite, pour bien comprendre à quel rythme on va discuter du budget, on votera le budget principal entre février et mi-avril. La date de mi-avril est arrêtée par le législateur. En principe, on doit toujours avoir le budget de l'année voté avant mi-avril. Il y a des exceptions, notamment les années électorales. Précédemment – et c'est le principal, même le seul vrai changement par rapport au règlement budgétaire et financier de la mandature précédente – le budget principal était voté en décembre. Il nous a semblé, et vous allez le comprendre dans la suite des débats, qu'il était indispensable de revenir à ce qui se fait dans quasiment toutes les collectivités territoriales : un vote de budget entre février et mi-avril, de sorte à être éclairé, notamment par les chiffres de l'État, mais aussi par une meilleure connaissance du terrain d'atterrissage de l'année précédente. Comme il se doit, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de l'année, il y a un débat d'orientation budgétaire qui se fait en Conseil municipal. Par ailleurs – et cela va être la séquence qui va nous occuper ce soir en partie – avant le 30 juin, là aussi c'est une date fixée par le législateur, on votera le compte financier unique, on dira souvent CFU, c'est en fait l'arrêt des comptes de l'année précédente. Durant l'année, on votera des modifications du budget primitif, si c'est nécessaire, pour adapter la prévision budgétaire à la réalité de ce qui se passe au cours de l'année. On commencera ce soir, cela s'appellera le budget supplémentaire, puis il se peut que dans l'année il y ait une, deux, voire trois décisions modificatives qui sont à nouveau des votes budgétaires qui permettent de modifier le budget pour l'adapter à la réalité du terrain. Voilà ce que ce règlement budgétaire et financier présente essentiellement. Il y a également plein d'articles techniques qui reprennent pour la plupart d'entre eux le cadre légal du vote du budget et des documents budgétaires dans une enceinte municipale.

M. le Maire : M. Pitteira.

M. PITTEIRA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et chers collègues, quand quelque chose est bien, je crois qu'il faut le dire. Cela détend l'atmosphère pour la suite des débats qui vont avoir lieu sur le compte financier unique et sur les décisions modificatives des budgets primitifs. C'est très bon, c'est très bien et nous sommes très satisfaits que l'on revienne à une situation normale, c'est-à-dire voter un budget primitif au mois de mars, au plus tard au 15 avril. Effectivement, comme vous l'avez dit, cela permet de savoir quelles sont les dotations de l'État ou même d'autres collectivités qui ont peut-être déjà voté leur budget, quel est le niveau d'arrivée du budget de l'année précédente, bien avant que le CFU soit fait, mais on a déjà une idée des reports et d'un certain nombre de choses. C'est donc une très bonne chose et cela concourt à la sincérité du budget. Je crois que je peux dire que cela concourt à la sincérité du budget. C'était une aberration qu'on vote le budget au mois de décembre parce qu'obligatoirement, des éléments ne sont pas connus et la sincérité du budget pouvait être mise en cause. Voilà, je vous remercie.

M. le Maire : Merci, M. Pitteira. D'autres remarques ?

M. GAZAY : Monsieur le Maire, M. Grandjean, vous nous proposez un règlement budgétaire financier pour la Ville d'Aubagne qui est globalement identique à celui que nous avons lors de la précédente mandature, à l'exception peut-être du calendrier budgétaire qui vient d'être évoqué par M. Pitteira, pour lequel la précédente majorité proposait de voter le budget plutôt en fin d'année. Vous nous proposez aujourd'hui de le voter finalement plus tard, en mars ou au 15 avril. D'un point de vue politique, je dirais qu'il est concevable qu'une majorité nouvellement élue puisse préférer un vote tardif pour disposer de davantage de temps afin de construire son propre budget. À l'inverse, il nous semble que pour une équipe en place, choisir un vote du budget avant le 31 décembre de l'année précédente, c'est afficher sa capacité d'anticipation à mettre en œuvre plus rapidement ses projets.

Voter le budget en fin d'année plutôt qu'en mars ou avril de l'année concernée présente, à notre sens, plusieurs avantages. D'abord, il permet aux services de disposer dès le 1^{er} janvier des crédits nécessaires pour engager les dépenses et lancer les investissements sans attendre le vote du budget supplémentaire. Deuxièmement, il y a une meilleure visibilité financière, puisque les élus et les services connaissent plus tôt les moyens dont ils disposent, ce qui facilite bien sûr la planification de l'action municipale. Troisièmement, cela concerne aussi les investissements : les marchés publics, les travaux et les commandes peuvent être engagés dès le début de l'année, évitant de perdre parfois plusieurs mois. Quatrième avantage, bien sûr, c'est le message politique qui est donné et qui n'est pas le

moindre : celui qui consiste à dire que voter un budget avant le début de l'exercice annuel peut être présenté comme une preuve de bonne préparation et de stabilité de gestion. Enfin, recourir à un budget provisoire lorsque le budget n'est pas adopté : il nous semble que la collectivité fonctionne sous un régime de dépenses limitées, c'est prévu par le Code général des collectivités territoriales, mais cela peut ralentir certains projets.

Certes, voter le budget en mars ou en avril permet de bénéficier d'informations plus précises, cela a été dit : dotation de l'État, résultat positif de l'exercice précédent et évaluation des recettes fiscales. Mais il y a pour cela un budget supplémentaire qui permet, comme nous allons le voir dans quelques instants, de parfaire les ajustements budgétaires. Nous savons quand même, parce que c'est bien cela le fond du sujet, que bien souvent, l'administration préfère bien évidemment attendre le mois de mars, voire le début du mois d'avril. Mais la question qui se pose est de savoir qui pilote la collectivité : est-ce l'administration ou est-ce que ce sont les élus ? Il nous semble que par votre proposition de nouveau calendrier budgétaire, ce n'est certes pas la modification du siècle, mais vous apportez peut-être une première réponse sur la façon dont va être pilotée notre collectivité. Je vous remercie.

M. le Maire : M. Grandjean.

M. GRANDJEAN : Oui, merci, M. Pittera, de savoir dire aussi quand les choses sont positives. Ce que je viens d'entendre, malheureusement, M. Gazay, va être dédit par la suite de nos débats budgétaires. Bien que très installé et au moment de votre douzième budget primitif, les erreurs sont majeures. Je ne vous jetterai pas la pierre, M. Gazay, parce que je connais trop bien le travail qui se fait dans l'opposition, mais je vous inviterai quand même à lire le chapitre 3 du document qui est présenté ce soir au vote, qui décline tous les leviers prévus pour justement que les investissements, comme le fonctionnement de la collectivité, ne soient pas gênés ni freinés dans l'exécution budgétaire. Il y a tous les outils nécessaires à l'anticipation de certaines dépenses, et évidemment les verrous nécessaires pour qu'on ne dépense pas au-delà de ce qui est la vie courante ou la pérennité des investissements de la commune.

Vous vous permettez de dire : « Qui pilote, les élus ou l'administration ? » Cette façon d'opposer les uns aux autres traduit tellement bien tout ce que nous rencontrons et tout ce que nous vivons avec l'administration que permettez-moi de vous dire qu'en matière financière, mais je pense pouvoir le dire comme dans tous les autres sujets : qui pilote ? Ce sont les élus sur les options politiques, l'administration sur la déclinaison. Qui fixe le calendrier ? Les uns avec les autres, dans un dialogue riche et constructif.

M. le Maire : Je voudrais simplement résumer la décision de modifier le calendrier. Pratiquement toutes les collectivités territoriales de France ont tort et devraient suivre l'exemple d'Aubagne de faire le budget à la fin de l'année précédente.

Je mets aux voix l'approbation numéro 7 du règlement budgétaire et financier. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°07_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

08_170626 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la Ville d'Aubagne

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Pour les trois nouvelles délibérations qui vont suivre, comme on l'avait précisé, M. Gazay devra sortir lors du vote. Je vous propose de faire les commentaires et on va grouper les votes de manière à ce que M. Gazay ne sorte qu'une seule fois. Vous êtes d'accord, M. Gazay ? Délibération numéro 8, approbation du compte financier unique, CFU, 2025, du budget principal de la Ville d'Aubagne. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Il s'agit du document d'arrêt des comptes 2025. On y comptabilise les dépenses payées ou engagées, ainsi que les recettes encaissées ou en attente d'être encaissées, tout cela arrêté au 31 décembre. Enfin, telle est la règle qui est ici franchement détournée, car en 2025, l'engagement des dépenses a été artificiellement freiné et les recettes largement comptabilisées en report. C'est ainsi que le CFU est embelli afin de dégager un excédent proche de 800 000 euros en fonctionnement et un déficit proche de 50 000 euros en investissement. On y constate des recettes non encaissées le 31 décembre 2025 à hauteur de plus de 10 millions d'euros, ce qui pose de gros problèmes de trésorerie. Nous allons donc travailler pour améliorer les délais de recouvrement de ces recettes et évidemment diminuer le chiffre des recettes en report. Tout en mettant en garde sur la surinterprétation du chiffre du CFU – je l'ai dit artificiellement obtenu – je ne commenterai pas davantage un bilan dont l'ancienne majorité était l'ordonnatrice.

M. le Maire : Des remarques, M. Pitteira.

M. PITTEIRA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et chers collègues, le compte financier, c'est le regroupement des anciens comptes administratifs et de gestion. C'est essentiellement le compte rendu de l'exécution du budget primitif amendé des décisions modificatives votées en 2025 et acceptées effectivement par le comptable public.

Sur la forme et surtout sur la section d'investissement, au niveau des dépenses réelles d'investissement, le taux de réalisation est à peine de 65 %. L'essentiel des restes à réaliser portant sur les immobilisations en cours, les immobilisations corporelles, le taux reporté sur l'exercice est d'un montant de 2,9 millions d'euros sur l'exercice 2026. Au titre des recettes réelles d'investissement, le taux de réalisation est lui à peine de 54 % soit un total de 10,6 millions d'euros, dont un million d'emprunts d'ailleurs non réalisés et reportés sur le budget de l'année 2026. On sent bien que cela permet d'anticiper l'exécution du budget.

Avec des écarts bien supérieurs à ce qu'avait noté positivement la Chambre régionale des comptes. La Chambre régionale des comptes avait noté très positivement le suivi budgétaire à hauteur de plus de 70 %. Ils étaient consommés aussi bien en recettes qu'en dépenses pour la période 2018-2023. Là, on a une dégradation du suivi budgétaire. C'est une alerte, peut-être, que vous devriez intégrer en complément des recommandations de suivi budgétaire formulées par la CRC, c'est-à-dire avoir des tableaux de bord de suivi budgétaire. Je me rends compte que, dans ce qui a été dit, il n'y a pas de report de suivi des comptes par service – il n'y a pas de tableaux de bord en fait. Donc, c'est bien que vous fassiez ce qu'a demandé la CRC, mais soyez plus attentifs sur le suivi budgétaire des investissements, parce que là, tels qu'ils sont, ils nuisent à la sincérité budgétaire.

Bon, sur le fond de ce compte financier unique, il est contrôlé par le comptable public pour le respect de la réglementation des affectations comptables. Je pense que les additions sont justes et que les affectations comptables sont justes. Mais, il est surtout l'exécution des choix politiques de l'ordonnateur et de la majorité en place en 2025, que l'on ne pense pas toujours effectués pour l'intérêt général d'ailleurs. En conséquence, on n'en dira pas plus, mais nous voterons contre sur ce compte financier unique. Merci pour votre attention.

M. le Maire : D'autres remarques ? Madame Menet. Merci, Monsieur le Maire.

Mme MENET : Mettons un peu de joie dans cette assemblée, parce qu'alors, qu'est-ce que c'est morne ! La situation financière du CFU 2025 s'avère beaucoup plus solide déjà que 2024 et vous venez de souligner, M. Pitteira, qu'on avait eu un bon résultat du rapport de la Chambre régionale des comptes qui disait que de 2018 à 2024, on avait malgré tout de bons résultats et qu'on avait fait des efforts. On en reparlera. Ce premier enseignement de ce CFU, c'est que la situation financière consolidée s'améliore en 2025, avec une hausse de 16 % du résultat cumulé des trois budgets consolidés à hauteur de 957 000 euros, notamment un résultat cumulé du budget principal qui passe de 389 000 euros à 748 000 euros en 2025, soit une hausse de 92 %. C'est donc un très bon résultat, mais il me semble aussi important de le souligner – visiblement, cela ne vous intéresse pas au niveau de la majorité.

Les indicateurs financiers s'améliorent en 2025. L'épargne brute repart à la hausse pour atteindre 6,2 millions au budget principal, soit une hausse de 6,6 %, comme on vous l'indiquait dans la note de présentation du CFU – parce que M. Grandjean, c'est vous normalement qui avez rédigé cette note. Je lis la note que vous avez rédigée. L'épargne nette s'améliore de 4,4 %, malgré un remboursement du capital de dette en hausse de 2 %. Cela signifie que la Ville a dégagé davantage de ressources de gestion pour faire face à ses engagements. Autre élément important, le désendettement se poursuit. Vous n'en parlez pas non plus ; l'encours de dette recule de 2 174 000 euros en 2025. Le taux d'endettement baisse, lui aussi, passant de 155 % à 151 %. C'est aussi important à souligner pour le public qui est là et qui nous écoute. Dans ce contexte où beaucoup de collectivités subissent fortement

la hausse des coûts, on peut quand même souligner ces bons résultats. Aubagne a montré en 2025 qu'elle était capable de continuer à assainir sa trajectoire financière.

On retrouve dans votre document les quatre idées fortes mises en place par l'ancienne majorité : une amélioration de la situation financière, la poursuite du désendettement historique de la Ville, le gel depuis 2014 du taux des taxes locales – il n'y a pas eu d'augmentation des taxes locales, je vous le rappelle, pendant treize années – et un effort d'investissement important qui a été orienté vers les écoles, le cadre de vie et la transition écologique. Dans ce document aussi, vous montrez clairement que l'investissement phare est le pôle éducatif qui concentre à lui seul plus de 5 millions de dépenses d'équipements en 2025. À cela s'ajoute la rénovation des sanitaires scolaires, l'amélioration énergétique des écoles, la végétalisation des cours d'école, les équipements numériques ainsi que les travaux de sécurité et d'accessibilité. Retranscrire sur neuf pages les investissements qui ont été faits en 2025 et notamment sur une page et demie ceux réalisés dans les écoles, M. Grandjean, vous qui étiez auparavant tant dans la critique et la dévalorisation de ce qui était fait pour les élèves aubagnais, nous vous remercions finalement de souligner ces efforts dans ce document.

Nous avons également mené une politique de proximité centrée sur le cadre de vie. On peut aussi lire dans votre document que les dépenses d'investissement ont été largement consacrées à la rénovation de la voirie, aux espaces verts, aux aires de jeu, aux aménagements paysagers, aux équipements sportifs et culturels. Le document insiste aussi sur la végétalisation des dix cours d'école, on y revient – vous disiez que rien n'avait été fait – les aménagements des parcs, la requalification des berges de l'Huveaune et les travaux de proximité dans les quartiers. Vous dites aussi que la sécurité a constitué un volet important au travers de l'extension du réseau de vidéoprotection, la création de 43 nouveaux sites équipés, la modernisation du centre de supervision, l'acquisition de véhicules pour la police municipale et la rénovation de l'hôtel de police municipale. Merci aussi pour ce satisfecit de notre gestion en matière de sécurité. De même, pour la transition écologique, le document met en avant la rénovation énergétique des bâtiments, le renouvellement de l'éclairage public, les plantations d'arbres, les audits énergétiques du patrimoine communal, plusieurs projets qui ont bien sûr bénéficié de financements départementaux ou de fonds verts de l'État. Ce que vous nous dites aussi et cela à deux reprises : vous intégrez dans votre présentation le poids historique de la dette. Mais quelle surprise, historique, vous dites. Oui, en effet, mais merci également, enfin, de le reconnaître.

Alors, je sais, ces bons résultats ne vous plaisent pas, ils vous embêtent même, alors que ce ne sont pas seulement les résultats d'une politique que nous avons menée, mais aussi et surtout les résultats du travail d'une Direction des finances et d'une administration que je félicite et que je remercie et que vous pourriez au moins avoir l'honnêteté de reconnaître et de saluer. Ces bons résultats ne plaisent pas, car ils vont à l'encontre des plaintes et des atermoiements que nous entendons depuis votre élection sur la gestion précédente des finances de la Ville d'Aubagne. Nous allons entendre aussi, dans quelques délibérations, la litanie de toutes les difficultés que vous rencontrez, alors que ces difficultés, nous les avons rencontrées, nous aussi et je n'ai eu cesse d'en rendre compte au cours de tous les conseils municipaux. Nos quatre points forts – amélioration de la situation financière, poursuite du désendettement historique de la Ville, pas d'augmentation des taux des taxes locales et effort d'investissement important – ont donné des résultats tangibles qui, je l'espère, vont s'inscrire dans la durée. Voilà le constat que je porte sur l'exercice 2025, que vous voulez occulter complètement ou mélanger avec des poncifs et des mots qui ne portent pas sur la gestion que nous avons faite. Je vous donne rendez-vous pour le CFU 2026 du budget Ville, avec au mieux, je l'espère, les mêmes résultats que nous avons obtenus en 2025. Je vous remercie.

M. le Maire : M. Grandjean, vous avez la parole.

M. GRANDJEAN : Oui, merci, Monsieur le Maire. Alors, d'abord, M. Pittera, vous ajoutez les chiffres que je n'avais même pas osé donner, c'est-à-dire qu'effectivement, il y a 2,9 millions de reports de dépenses qu'on a mis sous le coude, qu'on a déportés d'un exercice sur l'autre. Effectivement, la situation est une situation d'alerte. C'est le mot juste.

Madame Menet, je dirais, ce soir, que vous faites le jubilé de Madame Menet. L'état des écoles, mais on est en train en ce moment de faire tous les conseils d'école, l'état des écoles est vraiment indigne d'une ville de 50 000 habitants en 2026. Même si, et heureusement, il y a quelques travaux qui ont été faits – les sanitaires qui ont été refaits, un an après, il faut les refaire parce qu'ils ont été refaits à minima. Il n'y a pas un carrelage sur le mur qui tient une année ; ce n'est pas parce qu'on tape dessus et c'est vrai dans toutes les écoles. En fait, je voudrais vous le dire, Madame Menet, je voudrais le dire à l'ensemble de la majorité sortante : vous devriez être plus discrets, plus modestes, car ce document traduit une réalité dont vous vous vantez, celle des chiffres additionnés. Il en masque une autre : il masque la réalité des millions de dépenses de 2025 qui ont été différées et réalisées début 2026 au mépris des fournisseurs qui attendaient d'être payés, au mépris des règles budgétaires de base dont on a parlé

tout à l'heure, la sincérité qui figure au règlement budgétaire et financier, dont nous venons de débattre et qui était déjà dans le règlement budgétaire et financier précédent.

Un chiffre suffit à démontrer ce que je viens de dire. Au 31 mars, quand je prends mes fonctions, je fais un arrêt des comptes. 60 % des crédits prévus pour les charges générales étaient déjà dépensés. Tout le monde l'a bien entendu ? Au 31 mars, 25 % de l'année, 60 % des crédits prévus au budget pour les charges générales étaient dépensés. Ce choix d'embellir le CFU 2025, qui traduit la peur que vous aviez de ne pas être écouté par les banques – car ce document et cet arrêt des comptes artificiels ont été faits pour être sûr de trouver les emprunts en 2026. Ce choix d'embellir le CFU 2025 au détriment de l'exécution budgétaire 2026 est lourd de conséquences, nous le verrons avec le budget supplémentaire qui va arriver. La responsabilité de ce choix, je vous le dis les yeux dans les yeux, M. Gazay, Madame Menet, la responsabilité vous revient, car l'administration, dans ce cas précis, n'a fait qu'exécuter les consignes politiques que vous lui aviez données – et nous y reviendrons. Alors, plus que saluer l'administration comme vous venez de le faire, Madame Menet, je crois qu'il faut surtout la protéger des errements que vous lui avez imposés.

M. le Maire : Des remarques ? Nous passons à la délibération suivante, nous voterons à la fin les trois délibérations.

09_170626 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe des Pompes funèbres

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 9, approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe des pompes funèbres.

M. GRANDJEAN : Alors, sur les pompes funèbres, les choses sont un peu plus simples et heureusement. En exploitation, le résultat est positif de 260 000 euros. Cependant, il se nourrit très largement de l'excédent d'exploitation 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce budget est déficitaire de 120 000 euros dans son fonctionnement et en investissement, les variations de stocks sont excédentaires de 8 000 euros. C'est un budget sur lequel il y a un matelas, mais il ne faudra évidemment pas que l'on ait un déficit de 120 000 euros tous les ans. Voilà ce que j'avais à dire rapidement pour présenter le CFU des pompes funèbres.

M. le Maire : S'il n'y a pas de remarques, nous passons à la délibération numéro 10.

10_170626 - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Réseau de Chaleur Urbain

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. GRANDJEAN : Pour la délibération numéro 10, il s'agit du deuxième et dernier budget annexe, celui du réseau de chaleur urbain. C'est un budget qui gère le réseau de chaleur qui chauffe les bâtiments Rousselot, le local technique du tramway et qui est en ce moment en cours d'extension jusqu'à la piscine. Les travaux vont démarrer prochainement. Ce budget était géré par la Métropole jusqu'en 2023, où nous l'avons récupéré en constatant un certain nombre de dysfonctionnements. Pour le coup, je pense qu'on est d'accord sur les constats, notamment au niveau des compteurs, dont la remise à niveau a entraîné des frais et donc un déficit qui est aggravé par les frais d'études de l'extension. En soi, ce n'est pas inquiétant parce que ce réseau de chaleur urbain a vocation à faire faire des économies substantielles à la Ville et à trouver de nouveaux clients qui permettront qu'il soit parfaitement rentable.

Il n'est pas sûr que nous gardions ce budget annexe, puisque la majorité précédente avait fait le choix d'une gestion en DSP. Celle-ci est actuellement à l'étude et devrait aboutir, si la chronologie se déroule correctement, à ce qu'une entreprise délégataire prenne le relais en avril 2027, faisant alors disparaître ce budget. Les chiffres ne sont pas très bons en investissement parce qu'il y a eu de la remise à niveau à faire et ils sont également déficitaires de 38 000 euros en fonctionnement, en exploitation pour ce budget annexe. Je dis que c'est un peu plus inquiétant, mais ce n'est pas très impactant pour le

moment, puisqu'il y a un petit matelas. Logiquement, ce qui est payé pour produire de la chaleur et pour entretenir les équipements devrait être remboursé par le paiement des usagers et des bénéficiaires du réseau de chaleur. Il va falloir travailler cet équilibre, mais la remise à niveau des compteurs devrait probablement permettre de revenir à l'équilibre assez rapidement. Des remarques ?

M. NOVELLI : Monsieur le Maire, chers collègues, en lisant les documents, plusieurs chiffres m'interpellent. Le premier, c'est le résultat global déficitaire de près de 68 000 euros. Au-delà de ce chiffre, on constate surtout que l'exercice 2025 est lui-même déficitaire de plus de 84 000 euros. L'excédent affiché en fonctionnement n'est rendu possible que grâce au report des années précédentes.

Autre point qui mérite des explications : les recettes. Plus de 435 000 euros étaient prévus au budget, mais un peu plus de 244 000 ont effectivement été réalisés. Cela représente seulement 56 % des recettes attendues. J'aimerais donc comprendre les raisons de cet écart important. Les prévisions étaient-elles trop optimistes ? Le nombre d'abonnés était-il inférieur aux attentes ? Le réseau fonctionne-t-il aujourd'hui à son niveau de développement prévu ? Je note également que le résultat de l'exercice est fortement soutenu par des produits exceptionnels. Sans ceux-ci, la situation aurait été nettement plus dégradée. Il serait donc utile de connaître précisément leur origine et de savoir si ces recettes ont vocation à se reproduire dans les années à venir.

Personne ici ne remet en cause l'intérêt d'un réseau de chaleur pour notre territoire. C'est un outil utile, tant sur le plan énergétique qu'environnemental. En revanche, il est de notre responsabilité de nous assurer que son équilibre économique est durable. Je vous remercie.

M. GRANDJEAN : Je vous apporte quelques réponses. L'écart des recettes s'explique par le fait que les projections de recettes sont essentiellement faites sur un fonctionnement normal. Or, on s'est aperçu que malheureusement, un grand nombre de compteurs dysfonctionnaient. Il y avait même des compteurs qui étaient à zéro depuis la naissance de ce réseau, qui était géré par la Métropole. En récupérant cette situation, la majorité précédente a travaillé à la remise à niveau – pour rendre à César ce qui est à César. C'est pour cela qu'on a encore des écarts sur les recettes, mais c'est plus ponctuel et conjoncturel que structurel.

Je vous l'ai dit, ce budget annexe et ce réseau de chaleur urbain n'est pas du tout dans un niveau de développement stabilisé, ni par son histoire très récente gérée au sein de la Commune, ni par son avenir qui est obéré par une possible DSP, si on trouve les entreprises avec qui on aura intérêt à une entente gagnant-gagnant. Il est donc dans une période d'instabilité notoire. Cependant, les recettes que l'on constate en début d'exercice nous laissent penser qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir du point de vue de ce budget. On le verra tout à l'heure, mais puisqu'on est en débat, je ne suis pas sûr qu'on en redébattera tout à l'heure : il y a des écarts chronologiques entre les recettes et les dépenses qui vont nécessiter que le budget principal aide un petit peu ce budget annexe, mais là aussi, ce sera quelque chose de très ponctuel qui a vocation à s'éteindre en avril 2027, au moment où le délégataire prendra la gestion du réseau, ou au moment où, si on n'a pas trouvé d'accord avec un délégataire, on le gèrera nous-mêmes. C'est plus ponctuel et conjoncturel que structurel.

M. le Maire : Des remarques ? Je vais mettre aux voix la délibération numéro 8, l'approbation du compte financier unique du budget principal de la ville d'Aubagne pour 2025. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°08_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 7

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Ne prend pas part au vote : 1

Monsieur Gérard GAZAY

Présents	39
Excusés	4

La délibération n°09_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Ne prend pas part au vote : 1

Monsieur Gérard GAZAY

Présents	39
Excusés	4

La délibération n°10_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Ne prend pas part au vote : 1

Monsieur Gérard GAZAY

Présents	39
Excusés	4

11_170626 - Affectation du résultat 2025 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : M. Gazay peut revenir. Délibération numéro 11, affectation du résultat 2025 du budget principal. Rapporteur, M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Chaque année, on va retrouver cette même séquence. On arrête les comptes de l'année précédente et, comme il y a toujours des excédents ou des déficits normalement limités puisque ces budgets doivent être globalement équilibrés, on a donc des résultats à affecter. Ils ne peuvent pas rester dans la nature, donc on les affecte chacun dans son propre budget et c'est l'objet des trois délibérations qui viennent. Pour le budget principal, on affecte l'excédent de fonctionnement de 877 000 euros de la manière suivante : 148 630,66 euros en investissement et 728 486,32 euros en fonctionnement.

Mme MENET : Le libellé de cette délibération me permet de rebondir, alors que ce n'était pas le moment tout à l'heure, tel que cela s'est présenté. Je crois qu'il va bien falloir que tout le monde comprenne ici, tous les présents, que vous avez très largement adopté l'héritage qui vous est laissé. Il faut qu'on en ait conscience et je pense qu'on sera amené à se le dire et à se le redire. J'entends bien que vous n'avez pas fait la même erreur de débutant que la majorité de M. Gazay qui, en 2014, avait voté contre le compte administratif, ce qui bloquait complètement tout le dispositif. Mais il faut aussi savoir qu'à partir de maintenant, vous devez assumer l'héritage qui vous est laissé. J'entends bien que vous ne pouviez pas faire différemment. Vous auriez pu avoir quelques-uns d'entre vous qui se soient abstenus, pour émettre un signe, des signaux faibles, si j'ose dire, du refus d'endosser cet héritage. Vous l'avez adopté comme un seul homme, comme une seule femme. Bravo, on en reparlera.

M. GRANDJEAN : Juste une explication de vote de notre point de vue, Madame MENET et je vais me permettre de vous faire le plaisir de vous rajeunir d'une douzaine d'années. Il y a une douzaine d'années, on a eu une séquence drôle dans le Conseil municipal où la majorité de M. Gazay, qui prenait les rênes, a voté contre le compte administratif de l'époque. C'était effectivement un moment assez amusant, parce que qui vote contre l'arrêt des comptes ne peut pas affecter les résultats, ne peut pas ensuite avoir un document budgétaire à jour, ne peut même plus payer ses agents. Donc, en responsabilité, oui, la majorité a voté de façon solidaire, en responsabilité, en continuité, parce que c'est cela l'héritage aussi. Notre ville a changé de majorité, elle change de politique. Nous allons assumer les choix que nous allons faire, comme on va pouvoir le faire cette année dans le cadre budgétaire qui nous est imposé. Mais, dans la déclinaison de notre programme les années suivantes et cette année autant que possible, on va assumer l'héritage en continuité, en responsabilité, et dans ce souci de responsabilité, on a voté effectivement le compte financier unique du budget principal et on votera le

compte financier unique des budgets annexes. Vous trouverez la même unanimité, car nous sommes entièrement solidaires.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°11_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

12_170626 - Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Pompes funèbres

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 12, affectation du résultat 2025 du budget annexe des pompes funèbres. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Nous affectons cette fois-ci l'excédent de 269 854,23 euros en exploitation pour le budget des pompes funèbres.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°12_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

13_170626 - Affectation du résultat 2025 - Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 13, affectation du résultat 2025 du budget annexe du réseau de chaleur urbain. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : On affecte l'excédent d'exploitation 2025 dont il a été dit tout à l'heure qu'il se constituait essentiellement de ce qui avait été reporté de l'exercice précédent. Il est d'une valeur de 19 490,92 euros, ce qui permet de couvrir à peu près un quart du déficit de la section investissement.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°13_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

14_170626 - Admissions en non-valeur et créances éteintes au titre de l'exercice 2026 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 14, admission en non-valeur et créances éteintes au titre de l'exercice 2026 du budget principal. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : C'est toujours la même idée de cette séquence budgétaire qu'on retrouvera chaque année. On essaie de faire non pas table rase du passé, mais de solidifier la base budgétaire de l'année en cours. À cette occasion, le service de gestion comptable, anciennement appelé trésorerie, nous invite à admettre en non-valeur les créances qui ne pourront pas être recouvrées. Il s'agit en l'occurrence de 21 000 euros.

Pour ceux qui ne connaissent pas bien les mécanismes, c'est le service de gestion comptable qui s'occupe de courir après les « mauvais payeurs », qui sont parfois des payeurs qui ne peuvent simplement pas ou ne peuvent plus payer. Au bout d'un certain temps et d'un certain nombre de démarches, il nous dit : « Écoutez, cette créance, vous ne la recouvrirez pas. » Donc, il s'agit de la mettre en non-valeur. De la même façon, la justice éteint par moments des créances, notamment par exemple quand il y a des décisions judiciaires rendues dans des dossiers de surendettement, ou quand des entreprises disparaissent ou ce genre de choses. Ici, on a donc des créances éteintes par décision judiciaire à hauteur de 18 000 euros. Il nous faut, même si cela ne nous fait pas plaisir, intégrer qu'il y a 39 000 euros, donc 21 000 de non-valeur et 18 000 de créances éteintes, qui ne rentreront pas dans les comptes de la Commune, alors qu'elles étaient comptabilisées en recettes à venir. Je vous écoute.

M. ROUBAUD : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, par cette délibération, vous nous demandez d'approuver l'admission en non-valeur des créances éteintes et des dettes, dont les particuliers ou les sociétés sont redevables envers la collectivité. Si sur le plan comptable et budgétaire, cette délibération ne pose aucune difficulté, il me paraît nécessaire et important que vous apportiez des éclaircissements à l'ensemble du Conseil municipal sur un certain nombre de points. L'ensemble de ces créances représente la somme de 39 273,87 euros, soit près de 40 000 euros, ce qui n'est pas une petite somme. Comment en est-on arrivé à ne pas avoir pu recouvrer ces créances en temps utile ? Y a-t-il un suivi efficace de ces créances ? Y a-t-il un mode opératoire prévoyant les relances et éventuellement un recouvrement forcé ? Lorsque les relances n'ont pas abouti, pourquoi n'y a-t-il pas eu de recouvrement judiciaire ? De plus, je trouverais normal qu'avant de se prononcer sur cet abandon de créances, l'ensemble du Conseil municipal connaisse la liste des personnes qui ont des dettes envers la collectivité. Je vous demande donc de bien vouloir nous communiquer cette liste des débiteurs de la collectivité et je vous remercie pour ces précisions.

M. GRANDJEAN : J'ai des réponses techniques à vous adresser, M. Roubaud. D'abord, vous dites que la majorité demande au Conseil municipal. La réalité, c'est qu'on se fait le porte-parole de ce que le service de gestion comptable nous demande de présenter au Conseil municipal, pour être exact. Ensuite, afin que tout le monde comprenne bien, je le redis, les relances et éventuellement même le travail de faire notifier par des huissiers, ce n'est pas le travail de la Commune, c'est le travail du service de gestion comptable. C'est la séparation entre l'ordonnateur de la dépense et l'exécutant de la dépense – et c'est pareil en recette. Entre la Commune qui émet la facture, la créance, et son recouvrement, il y a une séparation des instances. Donc, il faut poser vos questions au SGC, mais je vous invite à vous lever de bonne heure, parce qu'on a Mme Rollet qui s'occupe de la Commune d'Aubagne, qui est quelqu'un d'extrêmement rigoureux et qui fait, je lui fais parfaitement confiance là-dessus, un travail de relance attentif. Quant au nom des débiteurs, je comprends votre curiosité, mais je ne peux pas y répondre. Nous ne pouvons pas y répondre, parce que cela serait illégal. C'est pour cela que vous avez dans les annexes la liste des créances, avec une colonne noircie qui masque les noms des créanciers.

M. le Maire : Oui, M. Roubaud ?

M. ROUBAUD : Oui, simplement, je comprends très bien, je maîtrise quand même le sujet sur la séparation de l'ordonnateur et du comptable, mais en tout état de cause, si les relances devaient être faites par le comptable public, un suivi des relances aurait pu être fait par l'ordonnateur.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ?
Adopté.

La délibération n°14_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

15_170626 - Approbation de l'acquisition définitive des retenues de garanties prescrites par déchéance quadriennale

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 15, approbation de l'acquisition définitive des retenues de garantie prescrites par déchéance quadriennale. M. Grandjean.

M. GRANDJEAN : Alors, c'est un petit peu la même délibération que la précédente, à part que celle-ci fait plaisir. Lorsqu'on a un marché avec une entreprise, en principe, on ne paie jamais 100 % du marché ; on paie 95 % et il y a 5 % qui sont retenus au titre de garantie. Cela ne veut pas dire que cela ne sort pas des comptes de la Commune, en fait, cela part en dépenses de provisions. Théoriquement, à la fin du marché, l'entreprise demande à percevoir la provision, puisque le marché a été correctement réalisé. S'il n'y a pas de réserve de la Commune, l'entreprise touche cette somme et la provision disparaît. Il se trouve qu'il y a quelques entreprises qui, quatre ans après la fin d'exécution de leur marché, ne demandent pas la restitution de cette garantie, soit parce qu'elles ont disparu, soit parce qu'elles ont oublié. Au bout de quatre ans, le service de gestion comptable nous invite à intégrer ces non-dépenses. Une non-dépense, cela veut dire une recette en matière budgétaire. C'est le travail qui nous est demandé de voter ce soir, et cela se chiffre pour cette année à 29 000 euros, qui rentrent dans les recettes de la commune.

M. NOVELLI : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. En consultant les documents, nous nous sommes aperçus que certaines retenues de garanties acquises à la Ville d'Aubagne remontent jusqu'en 2013. Je m'interroge donc sur les raisons pour lesquelles ces sommes n'ont pas été récupérées plus tôt. Plus de dix ans pour régulariser certains dossiers, cela peut sembler particulièrement long. Nous souhaiterions connaître ce qui a empêché l'ancienne majorité de récupérer ces sommes auparavant. Dans la situation financière que nous connaissons, il paraît important que toutes les recettes dues à la commune soient suivies et encaissées dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

Mme MENET : Je peux vous répondre que peut-être, dans les dossiers, ce n'est pas parce que cela a été enregistré en 2013 que le marché s'est terminé en 2014. C'est peut-être que le marché a duré sur plusieurs années et qu'à ce moment-là aussi, l'entreprise n'a pas demandé le remboursement de sa retenue de garantie. Peut-être que cela a couru aussi sur plusieurs années, mais je ne connais pas précisément les dossiers.

M. NOVELLI : Madame Menet, excusez-moi, je me permets de vous répondre. Je ne connais pas tous les dossiers non plus, mais un chantier qui dure sur Aubagne depuis treize ans, je n'en connais pas. C'est une quadriennale. Je pense qu'un chantier qui dure quatre ans, cinq ans, si on part de 2013, cela fait 2018. Donc, on va dire que ce chantier de 2013 a duré cinq ans. Pourquoi les sommes n'ont pas été récupérées à partir de 2018 ?

Mme MENET : M. Novelli, oui, je peux répondre. On a par exemple le marché du CREM qui est sur douze ans. Dans des longs marchés, oui, il y en a. Ce n'est pas une règle générale de dire que le marché ne dure que deux ans. On peut avoir des marchés qui sont sur plusieurs années.

M. le Maire : Bien. Je mets aux voix. Ah, M. Novelli.

M. NOVELLI : Donc, si on regarde les retenues de garantie de 2013, il y a dix chantiers qui durent depuis treize ans. On en restera là parce que...

Mme MENET : Non, mais pas depuis treize ans.

M. NOVELLI : Excusez-moi Madame Menet, je ne vous ai pas coupée, ne me coupez pas. Je pense qu'on ne va pas débattre plus longtemps. Je pense qu'il y a eu un manquement, il faut l'admettre. Certes, ce sont de petites sommes, mais comme a dit M. Grandjean, cela fait toujours plaisir de les encaisser. Donc, je pense que cela s'arrêtera là et que cela prouve bien la gestion de l'ancienne majorité.

Mme MENET : Vous remettez quand même en cause la gestion des élus, si cela vous fait plaisir, il n'y a pas de souci. Moi, j'assume, je n'ai pas de souci. Mais vous remettez surtout en cause la gestion de l'administration et là, ce n'est pas joli.

Mme KHEMSI : Madame Menet, les retenues de garantie s'appliquent sur les marchés de travaux. Il n'y a pas de marché de travaux qui dure 12 ans. Ce n'est pas vrai.

Mme MENET : Vous étiez justement dans les services des marchés, je le sais. Vous aviez signalé ces montants à la Direction des finances qu'il fallait les récupérer ? Cela a été signalé à la Direction des finances par les services qu'il fallait récupérer ces marchés ?

Mme KHEMSI : Je ne sais pas moi, je ne m'occupais pas des marchés de travaux. Je ne faisais que des marchés de fourniture et il n'y avait pas de retenue de garantie.

M. le Maire : Madame Mélin, vous prenez la parole. Après, on met aux voix.

Mme MELIN : Simplement, pour faire une remarque qui est d'ailleurs beaucoup plus générale, parce que j'ai été amenée à aborder ces sujets-là au niveau de la Sécurité sociale. La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, a révélé que, jusqu'à très peu, que ce soit le ministère des Finances ou les ministères sociaux, il n'y avait pas de suivi mensuel des erreurs résiduelles au niveau des ministères. Vous allez me dire qu'il n'y a pas de raison non plus que l'on en ait et qu'on soit meilleurs à la Ville d'Aubagne. Mais c'est typiquement ce que la Cour des comptes a pointé : il y a des dispositifs et j'ose espérer qu'ils le soient – M. Latz, tout à l'heure, nous a donné des indications que cela irait dans ce sens-là. Si vous n'avez pas des indicateurs de suivi, peut-être pas mensuels, mais beaucoup plus récents, cela permettrait une gestion qui, évidemment, ne porte pas forcément sur des sommes importantes, mais sur des petites sommes cumulées, cela peut finir par faire de grosses sommes qui mettent en déséquilibre les budgets globaux. On va s'en sortir, puisque la Cour des comptes l'a pointé. Je pense que cela correspondait aussi à cela. Ces récupérations de créances, c'est compliqué.

Je vois que la nouvelle municipalité, à travers différentes délibérations, est allée chercher un peu dans les fonds de tiroir, voir tout ce qu'on pouvait sortir. C'est très bien, parce que c'est la moindre des choses, c'est son travail. Je crois que cela rappelle aussi tout un fonctionnement général sur lequel il faut qu'on se penche.

M. le Maire : J'ai dit que c'était Madame Mélin, la dernière intervention. Je mets aux voix cette délibération numéro 15. Qui vote pour ? À l'unanimité, c'est parfait.

La délibération n°15_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

16_170626 - Approbation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe du Réseau de chaleur urbain

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : La délibération numéro 16, approbation de l'avance de la trésorerie du budget principal au budget annexe du réseau de chaleur urbain.

M. GRANDJEAN : Oui, je me suis permis d'anticiper l'explication de cette délibération tout à l'heure. Il s'agit donc de permettre au budget principal d'ouvrir une ligne de trésorerie pour le budget annexe du réseau de chaleur urbain à hauteur de 100 000 euros, pas plus, qui devrait être remboursée en avril 2027, où on devrait tomber sur un fonctionnement plus stable à ce moment-là, quelle que soit la forme de ce fonctionnement. Bien sûr, cela nécessite que le Conseil municipal approuve cette ligne de trésorerie du budget principal pour le budget annexe. Des remarques ?

M. le Maire : Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Approuvée.

La délibération n°16_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

17_170626 - Approbation de la fixation et révision des durées d'amortissement des immobilisations - budget annexe du Réseau de chaleur urbain

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 17, approbation de la fixation et révision des durées d'amortissement des immobilisations – budget annexe du réseau de chaleur urbain.

M. GRANDJEAN : Décidément, c'est la vedette de ce Conseil municipal, ce réseau de chaleur urbain. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a des travaux qui sont engagés. Ces travaux nécessitent évidemment des emprunts et ces emprunts s'amortissent sur 25 ans. Les travaux avaient une première écriture budgétaire qui était avec un amortissement de 20 ans. Il nous faut mettre les choses en cohérence, les banques nous le demandent – puis même pour nous, Ville d'Aubagne, c'est évidemment plus logique d'avoir des durées d'emprunt et des durées d'amortissement qui sont en cohérence. Nous vous demandons de permettre cette mise en cohérence en modifiant de 20 à 25 ans la durée d'amortissement des travaux d'extension du réseau de chaleur urbain.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Contre ? Unanimité pour la délibération numéro 17.

La délibération n°17_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

18_170626 - Approbation du Budget Supplémentaire 2026 - budget principal

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 18. Approbation du budget supplémentaire 2026, budget principal. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire, je ne suis pas certain que nous continuions dans la même unanimité que ces deux dernières délibérations. Tout d'abord, je vais donner quelques informations d'actualité suite aux échanges qui ont eu lieu lors du Conseil municipal du 16 avril, durant lequel les oppositions avaient exprimé des inquiétudes financières au moment de la délibération sur les délégations qui vous étaient données, Monsieur le Maire.

Inquiétudes sincères ou procès d'intention au regard de la situation budgétaire que nous avons trouvée ? Je vous laisse deviner, au moins pour un côté de l'opposition, ce que j'en pense. Cependant, nous nous

y sommes engagés et nous nous y tiendrons. La transparence et le sérieux seront nos boussoles. Nous devons cela aux personnes qui suivent nos débats et, bien sûr, nous le devons à chacun des élus de cette enceinte. Ainsi, le Groupe Rassemblement National avait exprimé des inquiétudes sur la qualité des banques que nous pourrions choisir pour nos emprunts et la nature de leur taux. M. Gazay avait exprimé des inquiétudes sur la possibilité d'agrandissement de la ligne de trésorerie de 10 à 12 millions d'euros.

Aujourd'hui, trois mois plus tard, voici où nous en sommes. En vérité, deux mois plus tard, puisque c'était le 16 avril. Nous allons signer des emprunts avec les banques suivantes, dès que le budget supplémentaire aura été voté, s'il est voté : la Caisse d'Épargne et la Banque Postale. Il n'y a rien de très exotique, normalement, tout le monde a déjà entendu parler de ces banques-là. Les taux choisis sont variables, mais indexés sur le Livret A, pas un grand danger, ou pour une petite partie des emprunts, sur l'Euribor trois mois, ce qui est aussi assez raisonnable. La seule ligne de trésorerie actée et la seule que nous aurons cette année, est de 8 millions d'euros. Malgré la situation budgétaire extrêmement dégradée, trouvée fin mars, nous réussirons à ne pas dépasser les 8 millions d'euros, même cette année. Je me permets de rappeler que c'est moins que la somme qui était autorisée lors de l'ancienne mandature. Voilà les informations de nature à rassurer les inquiétudes sincères, mais sans doute pas suffisantes pour faire taire les procès d'intention.

Nous allons rapidement voir ce qu'il en est, puisque je vais maintenant introduire le débat sur le budget supplémentaire, dont je vous présente les grandes lignes. La section fonctionnement enregistre les dépenses et les recettes de la vie courante de la commune. Le budget supplémentaire est donc une première occasion de s'adapter aux imprévus – c'est ce qui est marqué dans le règlement budgétaire et financier. Ici, les adaptations budgétaires sont de plusieurs natures, mais en vérité, elles sont davantage des corrections d'une prévision budgétaire illusoire que des adaptations aux imprévus.

Jugez-en plutôt. Il y a les dépenses outrageusement minorées pour l'ensemble des fluides, pour le paiement des prestations de GARIG, qui fournit les repas dans toutes les écoles, crèches et résidences autonomie de la Ville. Pour les AIL qui s'occupent des enfants pendant les temps périscolaires, tout cela a été calculé sur onze mois au lieu de douze mois dans la prévision budgétaire. Il ne faudra pas remettre cela sur le dos de l'administration, qui avait noté la somme qui serait dépensée pour douze mois. Pour les assurances également, une prévision minorée, alors que c'était connu que nous aurions du mal à trouver des assurances moins chères ou au même prix que les années précédentes. On le savait, on en avait discuté en commission d'appel d'offres. Ici, il faut ajouter presque 800 000 euros, rien que pour payer ces factures obligatoires. Après, il y a les recettes évaluées au doigt mouillé, faute d'indication de l'État au moment du vote du budget. Dans le doute, le choix a été fait de chiffrer la dotation globale de fonctionnement avec un optimisme qui frise l'aveuglement ou la malhonnêteté. Ici, il faut enlever plus de 500 000 euros de nos recettes.

Il y a également les dépenses oubliées : rien pour la fête des mères, rien pour le cinéma ou le livre offert aux écoliers à Noël, rien pour renouveler les abonnements de la médiathèque, rien pour produire des spectacles au Comœdia à partir de septembre 2026. Beaucoup de « rien » dans la prévision budgétaire. En moins de trois mois, les efforts de l'ensemble des élus de la majorité et des services avec lesquels nous avons travaillé ont permis de restreindre certaines dépenses, d'imaginer des partenariats, de mobiliser de nouvelles recettes, de stopper des gaspillages, de négocier des factures. C'est tout ce travail qui permet aujourd'hui de présenter un budget supplémentaire équilibré. Merci aux services pour leur implication. Je le dis comme adjoint aux Finances : merci à chacun des élus d'avoir partagé la responsabilité financière. Cette majorité forme une vraie équipe.

Passons maintenant à la section Investissement, qui enregistre les dépenses et recettes des constructions, des acquisitions ou des rénovations qui viennent enrichir le patrimoine de la commune. Là encore, les mauvaises surprises ne manquent pas. Crèche à mettre aux normes avant le 1^{er} septembre 2026. Pluvial non fait avant de confier l'aménagement de la résidence du Parc. Mise en sécurité de l'église Saint-Pierre pour éviter de devoir la fermer. Réfection urgente de la canalisation du Merlançon pour prévenir une nouvelle inondation en centre-ville. Disons que tout cela relève de la vie courante d'une municipalité, même si chacun en conviendra, cela fait beaucoup d'imprévus seulement six mois après une prévision budgétaire.

Vous constaterez à la lecture du budget supplémentaire qu'on a globalement trouvé les solutions en réaménageant le budget primitif. Mais à l'impossible, nul n'est tenu. Malgré ces efforts, nous allons devoir emprunter 2,2 millions d'euros de plus que prévu, donc 300 000 euros de plus que le remboursement en capital de notre dette. Cette situation, nous la regrettons, mais elle s'impose à nous, suite à des choix de l'équipe précédente. Cette situation ne correspond pas à notre volonté d'amélioration de la santé financière d'Aubagne, mais nous l'assumerons, Madame Mélin, en gestionnaires responsables.

En effet, de quoi s'agit-il ? D'une part, de la villa Barthélemy, achetée 1,2 million d'euros – écoutez bien les dates – début mars, juste suffisamment tôt pour éviter une rétractation sans frais dans les délais, suite aux résultats des élections ; achetée 1,2 million d'euros sans avoir prévu le moindre centime au budget 2026. Il s'agit aussi d'un million d'euros sous-estimé pour avancer le chantier de l'école des Passons. En effet, alors que la majorité précédente laissait croire à l'ouverture de l'école en septembre 2026, elle n'en prévoyait pas le paiement du solde des travaux. Loin de là, puisqu'il restera encore presque 2 millions d'euros à financer en 2027.

Quelles solutions ? Renoncer à l'achat de la villa Barthélemy et payer 70 000 euros de dédommagement en pure perte pour la Ville qui avait oublié de prévoir la dépense, alors que nous lui en avions rappelé la nécessité quand nous étions sur les bancs de l'opposition ? Stopper les travaux non budgétisés de l'école des Passons, au risque de retarder davantage encore ce projet dont on parle depuis plus de onze ans ? Au risque d'engendrer de l'inconfort supplémentaire pour les élèves, leurs parents et leurs enseignants ? Au risque de créer des dépenses supplémentaires pour indemniser les entreprises et louer les Algeco plus longtemps ? En responsabilité, nous avons décidé d'assumer ces dépenses non budgétées, héritage d'un budget primitif 2026 si peu fiable qu'on se demande s'il n'est pas juridiquement insincère.

Voilà ce que je voulais exposer pour que chacun mesure le contexte dans lequel ce budget supplémentaire a été construit afin de corriger, autant que possible, les erreurs du budget primitif et les excès de dépenses du premier trimestre 2026.

M. le Maire : Avez-vous des remarques ? M. Pitterra.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, lorsqu'on aborde les questions budgétaires, c'est toujours très technique. Je vous prie de m'excuser à l'avance, cela risque d'être un peu fastidieux, mais je vais m'efforcer de rendre les choses simples. Dans cette décision modificative, vous proposez pour la section de fonctionnement à la fois une augmentation des dépenses de 905 308 euros et une diminution des recettes estimées à -197 570 euros.

La marge brute, vous savez ce que c'est, qui est la différence entre les recettes et les dépenses réelles, celle qui, normalement, dans une collectivité en bonne santé financière, sert à payer le capital des emprunts, mais aussi à financer nos investissements, passe ainsi de 7 882 402 euros prévus au budget primitif à 6 699 000 euros dans votre nouvelle proposition budgétaire – je mets de côté les centimes. Soit une baisse de près de 1,2 million d'euros de notre marge brute. Donc, notre capacité d'autofinancement brute diminue de 1,2 million d'euros. Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec un encours de dette de 131 millions d'euros – enfin 130,8 millions d'euros plus exactement – voté au CFU que vous avez voté tout à l'heure, nous ne sommes pas ce que l'on peut appeler une collectivité en bonne santé financière. Ainsi, la marge nette, c'est-à-dire la marge brute diminuée du remboursement du capital des emprunts, déjà négative depuis la nuit des temps, plus de 15 ans en tout cas, devient encore plus négative avec votre nouvelle proposition puisqu'elle passe de -3 787 000 euros à -4 971 000 euros. Il nous manque donc 4 971 000 euros pour fonctionner normalement dans une collectivité en bonne santé. Soit une aggravation de près de 2,2 millions d'euros, fragilisant encore plus notre capacité à investir et à entretenir les biens de la commune. Pour la section d'investissement, vous nous proposez une augmentation des dépenses réelles de 2 860 548 euros et vous nous proposez aussi une augmentation des recettes de 3 315 190 euros, financées en grande partie par un emprunt supplémentaire de 2,2 millions d'euros.

D'ailleurs, à ce titre, puisque vous nous l'avez dit, vous contracterez avec la CEPAC, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale sur des taux variables, indexés sur le Livret A et l'Euribor, mais on aimerait aussi savoir quel type d'amortissement vous y prévoyez, parce que le type d'amortissement est très important sur la manière dont on gère l'autofinancement.

Pour être simple, vous nous proposez une décision modificative qui consiste à augmenter les dépenses de fonctionnement, à intégrer la baisse des dotations – on peut dire que ce n'est pas de votre faute – mais quelque part, on a l'impression que vous mettez sous le tapis la fragilité de nos finances largement liée à une dette faramineuse et systémique, trois fois plus importante que la moyenne des communes identiques à la nôtre, en empruntant cette année plus que ce que l'on rembourse. Il était prévu au budget primitif de rembourser 11 700 000 euros en capital. Vous ne l'avez pas changé dans la décision modificative, il y a toujours 11 700 000 euros en capital et vous empruntez 13 millions.

Bien sûr, vous nous dites que c'est à cause de l'inconséquence d'un prédécesseur qui avait oublié les inscriptions budgétaires initiales, qui avait mal estimé certaines recettes, etc. On connaît la rengaine, je dirais. La plupart du temps, les nouveaux arrivés disent toujours que c'est la faute des anciens et de ceux qui étaient là avant eux.

Mais, vous venez de nous le dire que vous avez assumé le compte financier unique de 2025, que vous avez assumé les choix politiques qui ont été faits par la majorité précédente. Vous nous en parlez un peu, mais on aimerait bien voir bien plus précisément l'effort d'adaptation pour réduire l'impact de ces soi-disant oublis. Parce que quand on voit certaines délibérations sur les indemnités des élus et qu'on verra plus tard sur les véhicules de service, on se demande si tous les efforts d'adaptation sont bien faits. On aimerait bien, puisque vous en avez pris la responsabilité, que vous nous montriez que vous vous orientez vers une gestion plus saine, permettant de trouver des chemins de sortie de l'ornière financière dans laquelle on est, représentée par la charge de remboursements de nos emprunts faramineux.

C'est vrai que depuis douze ans, par médias interposés, vous niez la dette. On a entendu des messages un peu moqueurs d'ailleurs là-dessus. Ce n'est pas étonnant que vous commenciez par l'augmenter au début de votre mandat. J'ai quand même l'impression que vous dites que vous prenez la responsabilité, mais vous vous comportez un peu comme à la Métropole. C'est-à-dire : « Ce n'est pas moi, ce sont les précédents qui ont fait quelque chose. C'est la faute de nos prédécesseurs. » Puis de toute façon, à la fin, on le sait bien, ce sont les contribuables qui paient. Ils paieront avec la hausse des impôts et dans le cas de la Métropole, avec la suppression de la gratuité des transports pour ne citer que les impacts les plus probables et les plus criants.

Bien évidemment, nous ne voterons pas cette décision modificative. Bien que vous nous disiez que vous faites des efforts pour contrebalancer les choix politiques qui ont été faits ou les erreurs ou les oublis qui ont été faits. Il n'empêche qu'ils ne prennent pas en compte, à la mesure de la fragilité de nos finances, ils augmentent les charges de fonctionnement et la dette. Inévitablement, cela conduira à une perte du pouvoir d'achat des Aubagnaises et des Aubagnais. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : D'autres remarques ?

Mme MENET : M. Grandjean, votre ton de procureur... On va essayer d'y répondre. Je ne vous savais pas ces qualités de procureur, mais on va répondre quand même. Ce budget supplémentaire, comme toujours, est un budget d'ajustement qui est rendu possible – et vous l'avez voté, même en faisant une grimace – par un résultat positif de l'année 2025 du CFU, l'excédent du CFU 2025. Vous l'avez voté, je vous en remercie, cela rend encore une fois possible la création de ce budget supplémentaire, puisque ce sont des recettes supplémentaires que nous intégrons dans les comptes de la Commune. Nous avons entendu, comme prévu, la litanie des difficultés que vous rencontrez qui nécessitent des ajustements financiers. Je peux comprendre que prendre un tel dossier en cours d'année soit difficile, surtout lorsqu'on n'a rien préparé. Mais visiblement, avec les commentaires que vous avez faits dans les équipes, dans la direction des finances et dans tous les services, j'ai l'impression que vous avez fait Zorro en deux mois. J'ai l'impression que vous avez déjà tout solutionné et on est sincèrement rassurés.

Ce budget de fonctionnement, les chiffres que vous nous annoncez : une baisse de 449 000 euros sur le chapitre 74. Vous dites que ces recettes avaient été surévaluées. Soyez honnête, cette baisse a été annoncée par le gouvernement. C'est une décision qui est arrivée en avril 2026. On ne pouvait pas prévoir en décembre de modifier les dotations forfaitaires. Il ne faut quand même pas raconter n'importe quoi. Cela représente quand même 5 % du chapitre 74 et quand on ramène cela au total des recettes réelles de fonctionnement qui sont à -197 000 euros, car vous avez eu, mais vous n'en parlez pas non plus, de nouvelles recettes qui sont venues se rajouter. Mais cela non plus, on n'en parle pas et il faut taper au maximum sur l'ancienne équipe et essayer de mettre toute la responsabilité sur elle. Il faut dire aussi que vous avez eu de nouvelles recettes en 2026 qui n'étaient pas attendues, qui n'étaient pas prévues au budget et vous les avez rajoutées. C'est une bonne nouvelle et je vous en félicite. Les 197 000 euros sur 85 millions d'euros des recettes réelles de fonctionnement, cela représente 0,2 % ; chacun jugera.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous rajoutez 905 000 euros, soit une hausse de 1 %. Elle est couverte par le résultat de 728 000 euros de l'année précédente, soit un delta de 570 000 euros qui reste à couvrir. Encore une fois, rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement, cela représente 0,2 %. Donc, vous cherchez sur le budget de fonctionnement 570 000 euros sur un budget de fonctionnement d'un montant total de 86 millions d'euros. Vous cherchez 0,2 %. C'est cela, « on a cramé la caisse » ? Avouez que l'accusation de procureur est un peu excessive.

Pour l'investissement, vous avez reçu de bonnes nouvelles aussi, mais vous n'en parlez pas. Vous proposez de rajouter en recette une augmentation non prévue au budget. Comme quoi, des recettes arrivent, elles ne sont pas toujours surévaluées, bien au contraire, elles sont souvent sous-évaluées. Il s'agit d'une augmentation du FCTVA de 415 000 euros. Ce n'est pas anodin quand même, cela fait plaisir quand cela arrive. Des subventions d'investissement qui n'étaient pas prévues non plus au budget, de la part du Département, 469 000 euros, dont 250 000 euros qui étaient prévus pour compenser l'acquisition de la villa Barthélemy. Vous avez aussi 92 000 euros de la CAF. C'est une

recette et avec cette recette, vous pouvez faire les travaux justement qui étaient prévus à faire avant le 1^{er} septembre. C'est comme cela que cela marche. Vous avez aussi un complément de l'État de 120 000 euros pour le financement du pôle éducatif de la DSIL, qui n'était pas prévu non plus au budget, que l'on rajoute. Cela fait un total de près de 1,2 million d'euros. Il faut quand même en parler de tout cela.

Vous inscrivez donc en plus un nouvel emprunt de 2,2 millions d'euros. Dans les dépenses, vous rajoutez 2,8 millions. Parlons-en de ces 2,8 millions. Vous dites l'achat de la villa Barthélemy qui n'était pas inscrit au budget. Bien sûr, le compromis n'était pas signé. En décembre, lorsque nous avons voté le budget, on ne pouvait pas inscrire un achat qui n'était pas prévu. Cet achat aurait été financé par 950 000 euros, puisqu'on a une subvention de 250 000 euros, qui aurait été couverte par un emprunt que nous avons négocié en 2025 et reporté sur 2026. Vous parlez aussi de travaux du pôle éducatif sur 800 000 euros. Cela aurait été ajusté aussi en fonction de la réalité, puisque vous savez que sur ce chantier, nous avons eu beaucoup de retard. D'une part, au départ, pendant les fouilles qui ont duré plusieurs mois et nous avons eu aussi plus récemment un certain retard qui a été pris en raison des défaillances d'un fournisseur. Là aussi, bien sûr, il fallait réajuster des montants. On l'aurait fait en fonction des disponibilités financières de la Commune. Le delta par rapport aux nouvelles recettes perçues est de 1,6 million d'euros et représente 4 % des recettes d'investissement au budget supplémentaire. Sachant aussi qu'en cours d'année, comme c'est arrivé maintenant et comme vous l'aurez d'ici la fin du mois de décembre, d'autres recettes peuvent encore arriver.

Je ne vous dis pas que c'est facile. C'est sûr, je l'ai dit pendant 12 ans, que c'était très difficile et très compliqué. Mais nous, nous aurions fait d'autres choix. Voilà ce qui est reproché à l'ancienne équipe : les aléas de la gestion courante d'une commune, certes qui n'est pas ordinaire, car elle est en grande difficulté financière depuis des décennies en raison de choix irresponsables et inconséquents qui ont été pris et qui imposent de fortes contraintes. Croyez-moi, Madame la Directrice des Finances et M. le Directeur Général des Services ont dû vous le dire, pour construire des budgets chaque année, cela a vraiment été un casse-tête. La Chambre régionale des comptes a souligné, vous l'avez dit aussi lors de son rapport, les difficultés que nous avons rencontrées et les efforts qui ont été engagés pour les surmonter. Mais bien sûr, ces efforts, il faudra les continuer, et encore certainement pendant de nombreuses années.

Alors, je vous rappelle quand même que l'encours de dette a baissé durant nos deux mandatures et nous avons remboursé près de 50 millions d'euros de 2014 à 2026. Enfin, cela, c'était avant. Avant votre arrivée, puisque cela va changer en 2026. La courbe du désendettement, entreprise depuis 2014, est stoppée nette, car comme je viens de l'indiquer, vous avez décidé pour l'année 2026 de rajouter au BS un emprunt de 2,2 millions d'euros. C'est mathématique : pour rembourser 11,6 millions, vous empruntez 13. L'encours de dette repart à la hausse en 2026 avec 1,4 million de plus. Ainsi, bien sûr, le montant des intérêts qui iront avec.

Est-ce que cela sera soutenable pour la Commune, sachant que dans les prochaines années, les échéances de remboursement seront de plus en plus élevées ? Est-ce responsable de les augmenter ? Vous nous disiez, M. l'adjoint aux finances dans l'A.J.J. du mois de mai – ce n'est pas vieux – vouloir amorcer un désendettement pérenne. Vous n'êtes pas à un renoncement de plus et vous allez à l'encontre même de vos propos et surtout à l'encontre même des difficultés de la Commune, cette Commune qui souffre de problèmes structurels : une dette surdimensionnée par rapport à ses capacités financières et un taux d'impôts locaux très élevé. Nous avons travaillé pendant 12 ans sur ces difficultés structurelles et vous, vous arrivez, vous aggravez ces problèmes structurels et dans votre posture de sachant, vous nous dites « on augmente la dette et on l'assume ». C'est un désastre.

Encore une fois, nous aurions fait d'autres choix. Nos enfants et petits-enfants aubagnais ne vous remercient pas d'aggraver cette lourde charge qui pèse sur leurs épaules. Bien sûr, je vous vois venir, l'argument massue : « C'est la faute à l'ancienne équipe. » Profitez-en, c'est la seule soirée où vous pourrez le dire, parce qu'après, cela va se calmer, je vous le dis. Là, vous avez vraiment *open bar* ce soir, mais croyez-moi que cela ne continuera pas. La faute à l'ancienne équipe, cela ne tient pas. Désolée, mais ces difficultés structurelles, nous nous y sommes attaqués et nous avons eu des résultats, comme vous le savez et comme je viens de les lister. Vous, vous faites d'autres choix, c'est clair. Alors, surtout, ne renvoyez pas la faute sur d'autres.

Je ne sais pas si nous allons retourner dans le cercle infernal d'augmentation de la dette et, très sincèrement, j'espère que non pour ma ville, car ce serait catastrophique. Mais ce que je vois aujourd'hui, c'est qu'après tous les efforts qui ont été faits depuis 2014 pour redresser les finances de la Commune, en 2026, vous serez à jamais l'équipe municipale, Mesdames, Messieurs, l'adjoint aux finances, M. Grandjean, et le maire, M. Squillari, ceux qui auront réenclenché le processus d'augmentation de la dette qui fait si mal à notre Commune. Trois mois après avoir été élus, ce n'est pas un très bon signal. Je vous remercie.

M. GAZAY : Je voudrais répondre à M. Grandjean, que je remercie d'ailleurs de nous avoir donné des précisions sur les banques. Dans son discours, j'ai trouvé que finalement, il y avait deux postures. Dans un premier temps, il nous explique qu'on est là depuis trois mois, qu'on a trouvé une situation catastrophique, mais qu'on a quand même été voir les banques, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et qu'on a obtenu des prêts à des taux qui sont somme toute ceux que l'on trouve sur le marché aujourd'hui. Je ne pense pas que ce soit parce que vous avez une bonne bouille, M. Grandjean, quoique, mais je crois que c'est plutôt que ces banques-là, que l'on connaît depuis longtemps, ont compris que le travail qui a été fait par la précédente majorité pour la Ville d'Aubagne était un travail de fond qui permettait à la Ville de sortir de l'ornière dans laquelle elle était il y a douze ans. Je crois que c'est cela. Vous parliez tout à l'heure un peu d'humilité. Je sais que vous en avez beaucoup. Je pense que vous reconnaîtrez que ce travail de négociation avec les banques ne peut être obtenu que parce qu'effectivement, il y a eu un travail de fond qui a été fait et que les banques le reconnaissent aujourd'hui.

Il y a aussi un autre sujet, que tout le monde connaît : la Chambre régionale des comptes qui a finalement, elle aussi, donné un satisfecit sur la gestion 2018-2024. Peut-être que ce n'est pas tout à fait 2014-2026, mais en tout cas, qui a donné un satisfecit et qui a expliqué dans ses rapports et dans ses conclusions combien le travail de fond avait été fait. Vous nous dites qu'en trois mois, on a fait un miracle. Oui, OK, très bien, on vous fait confiance. Ce que je retiens, c'est le chiffre de Madame Menet. Finalement, le delta dont vous nous parlez entre un budget supplémentaire, dont on a expliqué tout à l'heure que nous votions en décembre et qu'il fallait le réajuster au mois de juin, est de 0,6 % sur le plan du fonctionnement.

Vous nous avez fait toute une litanie de ce qui n'allait pas, mais vous avez oublié toutes les recettes qui sont arrivées. Comme l'a dit Madame Menet, ce sont des recettes qui n'étaient pas prévues. Plus exactement, elles n'étaient pas inscrites. On se souvient très bien des discussions que l'on avait avec la directrice financière et avec le directeur général des services qui nous disaient : « Halte là ! Ne mettons pas des recettes qui ne sont pas aujourd'hui assurées, ou des dépenses qui ne sont pas assurées par des recettes de fonctionnement. » C'est ce que l'on a fait. On a retenu un certain nombre de dépenses parce que nous n'avions pas les recettes. On remercie le directeur général des services et la directrice financière de nous avoir aidés dans cette organisation et cette structuration de la gestion de la Ville. C'est pour ces raisons qu'il y a des dépenses qui ne sont pas inscrites et qui arrivent par la suite. Voilà la différence.

Je veux bien, mais en conclusion, M. Pittera a raison ou le Rassemblement national a raison. D'un côté, vous nous expliquez que vous êtes miraculeux puisqu'en deux ou trois mois, vous sauvez une situation complète. De l'autre, le Rassemblement national ne comprend pas que vous ayez critiqué avant et que, finalement, aujourd'hui, vous donniez un satisfecit à la gestion municipale. Voilà ce que je voulais rajouter par rapport à Madame Menet. La gestion est difficile, Madame Menet l'a dit aussi, donc je reprends ses propos. La gestion n'est pas simple pour une ville comme Aubagne. On le sait depuis douze ans. Nous l'avons même dit dans notre campagne électorale, contrairement à d'autres candidats qui ne le disaient pas : « Nous aurons une année 2026 qui sera très difficile, une année 2027 qui sera très difficile et une année 2028 qui sera très difficile. Si nous continuons à faire les efforts comme nous les avons faits pendant douze ans, peut-être qu'à partir de 2029-2030, nous retrouverons des marges financières qui nous permettront de faire avancer la ville. »

Voilà ce qu'il en est. Vous voyez, M. Grandjean, nous allons être indulgents avec vous parce que nous connaissons les difficultés. Nous les avons vécues pendant douze ans et nous serons donc indulgents avec vous sur ce budget. Nous ne le voterons pas bien sûr, puisque comme l'a justement dit Mme Menet, nous n'aurions pas fait les choix que vous avez faits, notamment au niveau des investissements. Relancer la machine de l'endettement est une catastrophe totale et là-dessus, on ne peut pas vous suivre. Nous sommes de tout cœur avec vous. Vous avez fait des miracles, continuez à faire des miracles comme vous le faites. Nous sommes derrière vous. Le travail est difficile. Vous l'avez assumé, nous l'avons assumé et nous continuerons à vous soutenir dans les efforts que vous ferez. Mais, pardon de vous dire que dans les choix qui sont faits aujourd'hui au niveau de l'endettement, ce n'est pas possible de vous suivre, M. Grandjean. Je vous remercie.

M. le Maire : D'autres remarques ? M. Grandjean ?

M. GRANDJEAN : Oui, plusieurs réponses sur le fond et sur la forme. D'abord, je réponds. Allons-nous nier la dette ? Non. Je ne l'ai jamais fait dans cette enceinte. Nous ne nous inscrivons pas dans cela. Ce que nous avons pu dire pendant la campagne électorale et qui nous oblige aujourd'hui pour six ou sept ans, c'est que nous prenions très au sérieux et avec rigueur la gestion des comptes de la Ville et que nous nous inscrivions dans un assainissement de la situation financière de la Ville. Tout à l'heure, j'ai été incomplet sur les emprunts que nous avons obtenus, je vous prie de m'en excuser. Je vous ai juste parlé de la Caisse d'Épargne et de la Banque Postale. Ce n'est qu'une moitié des offres qui nous

sont arrivées et que nous nous apprêtons à concrétiser en emprunt. Il y a également six millions d'euros, la moitié, qui sont des emprunts obligataires à taux fixe qui s'appuient sur des fonds provenant de mutuelles françaises. Parce que, nous sommes aussi regardants sur la nature des fonds qui sont prêtés à la Commune.

Vous dites et répétez dans ce Conseil municipal que vous avez désendetté la Ville de 50 millions d'euros en douze ans. Ce n'est pas la réalité des chiffres. C'est 30 millions d'euros, parce que vous faites mine de ne pas incorporer dans le calcul les 17 millions d'euros qui ont dû être intégrés à la dette de la ville au moment de la renégociation pour assainir les taux dont la Ville était porteuse et dont vous avez hérité. Je me souviens que cela a été un beau moment de Conseil municipal où l'ensemble des groupes – celui de Madame Mélin, celui où je siégeais à l'époque et évidemment celui de la majorité qui proposait cette renégociation – avions voté la restructuration de la dette pour son assainissement. Je me souviens aussi que M. Gazay, vous aviez eu l'élégance de nous recevoir en amont du conseil municipal dans votre bureau pour expliquer les enjeux de cette délibération. Mais on ne peut pas passer sous silence le fait qu'il y ait eu ces 17 millions en 2017 qui sont venus en déduction de l'effort de désendettement. S'il n'y avait pas eu cela, les taux nous auraient conduits dans une trajectoire bien pire que celle que l'on trouve aujourd'hui.

Après, vous revenez – mais je crains que vous n'ayez pas tout compris, parce qu'à votre place, je ne serais pas revenu et j'ai une petite expérience quand même de 12 ans d'opposant – sur les comptes de 2025, sur le million d'emprunts qui n'avaient pas été mobilisés. Ou alors vous n'avez pas entendu les arguments qui ont été déployés, mais parler de ce million d'emprunts qui n'avaient pas été mobilisés parce qu'ils étaient là pour la Villa Barthélemy, mais pardon, il y avait 3 millions de dépenses en report. Ce million d'emprunts n'en couvrait qu'un tiers. Si on rajoute la Villa Barthélemy, alors il n'en couvre qu'un quart. Donc, on ne peut pas dire qu'il y a un million d'emprunts pour payer la Villa Barthélemy et qu'il faut se débrouiller avec le reste. C'est faux.

La dotation globale de fonctionnement, Madame Menet, vous deviez être très prise par la campagne électorale, mais elle est tombée en janvier. Son estimation est tombée en janvier. Elle a été notifiée en avril, mais son estimation a été transmise à la Ville en janvier. Cette information-là m'a été donnée le 31 mars quand j'ai pris mes fonctions dans le bureau de la directrice du service financier. Elle est, au centime près, celle que nous incorporons dans notre budget supplémentaire.

Après, vous revenez, M. Gazay, Madame Menet, à plusieurs reprises sur le pourcentage du budget de fonctionnement. Finalement, ce n'est pas si grave, c'est 0,6 %, c'est 1 %. Mais bien sûr que c'est grave, parce que ce dont vous parlez, c'est ce qu'il nous a fallu corriger avec l'excédent de l'année dernière. On ne peut pas parler du pourcentage du budget de fonctionnement comme cela. Globalement, vous savez très bien que le budget de fonctionnement est à 60 % composé du chapitre 012, celui qui permet de payer les agents et les cotisations sociales afférentes. Donc, si on calcule un pourcentage de la partie qui bouge, on est, avec un petit peu de rigueur et d'honnêteté, obligé de sortir au moins ces 60 %. Il y a d'autres dépenses complètement obligatoires, mais je parle au moins de celles-là. Cela modifie les pourcentages que vous donnez. Vous faites mine avec ces pourcentages de ne pas comprendre qu'il y a eu d'autres ajustements. Il y a eu d'autres recettes qu'on a été chercher.

Oui, la Ville d'Aubagne ne paie plus, à partir du 1^{er} septembre, 20 berceaux de crèches à 7 500 euros l'unité, sans aucune recette en face, parce que ce sont des berceaux de crèches externalisés dans des crèches privées. Nous reprenons cela en service public et cela fait faire des économies considérables. Cela s'ajoute aux sommes que vous trouvez là. Cela, c'est notre gestion. Ce sont nos choix politiques de bonne gestion.

Ensuite, vous m'avez posé la question, M. Pittera, sur la nature des amortissements. Je vous réponds. On est en amortissement constant pour les emprunts obligataires, donc 6 millions d'euros, et en amortissement constant pour l'emprunt de 4 millions d'euros qui se profile à la CEPAC. On n'a pas encore complètement fixé la nature des amortissements pour l'emprunt de 2 millions qu'on fait avec la Banque Postale. Pour le coup, je n'attends pas le prochain Conseil municipal, vous avez la réponse en direct. J'aurais peut-être dû le dire tout à l'heure pour être complet et anticiper vos interrogations.

Après, sur la forme, je me permets de le dire. Il y a deux façons d'être opposant en politique au Conseil municipal. Il y a le mensonge, le procès d'intention, la dissimulation des chiffres avec des pourcentages qu'on ne prend pas sur les bases du total à prendre en considération, ou la critique constructive qui se nourrit d'alertes argumentées et de propositions. Vous dites que si vous étiez restés aux affaires, vous auriez fait d'autres choix. En investissement, vous êtes sûr que vous auriez fait d'autres choix ? Où sont vos propositions constructives ce soir dans le débat ? Aucune.

En vérité, vous le savez sans doute même mieux que nous, il n'y avait pas d'autres choix possibles une fois qu'on avait rectifié tous les investissements qu'on a dû faire, de l'église Saint-Pierre à la

canalisation du Merlançon, en passant par toute la litanie que j'ai dite tout à l'heure. Une fois qu'on a fait cela dans le budget, il n'y a plus de marge de manœuvre qui permette de faire autrement que par l'emprunt face aux dépenses obligatoires des Passons et de la Villa Barthélemy que nous avons trouvées et qu'il fallait financer. À moins que les autres choix, c'était de renoncer aux compromis d'achat que vous avez vous-même signés sur la Villa Barthélemy – je ne peux pas y croire. À moins que votre autre choix eût été d'arrêter les travaux de l'école des Passons en disant aux entreprises, aux parents d'élèves, aux élèves, aux enseignants : « On reprendra le chantier quand on aura les sous. » C'est cela, vos choix ? Parce que je n'en vois pas d'autres.

Vous choisissez ce ton de procès d'intention. C'est votre droit, mais cela dessert la qualité du débat. Cela n'honore pas ceux qui portent ce type d'argument. Cela alimente les populismes avec pour conséquence la montée de l'extrême droite. Vous semblez ne pas l'avoir compris malgré votre défaite électorale du 22 mars dernier. Pour rappel, au contraire de votre attitude ici et maintenant dans l'opposition, nous alertions sur l'importance des reports de recettes, sur la minimisation des dépenses, sur la majoration des recettes. Nous proposons que l'achat de la Villa Barthélemy soit budgété pour éviter une augmentation de l'emprunt en cours d'exercice. Je vous renvoie au débat du 18 décembre 2025. C'est aussi cela qui s'est traduit lors du scrutin de mars : le choix d'élus constructifs pour mettre fin à une gestion arrogante et peu sincère.

Quant au Rassemblement national, il reste dans le commentaire, dans l'interrogation, il exprime des inquiétudes et je vais continuer à m'efforcer d'y répondre, même si de temps en temps, on pourra les trouver volontairement exagérées. Au fur et à mesure des Conseils municipaux, je serai toujours là pour répondre et rassurer sur les inquiétudes, parce que les inquiétudes qui s'expriment sont aussi celles de la population. Et, sur la bonne situation financière, la bonne gestion financière de notre ville, nous nous devons de rassurer la population par des actes.

M. le Maire : On va conclure sur le budget, parce que cela va faire long. J'ai une intervention à faire.

M. GAZAY : Pardon de vous le dire, mais nous avons donné la parole plusieurs fois sur le budget, appelez-vous, quand vous étiez en séance.

Mme FARDOUX : M. Gazay, vous avez parlé après Madame Menet, qui a parlé très longuement. On ne peut pas dire qu'on ne vous a pas laissé parler.

M. GAZAY : Je vais faire une intervention rapide, si vous me permettez. Je m'adresse à Monsieur le Maire, puisque c'est vous qui avez la police de l'assemblée. Je vais faire une intervention très rapide et technique, parce que je ne rentrerai pas sur le sujet politique, comme M. Grandjean l'a fait. Mais quand M. Grandjean vous dit qu'on a remboursé 30 millions d'euros et qu'on vous dit 50, vous oubliez une chose. Soit, vous partez des chiffres de 164 millions d'euros qui étaient la dette en 2014, auxquels vous rajoutez 17 millions d'euros du fonds de soutien pour le remboursement des emprunts toxiques. Alors, on passe d'une dette de 164 plus 17, soit 181, et on se retrouve aujourd'hui à une dette de 130 millions d'euros, donc bien moins 50. Ou bien vous ne considérez pas ces 17 millions d'euros qui ont été pris pour rembourser la dette, les emprunts toxiques et vous enlevez cette partie-là des 130 millions d'euros et vous tombez à 113 millions d'euros. Donc, M. Grandjean, dans tous les cas de figure, je sais que vous démarrez et que ce n'est pas simple à comprendre, on en a parlé plusieurs fois pourtant. Vous pourrez vous faire expliquer cela par le directeur des finances. Mais, c'est bien 50 millions d'euros de dette que nous avons remboursés.

M. le Maire : M. Gazay, cela suffit. Cela fait plusieurs fois, à chaque Conseil municipal, que vous outrepassiez vos droits. Cela fait trois Conseils municipaux, cela fait trois fois que vous outrepassiez vos droits. Bien.

M. le rapporteur et chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier Denis Grandjean, Alexandre Latz et Evelyne Khemsi. Aidés par les services, ils se sont livrés à un exercice de compréhension et de transparence sur le budget. Il est temps de dire les choses telles qu'elles sont, avec la transparence que nous devons aux Aubagnaises et aux Aubagnais. Ce budget supplémentaire que nous votons ce soir, ce n'est pas le nôtre. C'est l'épilogue, le dernier souffle de la gestion de l'ère Gazay. Comme je l'ai rappelé lors du Conseil du 16 avril, nous avons hérité d'un budget primitif qui relevait de la pure fiction. Un budget voté dans la précipitation, sans aucune connaissance des orientations du projet de loi de finances de l'État. Un exercice de style budgétaire qui nous a laissés sur la paille dès notre installation.

Souvenez-vous, il y a peu de temps, en décembre 2025, lors du vote de ce budget primitif, nous étions quatre membres de l'actuelle majorité à voter contre, lucides sur le désastre annoncé : Clémentine Fardoux, Denis Grandjean, Arthur Salone et moi-même. Nous avons alerté sur la fragilité de ces comptes. Nous avons dénoncé l'insincérité des chiffres. Cependant, la cruelle ironie de l'histoire nous rattrape, car il y va de notre responsabilité aujourd'hui. Nous sommes contraints de réparer, ligne par

ligne, ce que nous avons en vain dénoncé depuis quelques mois. Nous ne faisons que gérer les conséquences de cette irresponsabilité et de cette fuite en avant.

Les mauvaises nouvelles n'arrivant jamais seules, à ce marasme interne, vient s'ajouter un coup de boutoir externe. Comme je l'évoquais tout à l'heure, la Métropole, en proie à son propre mur budgétaire, nous imposerait une baisse brutale de ses dotations de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est une ponction directe sur nos capacités d'action locales qui vient aggraver un budget que nous n'avons pas choisi. Ce que nous faisons ce soir, ce n'est pas faire de la politique au sens politicien du terme, c'est réparer. Comme l'a très bien souligné Denis Grandjean, nous ne faisons pas ici de la comptabilité créative, nous faisons de la chirurgie budgétaire afin de sauver les meubles.

Le 29 mars, lorsque nous avons pris nos responsabilités, nous avons une ambition claire pour ce budget supplémentaire. C'était le véhicule idéal pour lancer les premiers marqueurs de notre mandat. Nous aurions voulu, par exemple, engager immédiatement un grand plan de rénovation thermique pour nos écoles, pour le confort de nos enfants et de nos enseignants. Mais votre gestion désastreuse nous en empêche. Nous sommes contraints d'utiliser nos ressources pour éponger vos dettes plutôt que pour investir dans l'avenir. Ce soir, la réalité est brute. Nous avons dû corriger des dépenses outrageusement minorées : 331 784 euros pour les fluides, 231 275 euros pour la restauration collective. Nous avons dû assumer des oublis volontaires, comme le financement de la Villa Barthélemy, achetée à 1,2 million d'euros, sans qu'un seul centime ne soit inscrit au budget. Nous avons dû combler un trou béant de 449 030 euros en recettes sur les dotations, faute d'avoir anticipé la réalité des finances publiques. Alors, quand on nous reproche notre rigueur, je réponds que c'est la rigueur nécessaire du médecin qui découvre un patient laissé dans un état critique.

C'est particulièrement vrai sur la section investissement. Nous sommes contraints d'emprunter 2,2 millions d'euros de plus que prévu. Pour quelle raison ? Parce que la gestion précédente était défailante. Comment, je vous le demande, peut-on acheter pour 1,2 million d'euros un bien immobilier comme la Villa Barthélemy sans avoir prévu un seul centime pour le payer ? C'est de l'inconscience pure. C'est engager les finances de la Ville sur des coups de tête électoraux sans aucune vision à long terme. Le constat est le même pour l'école des Passons. On a promis à grand renfort de publicité aux parents, aux enseignants et aux enfants une ouverture en septembre 2026, tout en oubliant d'inscrire le financement nécessaire pour boucler les travaux. Nous devons aujourd'hui, dans l'urgence, rattraper ce million d'euros manquant pour ne pas laisser un chantier à l'abandon. Cette dette dont vous nous avez rebattu les oreilles pendant 12 ans et encore aujourd'hui, c'est votre imprévision et votre gestion cavalière qui nous contraignent à l'augmenter.

Ce budget supplémentaire 2026, ce n'est pas le nôtre. C'est le budget de la gestion Gazay que nous sommes obligés de réécrire pour éviter la banqueroute. C'est le prix à payer pour l'amateurisme des 12 dernières années. Vous deviez certainement avoir un plan pour sortir du bourbier dans lequel vous nous avez enfoncé cette ville avec ce budget primitif. Mais j'imagine que ce plan doit sans aucun doute figurer parmi les archives broyées que la directrice des archives départementales a retrouvées par sacs entiers à la mairie lors de sa visite d'urgence le 24 mars dernier. C'est là, dans ces sacs poubelles que vous avez tenté de faire disparaître à quelques jours de votre départ, que se trouvent sans doute en petits morceaux, en confettis même, les traces de votre gestion.

Pour notre part, nous n'avons rien à cacher et aucun document à détruire. Je tiens à attirer votre attention : en votant ce soir ce budget supplémentaire, nous n'avons pas terminé avec ce rocambolesque budget de 2026. Il nous faudra une dernière décision modificative de clôture à l'automne. C'est à ce moment-là et seulement à ce moment-là, que nous solderons définitivement les comptes de la majorité précédente. Notre propre budget, celui de la mandature, celui qui traduira réellement notre ambition pour Aubagne, sera construit sur des bases assainies, sur une sincérité retrouvée et non sur des chimères. Nous voterons ce budget supplémentaire 2026 non pas en adhésion à la politique passée, mais par responsabilité envers les Aubagnaises et les Aubagnais. Nous le faisons pour avancer vers la clôture de ce chapitre et pour, enfin, dès demain, pouvoir pleinement mettre en œuvre notre contrat : réparer, respirer, protéger. Je vous remercie et je propose de passer au vote.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Le budget est adopté.

La délibération n°18_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 13

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

19_170626 - Approbation du Budget Supplémentaire 2026 - budget annexe des Pompes funèbres

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Numéro 19, approbation du budget supplémentaire de 2026, budget annexe des pompes funèbres. Rapporteur, M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : Je sens que cela va être plus rapide. Il s'agit dans ce budget supplémentaire des pompes funèbres d'intégrer le résultat, comme vu précédemment, sans modification des différents équilibres.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui vote pour ? Pardon, vous avez la parole.

Mme NIETO : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à soulever un problème important au niveau des cimetières et plus particulièrement concernant celui des Fenestrelles. En effet, le responsable m'a affirmé n'avoir plus que des tombeaux d'occasion, type quinzainière pour deux personnes ou en pleine terre, la cause invoquée étant le manque de budget alloué à cet effet. Je reste assez inquiète, sachant que ce cimetière a souffert d'inondations, ce qui a obligé certains propriétaires à abandonner des tombeaux, ceci étant un secret de polichinelle. À ce propos, le mois dernier, un monsieur qui venait de perdre sa maman a eu la désagréable surprise de trouver le tombeau familial inondé. Cela lui a coûté 300 euros de pompes.

Je me suis aperçue également que dans l'allée du Raisin, treize caveaux neufs étaient disponibles sans aucune inscription religieuse – je précise, sans aucune inscription religieuse. Le responsable m'a signifié qu'ils étaient réservés pour un carré confessionnel. Pour tous les autres, rien de prévu, faute de ligne de crédit, dicit ce responsable. Il est urgent que les pompes funèbres soient dotées d'un budget à la hauteur des Aubagnais. Monsieur le Maire, vous n'ignorez pas que la population aubagnaise est vieillissante, puisque vous en avez fait état lors du dernier conseil municipal pour appuyer votre projet de nouvel hôpital. Mais à moins que cela ne soit la cour des miracles, tous les patients n'en sortiront pas guéris, hélas. Alors, je ne voudrais pas plomber davantage l'ambiance, mais chacun sait que de cette vie, personne ne sortira vivant. Gouverner ou administrer, c'est prévoir. Merci.

M. GRANDJEAN : D'abord, je dois vous dire que l'agrandissement du cimetière ne dépend pas du budget annexe des pompes funèbres. C'est bizarre, mais c'est comme cela. C'est une compétence du budget principal. Cela ne peut pas se faire dans le cadre du budget des pompes funèbres. Les questions que vous soulevez sont des questions que l'on connaît. M. LAZLI, qui est en charge de cette délégation, a parfaitement connaissance de ce que vous soulevez. On sait depuis des années qu'il y a notamment un problème, mais pas que, de carence de places sur le carré musulman qui pose de grandes difficultés à une partie de la population de la ville. L'agrandissement du cimetière fait partie des sujets qui nous sont laissés, eux aussi, en héritage, mais cela devra se gérer par des investissements et même peut-être par de l'emprunt sur les années à venir. On retrouvera cela sur le budget d'investissement du budget principal.

M. le Maire : Je voudrais préciser qu'au niveau des inondations des caveaux, c'est récurrent. D'ailleurs, je m'étais battu lors du problème de la carrière Borie. Lorsqu'il y a eu un énorme orage, les gens qui étaient en aval de la carrière Borie n'avaient pas subi les conséquences de l'orage, mais au cimetière des Fenestrelles, les cercueils étaient sortis, même les caveaux étaient sortis. C'est un problème assez récurrent. C'est l'eau qui ruisselle du plateau de Languilard. Il faut, comme on dit, M. Grandjean, cela nous occasionne des frais importants pour arrêter cette anomalie. Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°19_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 13

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

20_170626 - Approbation du Budget Supplémentaire 2026 - budget annexe du Réseau de chaleur urbain

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 20, approbation du budget supplémentaire, budget annexe du réseau de chaleur urbain.

M. GRANDJEAN : Et revoilà la vedette du Conseil municipal, le réseau de chaleur urbain. On intègre les résultats pour faire un budget supplémentaire. On en profite pour modifier quelques éléments. Il y a 10 000 euros de recettes supplémentaires qui sont envisagées. Ce n'est pas une supposition, c'est effectif. En tout cas, j'espère que cela se concrétisera. C'est lié aux raisons évoquées tout à l'heure, c'est-à-dire la mise à niveau des compteurs notamment. Il y a des recettes d'investissement à mettre en face des travaux et des frais financiers à mettre en face des emprunts qui doivent être faits pour l'extension du réseau. Tout cela se jouant dans des sommes modérées par rapport à ce qu'on a évoqué pendant le budget principal.

M. NOVELLI : Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais attirer votre attention sur les prévisions de recettes du réseau de chaleur urbain pour 2026. L'an dernier, comme indiqué un peu plus tôt, la prévision des recettes s'élevait à plus de 435 000 euros. Or, à la clôture de l'exercice 2025, seulement 244 000 euros ont été réellement encaissés. Aujourd'hui, vous inscrivez un montant prévisionnel de plus de 320 000 euros. Ma question est simple : sur quel élément concret repose cette prévision ? Qu'est-ce qui permet d'anticiper une augmentation de près de 80 000 euros de recettes par rapport à ce qui a été réellement perçu en 2025 ? Une augmentation des consommations est-elle prévue ? De nouveaux abonnés sont-ils attendus ? Je souhaiterais donc connaître les éléments qui vous permettent de retenir ce niveau de recettes pour 2026. Je vous remercie.

M. le Maire : M. Grandjean.

M. GRANDJEAN : La pédagogie est l'art de la répétition, donc je vous le redis : ces nouvelles recettes sont prévues, prévisibles. Évidemment, on espère qu'elles se concrétiseront parce que les compteurs ont été mis à niveau. On va enfin pouvoir facturer aux usagers, aux bénéficiaires de ce réseau de chaleur, la réalité de ce qu'ils consomment.

M. NOVELLI : Le remplacement de ces compteurs est estimé à 80 000 euros de recettes. C'est énorme.

M. le Maire : C'est le prix. Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°20_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 13

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

21_170626 - Approbation du tarif des sanisettes.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 21, approbation du tarif des sanisettes.

M. GRANDJEAN : On m'avait fait croire que le budget supplémentaire du budget principal serait mon heure de gloire, il n'en est rien. Nous arrivons à la délibération 21 qui constate que nous avons des sanisettes payantes sur l'espace public et que nous n'en avons pas délibéré le tarif. Il faut immédiatement et sans tarder rectifier cette erreur. Nous proposons, parce que c'est déjà la réalité de ce que paient les gens qui rentrent dans les sanisettes de l'espace public, de fixer le tarif à 30 centimes.

Mais nous voulons vous dire que conformément à notre programme électoral, cette régularisation, cette délibération prise un petit peu dans l'urgence pour qu'on soit dans les règles, va évoluer dans les temps qui viennent parce que nous envisageons la gratuité de ce service, comme c'est le cas dans les sanisettes, notamment à Marseille. C'est quand même assez logique pour les gens qui se promènent dans nos rues et c'est aussi assez équitable du point de vue des discriminations hommes-femmes, parce qu'il faut bien dire que sur ces sujets-là, en cas d'envie pressante, nous ne sommes pas toujours à égalité.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°21_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

22_170626 - Approbation des tarifs de la taxe locale de la publicité extérieure 2027.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 22, approbation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure en 2027. M. Denis Grandjean.

M. GRANDJEAN : À mon tour de faire mon jubilé, c'est la dernière délibération que je présente ce soir. Il s'agit de revaloriser de l'indice INSEE 0,9 % la taxe locale sur la publicité extérieure. Voilà ce que nous vous proposons d'approuver.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Unanimité.

La délibération n°22_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

23_170626 - Approbation de la cession du droit au bail commercial du local 23 rue Rastègue / 1 rue de la République

Rapporteur : Madame Gaëlle RODEVILLE, Septième adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 23, approbation de la cession du droit au bail commercial du local 23 rue Rastègue, 1 rue de la République. Madame Gaëlle Rodeville.

Mme RODEVILLE : Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville, la Ville d'Aubagne souhaite renforcer activement ses actions de soutien et d'animation de l'offre commerciale et souhaite agir sur le commerce identifié comme stratégique. À ce titre, la Commune a procédé le 6 mars 2023 à une préemption et à l'acquisition du fonds de commerce d'une surface de 108 mètres carrés, section AD130, situé au 23 rue Rastègue, 1 rue de la République, l'ex-Central Bar. La Commune a engagé une procédure d'appel à candidature pour la rétrocession lors du Conseil

municipal du 12 décembre 2023. L'avis de rétrocession et l'appel à candidature ont été régulièrement publiés, mais aucune candidature n'a été déposée. À ce stade, et compte tenu de l'absence d'exploitation depuis plusieurs mois ayant entraîné la disparition de la clientèle, le fonds de commerce doit être regardé comme ayant cessé d'exister, seul subsistant le droit au bail.

Dans ce contexte, et suite au rendez-vous tenu ainsi qu'aux échanges intervenus avec la municipalité, la SARL Oh Faon ! a officiellement manifesté sa candidature en date du 15 avril 2026. Le projet de Oh Faon ! est une pâtisserie que peut-être certains connaissent, puisqu'ils sont également installés à Marseille, qui est une pâtisserie végétarienne. Le projet correspond complètement à l'activité commerciale que nous souhaitons développer. Nous vous proposons donc d'approuver la cession du droit au bail commercial des 108 mètres carrés, situés au 23 rue Rastègue, 1 rue de la République, à Raffaelli Jérôme et Yau Kevin, représentants de la SARL Oh Faon ! figurant au cadastre sous le numéro 130, section AD, moyennant la somme de 30 000 euros.

Mme MENET : Juste un mot pour souligner que cette installation, bien sûr, nous l'avons longuement travaillée avec les services de la Ville pour redynamiser le centre-ville depuis plusieurs années. Nous sommes très heureux justement qu'il y ait ce nouveau commerce qui a été aidé par le PACI et nous tenons à le saluer, parce que le PACI a beaucoup aidé de nombreux commerçants à leur installation dans le centre-ville. C'est une structure qui travaille beaucoup avec la Ville d'Aubagne. Nous tenons à le remercier, à remercier les services de la Ville et bien sûr à souhaiter la bienvenue à cette nouvelle installation.

Mme RODEVILLE : Madame Menet, je vous remercie pour votre intervention, parce que depuis le début de ce Conseil municipal, vous dites des choses, vous et M. Gazay. Notamment, tout à l'heure, vous nous avez traités d'imposteurs. En fait, vous êtes les seuls à l'être, parce que voyez-vous, effectivement, en 2021, M. Raffaelli nous a sollicités pour trouver un local. Depuis 2021, vous ne leur avez pas trouvé de locaux. Ne prenez pas la parole, car personne ne vous l'a donnée pour l'instant. Je vous en remercie. Par contre, M. Raffaelli nous a envoyé un courrier et un mail parce qu'il s'attendait à votre intervention, en nous disant qu'il n'y avait aucune véritable stratégie d'accompagnement ni volonté affirmée de favoriser l'installation de son projet sur la ville d'Aubagne. Le porteur du projet, M. Raffaelli, toujours dans son mail, souligne en revanche une différence d'approche depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale, estimant que les échanges récents témoignent d'une volonté forte d'accompagnement et de soutenir le projet tel qu'il est. Donc Madame Menet, non, ce n'est pas vrai. Comme beaucoup de choses que vous avez dites jusqu'à présent, vous n'avez pas porté ce projet et vous n'avez pas souhaité l'accompagner, bien qu'il vous ait rencontrée en 2021. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame Menet.

Mme MENET : Il me semble quand même que, vu que je suis interpellée directement, il faut que je réponde. Un dossier de 2021, M. Raffaelli, le nom me dit quelque chose, peut-être, il a peut-être demandé quelque chose, mais ce n'était certainement pas Oh Faon ! ni ce projet à cette époque-là. Cela, c'est sûr. Ce que je viens de dire, c'est que je remercie le PACI qui a accompagné tous ces projets. Tous les projets que nous avons travaillés avec la direction de l'économie locale, la responsable est là actuellement dans le public, donc elle pourra vous l'attester. Nous avons partagé et mis en place de nombreux projets avec le PACI. Peut-être celui-ci, lorsqu'il a été présenté, n'a pas été retenu. On n'a pas retenu tous les projets, bien entendu. Pourquoi pas ? Il y avait des choses qui ne convenaient pas. On n'a pas retenu, on n'a peut-être pas donné suite. On est des humains, oui, cela, je l'assume complètement. Mais ce que j'ai dit aujourd'hui, c'est que je félicite cette nouvelle installation et c'est le PACI qui a aidé, j'en suis très contente. Voilà exactement ce que j'ai dit.

M. le Maire : Madame Melin.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais quand même faire remarquer ceci : on demande aux commerçants de vouloir régler le problème du désert commercial, de même qu'on demande aux médecins de régler le problème des déserts médicaux. Ils sont là avec leurs qualités propres et on est heureux de les voir arriver. Mais bien évidemment, c'est un problème d'environnement. Dans une ville comme Aubagne intra-muros, où on peut recevoir un car de touristes, un car de 64 places dans l'unique hôtel du centre-ville, pardonnez-moi, comment voulez-vous faire venir du monde ? On le voit très bien, il suffit de sortir les samedis et les dimanches ou éventuellement lors des manifestations comme le miel, les abeilles ou les disquaires. Bientôt, ils ne viendront plus. Il n'y a personne dans les rues. Il faut quand même, je crois, regarder les choses comme elles sont. J'ai là pris des photos de la rue Rastègue depuis trois ou quatre ans. Au 1^{er} janvier, au 1^{er} mars, au 1^{er} juin, la rue est vide. La rue de la République a perdu les trois quarts de ses commerces.

Comment voulez-vous que cela se passe ? À part effectivement ces boutiques qui sont ouvertes quand la majorité de la population dort, il n'y a rien qui s'est ouvert sur Aubagne. Il suffit d'aller voir Bellon. Ils

ont été adorables de bien vouloir revenir dans le bas de la rue Rastègue, mais ils ne sont pas heureux du tout. Il suffit de rentrer dans les boutiques. Il suffit de regarder ce qui se passe. Bienvenue à ces personnes. J'ose espérer qu'il n'y aura pas que du vegan parce qu'il faut quand même plaire à tout le monde aussi. Je vous rappelle quand même le sort du glacier qui était là aussi sur la place de l'Horloge. Je vous rappelle le sort de Leonidas qui fonctionne comme il peut et d'autres boutiques qui fonctionnent comme elles peuvent aussi. Je vous en prie, ne venez pas maintenant dire que vous avez tout favorisé quand on sait la débandade commerciale depuis 12 ans. La rue Rastègue s'est éteinte. La rue Moussard s'est éteinte. La place Rau est éteinte.

Il faudra bien évidemment soutenir ces professionnels qui ne sont pas seuls à pouvoir porter tout cela. Il faudra qu'on n'ait plus, comme cela, malheureusement, le spectacle de personnes droguées, particulièrement à des drogues dures comme le crack et la méthamphétamine et qui posent des problèmes énormes. Vous le savez très bien, vous avez été obligé de mettre en permanence deux policiers municipaux pour que les trois ou quatre restaurants de la place voient leurs clients ne pas être trop importunés. Il va falloir qu'on aide tout cela avec une sécurité renforcée. Même si effectivement – et c'est ce qu'on a déjà vu tout à l'heure – le problème des trafics de drogue s'est totalement déplacé avec Uber shit, on a moins de problèmes au quai d'Antac, mais pour l'instant, attention. Ne venez pas dire que vous avez bien fait. Vous avez perdu la confiance de 75 % des Aubagnais juste sur tout cela. Ne venez pas dire aujourd'hui que ce que vous avez fait hier, c'était bien. J'ose espérer, Monsieur le Maire, que vous ferez mieux et que nous vous permettrons d'avancer. Sachez que vous aurez la même critique si d'ici un an, les choses ne se sont pas améliorées.

Mme RODEVILLE : Madame Melin, je voulais juste rajouter à votre intervention qu'effectivement, il y a très peu de bus qui peuvent rentrer dans la ville. D'ailleurs, l'hôtel Linko attend depuis plusieurs années une place de bus de façon à ce qu'il puisse accueillir un bus et que les gens puissent dormir sur place. Je voulais rajouter autre chose. Oh Faon ! ce n'est pas simplement adorable, c'est qu'il y a une équipe qui a permis, très rapidement, de répondre favorablement à la fois à Julie Pappalardo, élue, mais également Noria et le service de Noria. Merci aux agents municipaux, parce qu'ils sont adorables, mais il y a une équipe extraordinaire.

M. le Maire : Madame Menet, excusez-moi.

Mme MENET : Merci, Monsieur le Maire. Madame Melin, je pense que vos propos vont faire plaisir aux commerçants de la rue Rastègue et aux commerçants du centre-ville en disant que tout est fermé et qu'il n'y a personne. Je pense que cela va vraiment leur faire plaisir et que cela va aussi donner des idées aux clients de venir arpenter les rues et notre centre-ville. Vraiment, c'est une bonne consigne que vous donnez là. On voit le soutien que vous apportez. D'autre part, vous pouvez demander à la direction de l'économie locale de vous fournir le nombre de commerces qui ont ouvert et qui ont fermé sur l'année 2025. Vous serez fortement surprise de ce nombre qui est très important. Je pense que vous ne vous promenez certainement pas régulièrement en centre-ville et vous ne le voyez pas. Encore une fois, ne tapez pas sur les commerçants parce qu'ils sont vraiment courageux. Ils sont là toute la semaine, du mardi au samedi ou au dimanche et ils se démènent pour faire tourner leurs commerces. Ne dites pas tout le temps que c'est vide et qu'il n'y a personne parce que, sincèrement, ce n'est vraiment pas cela qui les aide.

M. le Maire : Pour avoir du monde dans les rues d'Aubagne, il faut venir le 28 juin à la braderie. J'espère qu'on est complet. Pour information, M. Raffaelli est d'une vieille famille d'Aubagne, puisque son grand-père était boucher rue de la République. Son père était avocat à Aubagne et je suis heureux qu'il revienne dans la ville de ses parents ouvrir cette pâtisserie. Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? À l'unanimité.

La délibération n°23_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

24_170626 - Approbation des conventions ACTEE+ (Fonds CHENE saison 6).

Rapporteur : Monsieur Alexandre LATZ,

M. le Maire : La délibération 24, approbation des conventions ACTEE+, fonds CHENE saison 6.
M. Alexandre Latz.

M. LATZ : Oui, délibération qui devrait être rapide. Le programme « ACTEE +, Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique », porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de leurs projets de rénovation et d'efficacité énergétique. C'est dans ce cadre que le Territoire d'Énergie des Bouches-du-Rhône, TE13, a déposé une candidature mutualisée, c'est-à-dire avec plusieurs communes du département.

Ce dispositif vise à encourager la structuration des politiques énergétiques locales, la réalisation d'actions de suivi, d'analyses et d'optimisation des consommations d'énergie du patrimoine communal, à l'élaboration d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique. Le jury a reçu favorablement le projet proposé par TE13. Afin de formaliser les engagements, il faut signer deux conventions, à la fois celle mutualisée et celle individuelle en tant qu'Aubagne. Cette convention va permettre la participation d'Aubagne à ce programme et la perception des subventions correspondantes qui permettent notamment la subvention du poste lié à ces économies de flux.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Contre ? Unanimité.

La délibération n°24_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

CULTURE PATRIMOINE VILLE NUMERIQUE

25_170626 - Approbation d'une Convention de partenariat entre le Conservatoire Vladimir Cosma d'Aubagne et le collège Nathalie SARRAUTE pour l'année scolaire 2026-2027.

Rapporteur : Madame Gaëlle RODEVILLE, Septième adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 25, approbation d'une convention de partenariat entre le conservatoire Vladimir Cosma d'Aubagne et le collège Nathalie Sarraute pour l'année scolaire 2026-2027. Madame Gaëlle Rodeville.

Mme RODEVILLE : La Ville d'Aubagne, dans le cadre de sa politique culturelle en direction des jeunes, souhaite accompagner le développement de la pratique théâtrale dans l'enseignement secondaire. Ainsi, un partenariat existe depuis 2018 avec le collège Nathalie Sarraute. Ce partenariat a pour ambition de favoriser l'ouverture artistique et culturelle des élèves du collège en collaboration avec le conservatoire Vladimir Cosma à rayonnement communal d'Aubagne. Je vous invite donc à approuver les termes de la convention de partenariat permettant la collaboration entre le collège Nathalie Sarraute et la ville d'Aubagne.

Un intervenant : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cette résolution, à notre sens, est dans le cadre d'un partenariat entre le conservatoire Vladimir Cosma d'Aubagne et le collège Nathalie Sarraute pour la pratique théâtrale dans l'enseignement secondaire et dans un but d'enrichissement culturel. Elle ne peut être que positive, à notre sens. Je pense qu'on va pouvoir aussi adopter cette résolution.

M. le Maire : Merci. Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°25_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

26_170626 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Compagnie V.B.D & Co et la Ville d'Aubagne relative à la participation du Conservatoire Vladimir Cosma d'Aubagne au Mandolin'Marseille Festival 2026.

Rapporteur : Madame Gaëlle RODEVILLE, Septième adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 26. Approbation d'une convention de partenariat entre la compagnie V.B.D & Co et la Ville d'Aubagne, relative à la participation du conservatoire Vladimir Cosma d'Aubagne au Mandolin'Marseille Festival 2026. Madame Gaëlle Rodeville.

Mme RODEVILLE : Dans le cadre de cette délibération, la Ville souhaite accompagner la participation du conservatoire Vladimir Cosma d'Aubagne au Festival Mandolin'Marseille 2026, porté par la compagnie V.B.D & Co, dont la sixième édition aura pour invité d'honneur Vladimir Cosma. Cette délibération propose donc l'approbation d'une convention de partenariat qui permet de partager les frais de Vladimir Cosma, puisque Vladimir Cosma sera également présent sur la ville le 4 juillet pour inaugurer le conservatoire. Il ira par la suite au Festival Mandolin'Marseille 2026. Je précise juste que la venue de Vladimir Cosma est permise aussi grâce à la participation de Juan Carmona, grand artiste aubagnais, qui en 2025 a pu convenir avec Vladimir Cosma de sa venue pour l'inauguration de ce conservatoire. Je vous propose d'approuver les termes de la convention de partenariat qui portent sur la participation de la Ville d'Aubagne aux frais de sa venue.

Un intervenant : Mêmes observations que tout à l'heure, donc nous approuvons ces termes.

M. le Maire : Qui vote pour ? Qui vote contre ? Unanimité.

La délibération n°26_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

27_170626 - Approbation du Règlement de participation à l'Exposition "Place aux artistes".

Rapporteur : Madame Betty CORALLO, Cinquième adjointe

M. le Maire : Numéro 27, approbation du règlement de participation à l'exposition « Place aux Artistes ! ». Madame Betty Corallo.

Mme CORALLO : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur l'approbation du règlement de participation à l'exposition Place aux Artistes. Pour la deuxième année de suite, l'un des vendredis soir de l'été sera consacré à un marché aux artistes. Cette année, la manifestation se tiendra le 10 juillet de 18 heures à 23 heures sur le cours Foch. Nous mettrons à disposition des artistes un emplacement de 2,5 mètres sur 2 mètres au sol par stand, une grille caddy pour exposer, une table, une chaise, le tout contre la modique somme de 11,63 euros au titre de la redevance d'occupation de l'espace public. Il nous est donc demandé d'approuver le règlement intérieur de cette manifestation.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Contre ? Unanimité.

La délibération n°27_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

28_170626 - Approbation de l'avenant n°1 de la convention PELEHAS.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre NIVET,

M. le Maire : Numéro 28, approbation de l'avenant numéro un à la convention PELEHAS, M. Jean-Pierre Nivet.

M. NIVET : Merci Monsieur le Maire. Je ne vais pas boudier mon plaisir, c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte. Je le fais avec beaucoup de plaisir et je dédie cette prise de parole à mon épouse Dominique, qui a passé six ans dans l'opposition pendant que moi, je la regardais batailler avec la majorité de l'époque.

Monsieur le Maire, cette délibération approuve l'avenant numéro un à la convention conclue avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, relative à la mise à disposition du logiciel PELEHAS de gestion du contingent de demandes de logement. Il y en a plus de 11 000 sur la ville. Cet avenant vise à intégrer les évolutions de service et d'actualiser les modalités financières, le montant de la redevance passant notoirement de 7 200 à 2 800 euros par an.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? M. Nivet, pour votre première délibération, c'est l'unanimité.

La délibération n°28_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

POLITIQUE SOCIALE SANTE SOLIDARITE VIE ASSOCIATIVE RESSOURCES HUMAINES

29_170626 - Désignation d'un nouveau référent pour le Réseau Francophone « Villes Amies des Aînés »

Rapporteur : Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE,

M. le Maire : Délibération numéro 29, désignation du nouveau référent pour le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. M. Théo Armand-Hilaire.

M. ARMAND-HILAIRE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération numéro 29 qui nous est présentée ce soir concerne le Réseau Francophone « Villes Amies des Aînés ». C'est une démarche portée au niveau international par l'Organisation Mondiale de la Santé et qui vise à adapter nos territoires face au vieillissement de notre population. La Ville d'Aubagne, pour rappel, est membre de ce réseau depuis 2022 et aujourd'hui, il nous est proposé de désigner officiellement un nouveau référent, M. Théo Armand-Hilaire, comme nouveau référent de la commune auprès de ce réseau afin d'assurer le suivi de cette démarche et de poursuivre les actions engagées en faveur de nos seniors. Il convient également dans cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle charte du réseau, réaffirmant ainsi l'engagement de notre collectivité en faveur du bien-vieillir, du lien social et de la participation citoyenne de nos aînés.

Cette démarche ne doit pas rester une simple adhésion à un réseau. Elle doit se traduire par des actes concrets qui améliorent le quotidien de nos aînés et de nos habitants. C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis notre élection. Face aux fortes chaleurs que nous connaissons actuellement, avec Monsieur le Maire et l'ensemble de la majorité municipale, nous restons pleinement mobilisés pour le bien-être et la sécurité de nos aînés. Nous avons ainsi ouvert une salle climatisée supplémentaire aux Taraïettes afin de proposer un lieu de fraîcheur supplémentaire aux personnes les plus vulnérables. Les espaces non climatisés, comme certaines salles des maisons de quartier par exemple, ont également été équipés de ventilateurs afin d'améliorer le confort des Aubagnais, mais surtout de nos aînés. Ces mesures, certes simples, illustrent l'attention que nous portons à nos seniors et la nécessité d'adapter en permanence nos services aux réalités et au vieillissement de notre population.

Alors, vous l'avez compris, mes chers collègues, une ville amie des aînés, c'est avant tout une ville qui va agir. C'est une ville qui va protéger, mais surtout anticiper. L'ensemble de la majorité municipale soutiendra cette délibération. Je vous invite donc à l'adopter. Je vous remercie.

M. le Maire : Des remarques ? M. Rousset.

M. ROUSSET : Oui, Monsieur le Maire. Notre groupe ne participera pas au vote.

M. le Maire : Donc, je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Très bien.

La délibération n°29_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

30_170626 - Approbation de la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2026.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 30 : approbation de la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2026. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Merci. Cette délibération est un peu inhabituelle, puisque, comme vous avez pu le constater en préparant ce Conseil municipal, le tableau soumis à votre approbation ce soir est identique à celui du mois d'avril. Si nous avons choisi de vous le présenter, c'est justement parce qu'il ne change pas, alors même que nous mettons fin, au 1^{er} septembre prochain, au marché du ménage de cinq bâtiments communaux, dont l'Espace des Libertés, la salle du Bras d'Or et l'Hôtel de police municipal. Ce marché avait donné lieu, et cela avait fait grand bruit dans la ville, à une baisse de la qualité du service. Nous sommes confiants sur le fait que les bâtiments municipaux seront demain plus propres qu'ils ne l'ont été depuis 2023. En tout cas, l'organisation et le rythme des passages seront bien plus satisfaisants qu'auparavant.

Au-delà de la qualité du service, l'étude réalisée laisse entrevoir une vraie économie, puisque le montant annuel du marché était de 66 000 euros, alors que le coût total des agents, des fournitures et du matériel se monte, dans la prévision, à moins de 25 000 euros, soit une économie de plus de 40 000 euros par an, ce qui est considérable.

Concernant les agents, l'étude n'a pas montré de nécessité de créer des postes de fonctionnaires, seulement de remplacer quelques vacataires par des contrats à durée déterminée, ce qui améliore leur statut pour les personnels concernés. La remunicipalisation du ménage, qui commence avec ces cinq bâtiments, se poursuivra avec le ménage de l'école des Passons, nous l'espérons, au début de l'année 2027, puis ensuite, à partir de septembre 2027, avec l'ensemble des écoles. C'était un engagement de campagne, cela devient une réalité. C'est une vraie fierté, loin du dogmatisme, au contraire, très ancrée dans le réel d'une qualité de service augmentée et d'économies réalisées.

M. le Maire : Des remarques ? M. Rousset.

M. ROUSSET : Oui, je voulais juste faire une précision en reprenant les propos de Madame Fardoux. Vous transformez des contrats vacataires en contrats CDD, mais le coût n'est pas le même. Normalement, si vous appliquez la politique qui a été suivie – et je pense que vous allez l'appliquer – ces CDD deviendront des titulaires à l'horizon de deux ans. C'est vrai que sur le tableau des effectifs, vous ne le bougez pas, puisqu'il y avait la possibilité de transformer les vacataires en CDD, mais le coût financier pour la Ville existe quand même. C'était juste la remarque que je voulais vous faire.

M. le Maire : C'est M. Pittera, non ? D'accord, allez-y. Comme vous voulez.

M. PITTERA : Monsieur le Maire, vous nous présentez exactement le même tableau que la dernière fois. Vous confirmez bien une baisse des effectifs budgétaires de la police nationale, une baisse des effectifs des auxiliaires de puériculture et une augmentation des effectifs chez les services techniques ? C'est confirmé, il y a bien une baisse des effectifs de la police nationale. J'entends bien, les effectifs

budgétaires. Cela ne veut pas dire qu'on renvoie les policiers chez eux, mais que budgétairement, vous ne pourrez pas en embaucher plus. Je vous remercie.

Mme FARDOUX : Pour répondre à M. Rousset, vous avez parfaitement raison. Cela a un coût et ce coût, je vous l'ai dit, se monte à 25 000 euros par année pleine, à mettre en regard des 66 000 euros du montant du marché. Les 25 000 euros ont été calculés par les services comme le coût total des agents qui vont faire ce travail de ménage, des fournitures et du matériel.

Je réponds à M. Pittera. Concernant, je l'ai dit en commission, peut-être que l'information n'est pas arrivée jusqu'à vous, il n'y a pas de diminution de postes de policiers municipaux. Mais, je n'avais pas su vous répondre en conseil et donc vous me donnez l'occasion de répondre ce soir. C'est très instructif pour tout le monde. En effet, il n'y a pas de diminution ; le tableau des postes budgétaires est un tableau de postes ouverts, cela ne correspond pas aux postes réellement pourvus. Il y avait une marge sur la police municipale qui était importante. Je l'ai dit en commission et je le répète, cette marge importante de la police municipale n'est sans doute pas un hasard. C'est une volonté politique du précédent exécutif d'afficher un très grand nombre de postes ouverts à la police municipale et d'en pourvoir beaucoup moins. Je laisse la responsabilité à l'équipe précédente.

Pour des raisons qui ont été expliquées en commission par Madame la Directrice des ressources humaines, il nous faut à chaque fois, sur le tableau des postes budgétaires, faire de petits ajustements, en particulier quand il y a des changements de grade. Pour faire ces petits ajustements, quand on ne bouge pas le total, on va chercher sur les marges. On est donc allé chercher sur les marges de la police municipale. Cela ne signifie rien politiquement. Il n'y a pas moins de policiers municipaux aujourd'hui qu'il y en avait il y a trois mois. Il y en a même plus, me dit mon collègue. Je vais le laisser compléter.

M. le Maire : La parole est à M. Schipani.

M. SCHIPANI : Merci Monsieur le Maire, merci Madame la Première adjointe. M. Pittera, on vous a déjà répondu au précédent Conseil municipal, mais je vais le refaire. Je vous rassure, je ne suis pas commissaire de police, contrairement à ce que vous pouvez penser. Je n'ai pas vocation à m'occuper de ce qui se passe au niveau de la police nationale. Par contre, votre collègue qui siège à vos côtés, qui est députée, peut interpellier M. le Ministre puisqu'elle a la chance de pouvoir le côtoyer toutes les semaines. Je l'invite à l'interpeller, notamment pour que notre commissariat de police puisse avoir des locaux décents pour accueillir à la fois nos agents de police nationaux et les personnes qui ont besoin, ou du moins qui recourent à notre police nationale.

Concernant la police municipale, M. Pittera... Madame le Melin, s'il vous plaît, laissez-moi terminer. Je sais que vous avez du mal à me laisser la parole, mais quand même, soyez respectueuse ; je le serai toujours avec vous, en tout cas. M. Pittera, concernant la police municipale, j'endosse ce costume d'adjoint à la sécurité. J'en suis particulièrement fier, pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que nous avons une police de qualité et, d'ailleurs, Monsieur le Maire l'a rappelé quand il est venu rencontrer les agents, nous avons une police de terrain. Pour autant, aujourd'hui, nous voulons une police de proximité. Cette police de proximité, elle se démultipliera, notamment, je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention précédente, par la présence au niveau des écoles et je salue celles et ceux qui, aujourd'hui, le reconnaissent bien volontiers.

Les effectifs n'ont pas baissé, M. Pittera, je vous le dis droit dans les yeux. Au contraire, ils ont même augmenté. Nous avons un policier municipal de plus dans les effectifs. Aujourd'hui, la police municipale d'Aubagne, c'est 98 agents, dont 63 policiers municipaux. Il n'est pas question, je le redis publiquement, de baisser les effectifs de la police municipale, il n'est pas question de baisser les moyens de la police municipale. Il est question de leur donner d'autres missions de proximité au service de tous les Aubagnais. Je vous remercie.

M. PITTERA : J'ai très bien compris ce que vous vouliez dire sur la police municipale – excusez-moi du lapsus tout à l'heure. Vous avez un effectif budgétaire, c'est le plafond de capacité de policiers que vous pouvez embaucher, suivant les grades. Vous avez réduit ce plafond ; vous pourrez en embaucher, alors bien sûr, les effectifs des policiers en place, cela ne va pas changer, puisque de toute façon, le nombre de policiers en place et à l'effectif était inférieur au plafond, mais vous avez quand même bien baissé le plafond. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, en capacité budgétaire sur ce budget, vous ne pourrez pas embaucher plus de policiers municipaux et le budget précédent en prévoyait plus. C'est tout. Je vous remercie.

M. le Maire : M. Schipani.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. M. Pittera, je réitère ce que je vous ai dit : nous avons une volonté de développer une police de proximité. S'il y a nécessité d'augmenter les effectifs, nous les

augmenterons, je ne peux pas mieux vous dire et nous délibérerons en Conseil municipal. J'ose espérer que votre groupe participera et votera favorablement lorsque la question se posera. Je vous remercie.

M. le Maire : Une petite information au sujet de la municipalisation du ménage. Pour information, ici, la société nous demande 1 000 euros pour faire le ménage. Les employés municipaux, cela coûte beaucoup, beaucoup, beaucoup moins cher. Vive le service public ! Madame Coulomb-Averty, vous avez la parole.

Mme COULOMB-AVERTY : Monsieur le Maire, je vais être très brève. Je veux juste mettre l'accent et rebondir sur ce qu'a dit M. Rousset, puisque nous avons participé à la commission. Certes, vous transformez des emplois vacataires en CDD qui vont devenir des CDI. Cela veut dire que c'est une charge pour la commune sur une période, effectivement, à vie. C'est une charge lourde que vous endossez et je pense que dans la période actuelle, cela risque effectivement d'être peut-être un peu dangereux. C'est juste mon appréciation.

M. le Maire : Madame Fardoux avait expliqué à M. Rousset ce qu'il en était. On va vous le répéter.

Mme FARDOUX : Pour le moment, nous ne créons pas de postes. Ce sont des postes de CDD qui, une fois que le volume sera stabilisé et si les personnes donnent toute satisfaction, ont vocation à être titularisées. C'est un choix ; nous voulons des bâtiments qui soient propres, vraiment propres, et nous pensons que le service public est à même de faire le travail convenablement. C'est un choix politique que vous ne partagez peut-être pas et vous en avez parfaitement le droit. Nous l'assumons.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adoptée.

La délibération n°30_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

31_170626 - Approbation de la dénonciation de la convention de l'organisme de formation ATD13.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 31, approbation de la dénonciation de la convention de l'organisme de formation ATD 13. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Dans le cadre de la chasse aux économies, nous avons constaté que la Commune était titulaire d'une espèce d'abonnement pour des formations qui coûtaient assez cher, 14 000 euros par an. Des abonnements qui n'étaient jamais utilisés, parce que sans doute que les formations qui étaient proposées par cet organisme n'étaient pas adaptées aux besoins des élus. Nous avons donc évidemment décidé d'arrêter cette formation ATD 13.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adoptée.

La délibération n°31_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

32_170626 - Approbation du mandat au CDG13 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Numéro 32, approbation du mandat du CDG 13 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un groupe d'assurances statutaires. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : On parle ici de l'assurance qui concerne le risque santé, c'est-à-dire les congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, d'accident de service, etc. Actuellement, la Ville est titulaire avec 157 autres communes d'un contrat de groupe qui est négocié par le centre de gestion. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre prochain. Il convient donc de repartir dans une procédure de consultation. Le centre de gestion relance une consultation et nous nous associons à cette consultation. Nous verrons bien l'offre qui sortira lauréate de cette consultation et nous déciderons, ou pas, d'y adhérer, toujours pour une période de quatre ans.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°32_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

33_170626 - Approbation de la régularisation de cotisations patronales et salariales en faveur d'un agent

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Numéro 33, approbation de la régularisation de cotisations patronales et salariales en faveur d'un agent.

Mme FARDOUX : Alors là, c'est un feuilleton et on espère que c'est le dernier épisode. Cette agente a été pendant 16 ans professeur de cor au conservatoire. Ce n'était pas son activité principale. Tout le monde a cru qu'il ne fallait pas cotiser et finalement, au moment de son départ en retraite, on s'est aperçu qu'il fallait cotiser. L'année dernière, nous avons délibéré pour régulariser les cotisations. Les calculs n'étaient pas bons, je crois et nous corrigeons les montants pour l'URSSAF et pour l'Ircantec.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°33_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

34_170626 - Elections professionnelles 2026 : approbation du principe du vote électronique.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : 34, élection professionnelle 2026, approbation du principe de vote électronique. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Il s'agit de reconduire le principe du vote électronique. Ce vote électronique était déjà en vigueur en 2022. Nous le reconduisons pour les prochaines élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2026, pour élire les représentants des personnels pour le Comité social territorial, pour les commissions administratives paritaires des trois corps et pour la commission consultative paritaire pour les non-titulaires.

Le vote électronique s'était bien passé en 2022, entraînant même une petite augmentation de participation par rapport à l'édition précédente, alors même qu'une seule liste était proposée au suffrage. C'est évidemment beaucoup plus simple et rapide qu'un vote à l'urne. Le dépouillement est un simple clic et cela coûte finalement moins cher. Le Comité social territorial a émis un avis favorable lors de sa séance du 11 décembre dernier. Nous proposons donc de reconduire le vote électronique. Il nous appartiendra ensuite de travailler avec l'organisation syndicale aux modalités précises de ce vote.

M. le Maire : Des remarques ? M. Rousset.

M. ROUSSET : Oui, notre groupe votera pour, bien sûr, puisque c'est nous qui avons initié ce vote électronique. J'ai une surprise, je vous en ai fait part lors de la commission, c'est qu'à l'époque, le principal syndicat, c'est-à-dire la CGT, était farouchement contre le vote électronique. Je m'aperçois que les choses évoluent au fil du temps. Vous l'avez indiqué, Madame Fardoux, ce qui va être important, ce sont les modalités pratiques de ce vote électronique. Si vous vous êtes mis d'accord avec l'organisation syndicale, ce sera intéressant de savoir comment cela se déroulera.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Approuvée.

La délibération n°34_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

35_170626 - Approbation de la convention d'adhésion à la mission "référént déontologue - laïcité" du C.D.G. 13

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Numéro 35, approbation de la convention d'adhésion à la mission « référent déontologue laïcité » du C.D.G 13. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Lors du précédent Conseil municipal, nous avons délibéré concernant le référent déontologue des élus. Ici, c'est le référent déontologue des personnels, qui est également référent laïcité et lanceur d'alerte, qui peut être saisi par un agent aussi bien que par l'autorité territoriale. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour toutes les collectivités. On était déjà en convention avec le centre de gestion, on renouvelle.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°35_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

36 170626 - Approbation de la mise à jour de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile au titre de l'année 2026.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Numéro 36, approbation de la mise à jour de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile au titre de l'année 2026. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : La Ville dispose d'un parc automobile de 68 véhicules légers complétés d'utilitaires et d'engins nécessaires à l'exercice des missions des services municipaux. Certains véhicules sont partagés et utilisables en fonction des besoins, d'autres sont affectés à un agent précisément. Quand cet agent assure des missions sur plusieurs sites ou se rend à des réunions hors de son site de travail habituel de façon régulière et souvent en début ou fin de journée, il est autorisé à utiliser le véhicule pour rentrer chez lui. On parle alors de véhicules de service avec remisage à domicile. Le tableau des fonctions qui bénéficient du remisage à domicile est régulièrement mis à jour pour coller au plus juste à la réalité de la nécessité de service. Nous proposons ce soir deux modifications à ce tableau : la suppression du remisage à domicile pour les directeurs des services logement et services à la population. D'autres modifications pourront être proposées dans les prochains Conseils municipaux.

Je profite de cette délibération pour informer le Conseil municipal et les citoyens de l'état du parc automobile de la Ville. Notre parc auto est vieillissant, avec un taux de renouvellement très insuffisant ces dernières années. L'âge moyen des véhicules est de près de 15 ans. La transition vers les véhicules électriques se fait très lentement, puisqu'il n'y a que peu d'achats chaque année et il est à noter que pour 2026, aucun achat de véhicule n'a été prévu au budget. Pour la sécurité de nos agents, pour le confort minimal attendu – il faut savoir qu'il y a pas mal de véhicules qui n'ont même pas la climatisation – pour limiter les immobilisations pour réparations fréquentes et lourdes, et pour nous engager dans la diminution de la part des véhicules thermiques dans l'ensemble du parc auto pour des raisons écologiques, il nous apparaît nécessaire de prévoir dès 2027 des remplacements de véhicules plus importants que par le passé.

Nous condamnons fermement l'attitude de la précédente gouvernance qui a choisi de laisser vieillir le parc automobile de la Ville en remettant à plus tard, toujours plus tard, les nécessaires remplacements. Pour avoir subi pendant six ans les leçons de morale de la part des élus de la majorité d'alors concernant leur prétendue bonne gestion, l'état déplorable du parc auto constitue un exemple – malheureusement pas unique – d'abandon et de carence d'entretien que nous aurons sans doute l'occasion d'aborder dans d'autres Conseils, notamment en ce qui concerne l'état des bâtiments municipaux.

M. ROUSSET : Oui, Madame Fardoux, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je ne peux pas vous laisser dire cela sur le parc automobile. D'abord, s'il y a une dégradation, vous le savez, c'est aussi parce que sur le personnel de la Ville, les choses sont en train de changer parce qu'on a des assurances qui derrière nous rappellent à la bonne conduite, à un taux d'accident sur les véhicules de la Ville qui est supérieur à la normale. Puis, il faut faire des choix. Vous le dites vous-même, vous l'avez dit plusieurs fois dans ce conseil municipal, vous devez faire des choix. Effectivement, les choix qu'on a faits, c'est de ne pas faire de l'achat systématique et de faire tenir le parc auto le plus longtemps possible. On s'est doté d'une équipe de mécaniciens composés de deux personnes pour éviter d'avoir des réparations qui seraient passées directement dans les garages. C'est vrai aussi que quand vous parlez du parc auto, il faudrait quand même que vous signaliez que c'est le parc auto des véhicules citadins, parce que dans le parc auto, il y a aussi tout ce qui est machines pour la propreté et autres. Les renouvellements du parc sont faits de façon tout à fait correcte et à aujourd'hui, les services techniques, pour ce qui est la propreté et la voirie – quand je pense à la voirie, on avait changé il y a peu de temps le camion de la voirie – ont les moyens nécessaires.

Après, c'est vrai que pour les citadines, elles ont une durée de vie un peu supérieure à ce qu'on pourrait s'attendre. Ce sont des choix qui ont été faits et on va les assumer. On verra comment de votre côté vous ferez pour répondre à la totalité de ces demandes. Comme vous le dites, une voiture électrique c'est 35 000 euros. Je ne sais pas comment vous pourrez doter le parc automobile de la Ville dans un délai raisonnable du tout électrique.

Mme FARDOUX : M. Rousset, d'abord, quand on donne un âge moyen, ce n'est pas la peine de nous dire que ce sont les agents qui cassent les voitures. L'âge moyen des véhicules, c'est l'âge moyen des véhicules et cela n'a pas de rapport avec le taux d'accident. C'est la première chose. La deuxième chose, c'est que vous affirmez que mon âge moyen est celui des véhicules légers. Non, je vous donne les utilitaires : 20 ans. Inférieur à 3,5 tonnes, c'est 20 ans. Supérieur à 3,5 tonnes, c'est 20 ans. Il y a

quelques véhicules utilitaires qui sont plus jeunes, effectivement, mais les engins de voirie, 23 ans. Donc non, on n'est pas que sur les véhicules légers. On a un problème.

Vous nous demandez comment on va faire pour changer tous les véhicules. On ne va pas les changer tous en 2027, c'est sûr, mais par contre, on va s'engager dans un plan qui est un peu plus raisonnable, c'est-à-dire de les changer régulièrement. Je l'ai dit sur l'état des bâtiments communaux, c'est vrai ici sur les véhicules : à force de ne pas faire l'entretien, c'est-à-dire ici les remplacements réguliers, on creuse les difficultés futures. Nous, on n'est pas comme cela, on s'engagera dans un plan de remplacement qui sera digne chaque année. Je vous assure.

Mme COULOMB-AVERTY : Merci, Monsieur le Maire. Notre commune traverse une situation financière particulièrement difficile. Je crois que la soirée s'y prête. Nous sommes tous conscients de la nécessité de maîtriser les dépenses publiques et d'engager des efforts de rationalisation. Sur ce principe, personne ne peut être en désaccord. En revanche, les économies ne peuvent être acceptées que si elles reposent sur des critères objectifs, transparents et appliqués de manière équitable. La délibération qui nous est présentée prévoit de retirer le véhicule mis à disposition de deux agents, alors que ces véhicules sont exclusivement affectés à l'exercice de leurs missions professionnelles. Dans le même temps, de nombreux autres véhicules demeurent attribués à des élus, des cadres administratifs et à d'autres agents. Je m'interroge sur les critères retenus. Pourquoi ces deux agents précisément ? Quelle étude des besoins a été réalisée ? Quel est le montant réel des économies attendues par cette mesure ? Surtout, pourquoi cette réflexion n'est-elle pas conduite sur l'ensemble des véhicules attribués au sein de la collectivité ?

Notre ville dispose d'un parc de véhicules mutualisés permettant d'assurer les déplacements professionnels. Si l'objectif est bien de réduire les dépenses publiques, il serait plus cohérent d'engager un audit global des véhicules municipaux, d'examiner leur utilisation effective, leurs coûts d'entretien, leurs kilométrages et leurs nécessités au regard des missions exercées. Les mêmes règles devraient s'appliquer à tous, qu'il s'agisse des élus, des cadres ou des agents. Une politique d'économie ne gagne en crédibilité que lorsqu'elle est partagée et qu'elle ne donne pas le sentiment de désigner quelques personnes, alors que des situations comparables subsistent sans être remises en question.

Je demande donc que soit présenté au Conseil municipal un état exhaustif des véhicules mis à disposition des élus et des agents, les critères ayant conduit à cette décision, les économies réellement attendues et les raisons pour lesquelles cette mesure ne concerne pas l'ensemble des situations comparables. Parce que la bonne gestion des deniers publics exige de la cohérence, de la transparence et de l'équité, nous ne pouvons approuver une mesure qui apparaît en l'état, partielle et insuffisamment justifiée. Merci.

M. le Maire : Bien, nous prenons acte et nous passons au vote. Allez, qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté. Non-participation au vote.

La délibération n°36_170626 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Ne prend pas part au vote : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

37_170626 - Mise à jour du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) : Modalités de maintien du régime indemnitaire aux agents en congé de longue maladie et de grave maladie

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : 37, mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, RIFSEEP, modalité de maintien du régime indemnitaire aux agents en congé de longue maladie et de grave maladie. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : La délibération n° 37 porte sur le maintien du régime indemnitaire pour les agents en congé de longue maladie ou de grave maladie. Depuis la mise en place du RIFSEEP en 2021, les agents placés en congé de longue maladie pour les titulaires ou de grave maladie pour les non-titulaires perdaient l'intégralité de leur régime indemnitaire par application de la réglementation nationale. Depuis le 27 juin 2024, les agents de la fonction publique d'État peuvent bénéficier d'un maintien partiel de leurs indemnités pendant ce type de congé. Les collectivités territoriales ont donc eu la possibilité depuis deux ans de faire bénéficier leurs agents de la même avancée.

Rappelons que personne ne choisit d'être en congé de longue maladie, qu'on parle là d'agents qui ont un cancer ou toutes autres maladies terribles qui viennent assombrir leur vie et celle de leurs proches. Rappelons aussi que le régime indemnitaire constitue une part importante du revenu de nos agents. J'insiste pour que tout le monde comprenne bien que la situation préexistante et qui perdure sans bonne raison depuis deux ans à Aubagne, c'est la double peine : la maladie et la difficulté financière. Si la commune ne peut pas guérir ses agents malades, elle peut et doit, selon nous, éviter d'être directement responsable des difficultés financières qui résultent de la perte du régime indemnitaire.

Pourtant, en 2025, la précédente équipe municipale a refusé de décliner localement cette avancée, c'est-à-dire qu'elle a décidé de faire des économies sur le dos de ses agents les plus malades. Je le dis avec beaucoup de solennité : c'est abject. Pire, cette décision n'a même pas été assumée, elle a été soigneusement camouflée. Je vais vous lire un extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2025.

« Conformément aux dispositions du décret 86-442 du 14 mars 1986, en cas de congé de longue maladie et de congé longue durée, l'agent ne dispose aucunement d'un droit au maintien de l'IFSE, car il s'agit d'une indemnité attachée à l'exercice des fonctions. »

Je parlais de camouflage, mais en réalité, c'est du mensonge caractérisé. Affirmer en 2025 que les agents ne disposent pas de droit au maintien de l'IFSE alors qu'un décret est passé l'année précédente qui affirme le contraire, c'est vraiment faire l'opposé de ce qu'il faudrait faire dans un Conseil municipal, c'est-à-dire l'exposé transparent de choix politiques, réfléchis et assumés et qui peuvent donner lieu à des débats.

À l'époque, et avec une telle présentation de la délibération, nous n'avions même pas pu contester cette décision puisque nous n'avions pas compris que c'était une décision. Alors ce soir, je remercie l'agent qui nous a adressé un recours gracieux au sujet de sa perte d'indemnité, qui a permis enfin que le sujet jaillisse et nous a permis ce soir de modifier la réglementation pour nos agents à Aubagne. Force et courage à elle et aux 14 autres agents qui combattent la maladie valeureusement. Nous sommes avec vous ce soir par notre pensée bienveillante, mais aussi par notre acte de rétablir au plus haut niveau possible, selon la loi, votre IFSE, c'est-à-dire au taux de 33 % la première année du congé et de 60 % la deuxième et la troisième année. L'ensemble de la majorité municipale se joint à moi pour vous dire : à bientôt de retour dans la maison Ville d'Aubagne. Guérissez vite, nous vous attendons.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et je vous remercie.

La délibération n°37_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

SPORTS

38_170626 - Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2025-2026 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées

Rapporteur : Madame Julianne BOUVOT, Seizième adjointe

M. le Maire : 38, approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil régional au titre de l'année 2025-2026 pour l'utilisation des équipements municipaux par les lycées. Madame Julianne Bouvot.

Mme BOUVOT : Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues, la délibération numéro 38 porte sur le renouvellement de la convention de mutualisation avec le Conseil régional pour l'année scolaire 2025-2026. Elle permet aux lycéens d'Aubagne d'utiliser nos équipements sportifs municipaux pour leurs cours d'éducation physique. En contrepartie de cette mise à disposition, la Région versera à notre commune une participation financière prévisionnelle de 119 457 euros. Je vous demande donc d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. DA HORTA : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur cette délibération au titre de ma délégation au sport de proximité que vous m'avez confiée. En effet, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons immédiatement créé avec ma collègue, Julianne Bouvot, adjointe aux sports, un état des lieux des infrastructures sportives, mais également de la gestion humaine qui était employée vis-à-vis des fonctionnaires assurant le service public. Cet inventaire nous a permis de nous rendre compte – et ce même si on s'en doutait déjà – du management toxique que pratiquait l'ancien premier adjoint, M. Rousset. Nous avons également découvert des gymnases, des stades ainsi que des équipements de proximité dans un état de délabrement qui dépasse l'entendement. Tout cela, bien évidemment, avec l'approbation de l'ancien adjoint aux sports, M. Agostini, car ce n'est pas tout de prendre des photos. Encore faut-il les regarder pour prendre conscience de ce qu'il y a derrière les images de carte postale.

Pendant 12 ans, vous n'avez eu de cesse, M. Gazay et Madame Menet, de nous vendre les économies que vous avez effectuées. Mais franchement, à quel prix ? À votre place, j'aurais honte de le revendiquer, car celles et ceux qui ont payé, ce sont les Aubagnais et les Aubagnaises, et en particulier les minots qui pratiquent un sport.

Je donnerai juste un exemple pour illustrer mon propos : le dispositif du multisport qui a vu passer des générations et des générations d'enfants d'Aubagne, dont il ne reste plus que la peau sur les os, mais qui est arrivé à se maintenir que – et je dis bien que – grâce au professionnalisme des agents du service des sports. Je leur rends d'ailleurs un hommage appuyé pour le travail qu'ils effectuent au service de l'ensemble de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Cette délibération illustre parfaitement la gestion calamiteuse qu'avait l'ancienne majorité. En effet, les agents ne pouvaient pas contacter leurs homologues dans les différentes collectivités afin d'engager des discussions sur les différents points concernant la commune. D'ailleurs, peut-être que les documents donnant les ordres dans ce sens se sont perdus au milieu des archives qui ont été broyées après l'élection municipale. Bref, passons. C'est ainsi que nous avons découvert qu'en 12 ans, les tarifs fixés pour les infrastructures sportives n'ont jamais été réévalués, alors que bien évidemment les coûts pour la collectivité augmentaient d'année en année.

Puisque ce qui n'a pas été fait en 12 ans ne peut pas se corriger en 3 mois, nous avons pris la décision d'ores et déjà de mobiliser les agents compétents afin d'effectuer une analyse poussée des coûts réels des fluides ainsi que de l'usure de nos infrastructures pour engager des discussions sur des bases saines avec l'ensemble des partenaires institutionnels utilisant les équipements sportifs de notre commune. Bien sûr, nous voterons cette délibération, mais sachez que le travail au service des Aubagnaises et des Aubagnais est engagé, parce que nous, notre parti, ce n'est pas Martine Vassal, c'est Aubagne.

M. le Maire : Des remarques ? Je vous écoute.

M. ROUBAUD : Oui, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Effectivement, l'intérêt de cette délibération concerne le bien-être des enfants qui vont faire du sport, donc cette convention de mise à disposition est une excellente chose. Simplement, je voudrais quand même ajouter, par rapport à ce qui vient d'être dit, que c'est regrettable d'avoir laissé périr un patrimoine qui était le nôtre, de ne pas l'avoir suffisamment entretenu. Bien sûr, on va arguer que les moyens n'étaient pas là, mais quelque part, il s'agit du bien-être et de l'intérêt des jeunes de la population d'Aubagne. Je voudrais quand même rapporter qu'on va voter cette délibération, parce qu'il en va de l'intérêt et pour le bonheur des enfants à l'école, au collège et au lycée.

M. le Maire : Je suis tout à fait d'accord avec vous. M. Agostini ?

M. AGOSTINI : Merci. Déjà une chose, Martine Vassal est présidente du Conseil départemental et là, on parle de la Région, donc c'est M. Muselier. Ce serait bien de ne pas confondre les prérogatives du Département et de la Région, parce que si on ne comprend pas les choses, on ne comprend pas les mots. Donc, cela, c'est important.

Le deuxième point, aussi très important, c'est que ces plafonds, ces montants, sont fixés pour toutes les communes de la Région. Vous, à Aubagne, vous allez leur expliquer qu'une piscine, cela vaut tel prix.

Bien sûr que cela vaut plus cher, mais c'est fixé et toutes les villes l'appliquent. Mais bon, vous allez y arriver, vous êtes plus forts que les autres, mais surtout, n'écrivez pas à Martine Vassal pour que la Région vous paye, vous n'y arriverez pas. Sinon, après, les terrains de proximité, je sais que vous connaissez très bien le terrain de Palissy, alors très, très bien, pour y être resté très longtemps. Après, je ne me rappelais plus du sport que vous faisiez à Palissy, mais je crois qu'il était particulier comme sport. C'est autre chose. On connaît tout le monde sur Aubagne aussi. Après, les agents de l'administration des sports...

M. le Maire : M. Agostini.

M. AGOSTINI : Je parle, vous m'écoutez, je vous écoute.

M. le Maire : Non, on n'a pas à proférer des propos comme cela. Autrement, je vous coupe la parole.

M. AGOSTINI : Je parle de sport à Palissy. On m'a agressé, donc ce n'est pas grave. Donc, très simplement, ne parlez pas.

M. le Maire : M. Agostini, on ne vous a pas agressé, on a parlé du service des sports.

M. AGOSTINI : On a dit uniquement un tissu de mensonges pendant cinq minutes. Alors, en ce qui concerne la direction des sports et les clubs de sport, vous savez, peut-être que devant vous, ils osent vous dire quelques mots pour vous faire plaisir, mais moi, je ne peux vous dire que ce que j'entends, cela me fait juste rire. Même l'incompétence n'est pas un mot, mais ce n'est pas grave. Pensez que les clubs vous adorent et que la Direction des sports vous adore également. Cela me fait plaisir, mais moi, j'aime entendre ce qu'on me dit sur vous et même sur votre collègue que quelque part, j'apprécie beaucoup plus que vous, mais ce n'est pas grave.

Par contre, vous avez fait le tour des gymnases, mais allez un peu plus vite pour le faire parce qu'en théorie, un élu aux sports, quand on en a deux, on devrait arriver tous les week-ends à faire le tour de tous les complexes comme je faisais moi. Je pouvais donc intervenir et demander à la Direction des sports de réparer une fuite qui dure depuis trois semaines, une fuite d'eau. Quand vous allez remettre les prix à la gymnastique, cela ne vous dérange pas de sauter la flaque d'eau, de pousser les barrières et après de franchir une haie devant les herbes qui poussent. Serge Mésones aujourd'hui doit se retourner dans sa tombe de voir que le stade sert de dépotoir pour les barrières. On ne peut pas le rater quand on arrive dans le complexe.

Je peux vous le dire, aujourd'hui, on n'a pas tout fait, mais actuellement, il reste les vestiaires aux Charrel à faire, les vestiaires à Mésones, les vestiaires à Mermoz et quasiment tout le reste a été fait. Maintenant, il faut avoir un peu de conviction et ne pas dire que rien n'a été fait. Vous allez à Mesones, allez voir à Mesones, le sol a été refait, l'éclairage a été refait, le chauffage également. Vous allez au Bras d'Or, la toiture n'a plus de fuite, grâce à qui ? Grâce à nous, parce qu'avant, on jouait au basket avec des seaux d'eau. Le sol a été refait, il reste les vestiaires à faire.

Après le complexe, on va dire à Mouren, il n'y a plus rien à faire. Les vestiaires qui dataient du XVIII^e siècle ont été refaits, le sol a été refait, le chauffage et l'éclairage. Le petit Mermoz, quand vous rentrez, il est magnifique. Il y avait du béton au sol, le même que dans la cour. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à faire les deux petits vestiaires et vous arrivez à dire qu'on n'a rien fait. Déjà, commencez à réparer la piscine que vous avez promis, vous, parce qu'elle est en train de s'effondrer. Vous deviez la remettre en eau, donc remettez-la en eau. Par contre, comme vous n'y arriverez pas, moi, je vous rassure, avec un peu d'intelligence aubagnaise et pas l'IA qui vous a écrit ce courrier, je peux vous dire une chose, c'est qu'on va avoir une piscine dans peu de temps à Mouren et cela, cela ne sera pas de la volonté de notre équipe. Quand les enfants d'Aubagne auront droit à 1 400 heures de tennis, de padel et de piscine, vous l'inaugurez, vous direz que c'est grâce à vous, mais ce n'est pas grâce à vous. Il y a quelques beaux terrains de padel que l'on voit aussi. C'est aussi sur le complexe Mesones, celui qu'on peine un peu à voir, vu qu'il n'y a plus d'entretien du tout, mais je peux vous dire aussi que c'est une construction intelligente. Après, à un moment donné, vous savez, quand on ne veut pas voir, on ne peut pas éviter. Mais je pense que ce soir, vous auriez pu éviter à 22 h 30, dans une délibération qui était pourtant très facile – et vous savez quoi ? Elle a été écrite par moi.

Cela vous fait rire, Monsieur. Je peux vous dire une chose, ne soyez pas trop arrogant, parce qu'après, quand on voit tout, c'est toujours petit quand on voit, donc ce n'est pas normal. Donc, ce n'est pas grave, souriez, ce n'est pas un souci. Je connais ma vie et je connais la vôtre.

M. le Maire : Bon, mais comme quoi, la vie est vraiment injuste. Vous avez tout fait bien et vous avez perdu les élections.

M. ROUSSET : Monsieur le Maire, je voudrais juste reprendre vos propos. Quand vous dites qu'on n'a pas été attaqués nommément, enfin bon, M. Da Horta m'a quand même dit que j'avais un management toxique et il a dit que M. Gazay et Madame Menet devaient avoir honte. Alors, si vous estimez que ce ne sont pas des attaques personnelles... Voilà, je voulais juste reprendre ce point-là. Madame Fardoux, pendant six ans, nous a souvent indiqué qu'elle voulait qu'on reste dans un débat qui soit un débat respectueux. Moi, je trouve que l'intervention de M. Da Horta ce soir n'était pas respectueuse.

M. le Maire : On met au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Pour. D'accord.

La délibération n°38_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

39_170626 - Approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition de la Faculté des Sciences et du Sport / Aix-Marseille-Université 2026-2027

Rapporteur : Madame Julianne BOUVOT, Seizième adjointe

M. le Maire : 39, approbation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux mis à disposition de la Faculté des sciences du sport d'Aix-Marseille Université 2026-2027. Madame Julianne Bouvot.

Mme BOUVOT : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération numéro 39 vise à soutenir la Faculté des sciences et du sport d'Aix-Marseille Université implantée sur notre territoire. Pour l'année scolaire 2026-2027, nous mettons à sa disposition nos installations sportives municipales. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver les tarifs horaires applicables à cette occupation, qui s'élèvent par exemple à 18,66 euros pour les stades, 13,99 euros pour les gymnases ou encore 77,74 euros pour l'accès complet à un bassin de piscine.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adoptée.

La délibération n°39_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

40_170626 - Approbation de la modification du règlement de fonctionnement commun des accueils périscolaires et de loisirs.

Rapporteur : Madame Sandrine SALEMME, Onzième adjointe

M. le Maire : Alors on va passer à la 40ème : approbation de la modification du règlement de fonctionnement commun des accueils périscolaires et de loisirs. Madame Sandrine Salemme.

Mme SALEMME : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs bonsoir. Ce projet de délibération est un projet de modification du règlement de fonctionnement commun des accueils périscolaires et loisirs. La Ville d'Aubagne propose un dispositif d'accueil complet des temps scolaires pour répondre aux besoins des familles sur la base du projet éducatif du territoire établi. Cette délibération est là pour proposer d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux qui est annexé. Est-ce que vous voulez que je les détaille ou tout le monde a bien vu les annexes ?

M. le Maire : Qui ne dit mot consent, on peut continuer.

Mme SALEMME : On est bon ?

M. le Maire : On est bon. Des remarques, s'il vous plaît ? Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°40_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

41_170626 - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et La Jeunesse au Plein Air (JPA) pour l'aide au départ en vacances d'enfants.

Rapporteur : Madame Sandrine SALEMME, Onzième adjointe

M. le Maire : Donc nous sommes à la 41^e : approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Jeunesse en Plein Air, JPA, pour l'aide au départ en vacances d'enfants. Madame Sandrine Salemme.

Mme SALEMME : On va passer à l'approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Jeunesse au Plein Air, JPA, pour l'aide au départ en vacances d'enfants. La Ville d'Aubagne verse à l'association une cotisation annuelle de 150 euros qui permet aux familles de se voir attribuer une aide pour le départ en vacances des enfants. En 2025, la Ville a perçu 2 280 euros, ce qui correspond à une subvention de 23 dossiers. On demande donc cette année que cela soit reconduit afin de favoriser le départ en centre de vacances des enfants et adolescents qui n'ont jamais connu l'expérience et la vie en collectivité. C'est pour ajuster les mesures d'aide aux besoins des familles, pour encourager les départs en centres de vacances, favoriser le suivi des jeunes les plus motivés à se former à l'encadrement des centres de vacances. La convention, ci-annexée, est conclue pour une durée de deux ans à compter de sa signature. Elle est soumise à une adhésion de la Ville de 150 euros par année civile. En outre, elle engage la ville à communiquer sur la campagne Solidarité et à participer à la campagne « Oui, recycle » portée par la JPA. Je vous demande de bien vouloir, sur cette délibération, approuver la convention d'attribution d'aide pour favoriser le départ en vacances des enfants et des adolescents, ainsi que l'adhésion à la JPA pour un montant de 150 euros annuels.

Mme NIETO : Monsieur le Maire, chers collègues, Madame Salemme, pardon. Lors du précédent Conseil municipal, à ma question orale, Monsieur le Maire, votre réponse m'avait rassurée quant à votre implication pour la protection des enfants contre la pédocriminalité en milieu scolaire et périscolaire. Madame Salemme, à la commission du 15 juin sur l'enfance, éducation et jeunesse, vous avez évoqué le partenariat avec la JPA, Jeunesse au Plein Air et la participation de la municipalité à hauteur de 150 euros pour l'aide au départ en vacances. Évidemment, nous ne saurions nous y opposer. Cependant, à posteriori et après réflexion avec mon groupe, nous souhaiterions savoir si la JPA a été auditée. Quelle garantie vous a-t-elle donnée sur la sécurité d'embauche du personnel d'encadrement des petits Aubagnais ? Cela paraît d'autant plus difficile à contrôler qu'il s'agit d'une confédération. Comment, dans ce cas, sont recrutés les acteurs de la chaîne, sans oublier évidemment les nombreux bénévoles ? L'idée de base est louable et part d'un bon sentiment, mais vous connaissez ma position. Les parents ayant le droit de savoir à qui précisément ils confient leurs enfants, pouvez-vous les rassurer en garantissant la probité du personnel d'encadrement ?

M. le Maire : Pour information, les encadrants de la JPA sont fichés à Jeunesse et Sports et sont contrôlés régulièrement. On ne peut vous dire que cela. Je ne les connais pas personnellement.

Mme NIETO : Et les bénévoles ?

M. le Maire : C'est exactement pareil. Que l'on soit titulaire ou bénévole, il faut que l'on passe par Jeunesse et Sports pour encadrer. Madame Salemme ?

Mme SALEMME : Effectivement, les bénévoles y sont aussi soumis ; à partir du moment où vous êtes en contact avec les enfants en tant que titulaire ou bénévole, les mêmes conditions de contrôle s'appliquent à vous. Donc là, effectivement, avec tout ce qu'il se passe, je pense que les contrôles sont beaucoup plus renforcés. On va bien vérifier tout cela, mais normalement, cela fonctionne comme cela.

M. le Maire : On passe au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°41_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

42_170626 - Approbation du montant de la participation de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour l'accueil d'enfants domiciliés soit à la résidence « les Romarins » du Camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux.

Rapporteur : Monsieur Pierre ARNOUX, Huitième adjoint

M. le Maire : 42, approbation du montant de la participation de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour l'accueil d'enfants domiciliés soit à la résidence Les Romarins du camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux. M. Pierre Arnoux.

M. ARNOUX : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver le montant de la participation de la Ville d'Aubagne qui va être versée à la Ville de Carnoux pour les enfants qui sont scolarisés à Carnoux, mais domiciliés sur Aubagne. Le montant de cette participation est fixé suivant une convention qui a été signée le 20 novembre 2023 et elle concerne 25 élèves. Je demande de l'approuver.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°42_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

43_170626 - Approbation de la reconduction du dispositif ECOBUS

Rapporteur : Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Douzième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 43, approbation de la reconduction du dispositif ECOBUS, M. Fabio Chikhouné.

M. CHIKHOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération propose de reconduire le dispositif ECOBUS pour l'année scolaire 2026-2027. Ce dispositif s'adresse aux étudiants aubagnais boursiers qui poursuivent leurs études hors de notre commune et leur apporte une aide financière pour leur abonnement de transports. Nous savons que de nombreux étudiants sont amenés à se déplacer quotidiennement vers Marseille, Aix-en-Provence et d'autres communes du territoire. Pour eux, le transport représente souvent une dépense significative qui s'ajoute au logement, à l'alimentation ou au matériel pédagogique.

Cette délibération résonne également dans une réflexion plus large sur l'accès à la mobilité. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire en début de séance, alors que notre territoire est aujourd'hui mobilisé pour défendre la gratuité des transports, nous réaffirmons une idée simple : la mobilité ne doit jamais devenir un facteur d'exclusion. C'est un dispositif modeste, certes, mais compte tenu de la situation financière évoquée précédemment par M. Grandjean, nous n'avons pas considéré qu'il était opportun de rouvrir immédiatement le débat sur les modalités d'extension de ce dispositif. Notre priorité est de maintenir ce soutien aux étudiants. Nous prendrons le temps l'an prochain d'examiner si le dispositif doit évoluer et

si les moyens qui lui sont consacrés doivent être adaptés aux réalités rencontrées par les jeunes Aubagnais. Je vous propose donc d'approuver la reconduction du dispositif ECOBUS pour l'année 2026-2027.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°43_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

44_170626 - Approbation du renouvellement du 6ème Conseil municipal des jeunes (mandat 2026-2027 et 2027-2028).

Rapporteur : Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Douzième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 44, approbation du renouvellement du 6^{ème} Conseil municipal des jeunes, mandat 2026-2027 et 2027-2028. M. Fabio CHIKHOUNE.

M. CHIKHOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération propose le renouvellement du Conseil municipal des jeunes pour le 6^{ème} mandat couvrant les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028. Le Conseil municipal des jeunes est un véritable outil d'éducation à la citoyenneté. Il permet aux collégiens aubagnais de découvrir le fonctionnement de nos institutions, le débat démocratique, mais aussi la réalité de l'engagement collectif.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de la promotion qui arrive actuellement au terme de son mandat. Ces jeunes élus se sont investis avec sérieux et enthousiasme dans de nombreux projets. Je pense notamment au bal des collégiens qui a eu lieu dans cette salle même et qui a rencontré un véritable succès, à leur participation à l'opération « Nettoyons le Sud », aux cérémonies commémoratives, mais également à leur implication dans de nombreux événements de la vie locale. Ils ont démontré qu'être citoyen ne consiste pas seulement à donner son avis, mais aussi à s'engager concrètement au service de l'intérêt général. Dans une période où, bien souvent, on stigmatise la jeunesse pour son désintérêt de la vie de la cité, le CMJ nous montre exactement l'inverse. Lorsqu'on donne les moyens aux jeunes de participer, ils répondent présent. Je vous propose donc d'approuver le renouvellement du Conseil municipal des jeunes pour ce sixième mandat.

M. PITTERA : Ce sont donc les jeunes de cinquième et quatrième, qui sont élus pour deux ans. D'accord, donc ceux de quatrième ne vont jamais finir un mandat, ils vont partir au lycée, non ?

M. CHIKHOUNE : Il y a la troisième.

M. le Maire : Alors, quelle est la question ?

M. ROUBAUD : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, je voulais intervenir par rapport à ce Conseil municipal des jeunes. Dans d'autres circonstances, j'ai été amené à travailler avec les Conseils municipaux des jeunes et je peux me féliciter de la reconduction de ce dispositif. J'ai une petite question. J'ai vu dans le corps de la délibération que les enfants concernés sont les élèves de cinquième ou quatrième des collèges aubagnais. Quelle est la répartition dans les différents collèges d'Aubagne ? Combien par collège ? Est-ce que c'est calculé en fonction du nombre d'enfants, du nombre d'écoles ? Dites-nous un petit peu, c'est simplement ma question.

M. CHIKHOUNE : Tout simplement, la répartition est de douze par collège public et six pour Sainte-Marie, au prorata du nombre d'élèves, en effet.

M. ROUBAUD : C'est la même répartition qu'il y avait jusqu'à maintenant ? OK.

M. le Maire : M. Schipani, vous avez la parole.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Vous imaginez bien que cette délibération suscite chez moi une certaine émotion. Je tiens à remercier chaleureusement mon collègue Fabio Chikhouné, qui

aujourd'hui reprend cette délégation. Elle m'a donné l'occasion de me replonger plus de dix ans en arrière, non pas pour dresser un bilan, mais parce que le renouvellement du Conseil municipal des jeunes pour cette sixième édition démontre à lui seul toute sa pertinence. Il s'agit de rappeler qu'il a permis à de futurs élus de notre majorité de s'engager dans la vie citoyenne de notre ville d'Aubagne. Je veux donc saluer ce soir la présence de Julianne Bouvot, qui est aujourd'hui adjointe au maire déléguée aux Sports, membre du deuxième Conseil municipal des jeunes de 2017 à 2019, notre benjamine, et aussi celle de Jean-François Budon, dont le fils Jean-Baptiste, que je salue, a été membre du premier Conseil municipal des jeunes. Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°44_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

45_170626 - Approbation de la reconduction de l'aide de la Commune à l'abonnement aux transports scolaires des collégiens et lycéens aubagnais scolarisés hors Aubagne au titre de l'année 2026-2027.

Rapporteur : Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Douzième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 45, approbation de la reconduction de l'aide de la Commune à l'abonnement au transport scolaire des collégiens et lycéens aubagnais scolarisés hors d'Aubagne au titre de l'année 2026-2027. M. Fabio Chikhouné.

M. CHIKHOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération propose de reconduire l'aide de la Ville à l'abonnement au transport scolaire des collégiens et lycéens aubagnais scolarisés hors de notre commune pour l'année scolaire 2026-2027. Cette aide existe depuis plusieurs années et elle est née suite à l'harmonisation tarifaire des transports scolaires à l'échelle métropolitaine, qui s'est traduite par une augmentation des coûts pour certaines familles aubagnaises. La Métropole Aix-Marseille ayant fait le choix de supprimer son propre dispositif d'accompagnement, la Ville d'Aubagne assume désormais de maintenir cette aide afin que les familles ne soient pas impactées. Aujourd'hui, cet engagement représente près de 44 000 euros pris en charge par notre collectivité. Derrière ces chiffres, il y a des familles, des collégiens, des lycéens qui prennent chaque jour les transports pour rejoindre leur établissement. Je pense notamment aux nombreux jeunes engagés dans les filières professionnelles, technologiques ou spécialisées qui ne sont pas toujours proposées sur notre commune et qui nécessitent des déplacements quotidiens vers d'autres établissements du territoire.

Comme pour la précédente délibération sur l'ECOBUS, cela résonne encore avec l'actualité récente sur la gratuité des transports. Nous réaffirmons notre conviction forte que la mobilité est un droit. Elle conditionne l'accès à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage et demain à l'emploi. Je vous propose donc d'approuver la reconduction de cette aide aux transports scolaires pour l'année 2026-2027.

M. le Maire : Je passe au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°45_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

46_170626 - Approbation des règlements pour le concours Cosplay et pour le concours Manga.

Rapporteur : Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Douzième adjoint

M. le Maire : Délibération numéro 46, approbation des règlements pour le concours Cosplay et pour le concours Manga. M. Fabio Chikhouné.

M. CHIKHOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération propose d'approuver le règlement d'un concours de dessin manga et d'un concours Cosplay dans le cadre des activités proposées à l'Espace Art et Jeunesse pendant les vacances scolaires de la Toussaint. À travers ces concours, nous faisons le choix de reconnaître et de valoriser des formes de créativité et d'émancipation que sont le cosplay et le manga, qui sont celles de la jeunesse d'aujourd'hui. Nous croyons profondément qu'une politique de jeunesse efficace doit se faire à partir des centres d'intérêt des jeunes eux-mêmes. Le rôle de la ville est de leur offrir des espaces pour développer leur talent, leur imagination et leur créativité. Ces concours seront entièrement gratuits, ouverts aux jeunes de 11 à 17 ans et organisés dans le cadre des activités de l'Espace Art et Jeunesse. Ils permettront également de faire découvrir à de nouveaux publics les actions proposées par cet équipement municipal. Je vous propose donc d'approuver les règlements et la mise en place de ces deux concours.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Je mets aux voix. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°46_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICULTURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

47_170626 - Approbation du déclassement a posteriori du foncier destiné à recevoir l'hôtel restaurant Best Western constitué des parcelles cadastrées section AC 429 – AC 432 – AC 437.

48_170626 - Approbation de la modification de l'EDDV concernant le parking de la Verrerie et régularisation de l'acquisition des voies de la ZAC des Défensions appartenant toujours à l'aménageur et intégration dans le domaine public communal.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 47, approbation du déclassement à posteriori du foncier destiné à recevoir l'hôtel-restaurant Best Western, constitué des parcelles à cadastrer, section AC 429, AC 432, AC 437. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Pardon, on engage une série de délibérations assez techniques. La 47 et la 48 concernent toutes les deux la ZAC des Défensions et constituent des corrections d'erreurs anciennes. Pour la délibération 47, la Ville a vendu des parcelles pour réaliser l'hôtel qui s'appelle en ce moment Best Western, mais elle ne les avait pas déclassées préalablement. Il faut donc les déclasser, c'est l'objet de cette délibération 47. Je vous présente la 48, on les votera séparément ensuite. La 48 vise à accepter la rétrocession par l'aménageur à la Ville de la dalle du parking de la Verrerie, ainsi que diverses voiries et équipements, comme convenu dans la concession d'aménagement d'origine.

M. le Maire : Qui vote pour la 47 ? Contre ? Adopté à l'unanimité. Qui vote pour la 48 ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

La délibération n°47_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

La délibération n°48_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

49_170626 - Avenant n°1 au bail emphytéotique administratif conclu avec l'association Aubagne Football Club (AFC) devenue Sporting Club Aubagne Air Bel (SCAAB) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI – Mésones

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 49, avenant numéro 1 au bail emphytéotique administratif, conclu avec l'association Aubagne Football Club (AFC), devenue Sporting Club Aubagne Air Bel (SCAAB), dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI). Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : C'est un avenant qui porte sur deux points. Le premier point, c'est le nom du club. Il ne s'appelle plus AFC, il s'appelle SCAAB. Le deuxième point, c'est que le terrain concerné par les terrains de padel, les pistes de padel et les terrains de foot à cinq, pour des questions techniques, ne peut pas permettre de réaliser le nombre exact qui était prévu. Il était prévu quatre terrains de foot à cinq et six pistes de padel. À cause de ces contingences techniques, on va passer à trois terrains de foot à cinq et sept pistes de padel. C'est tout. On ne change pas la durée, on ne change pas le montant, on ne change rien d'autre.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°49_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

50_170626 - Approbation de l'intégration des opérations réalisées pour le compte de la Commune au bilan des acquisitions et des cessions, tel que mentionné à l'Article L.2241-1 du Code Général des collectivités Territoriales et de compléter par l'état de stock foncier détenu par l'E.P.F. PACA pour le compte de la Commune au 31 décembre 2025.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 50, affirmation de l'intégration des opérations réalisées pour le compte de la commune au bilan des acquisitions et des cessions, tel que mentionné à l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales et de compléter par l'état du stock foncier détenu par l'EPF PACA pour le compte de la commune au 31 décembre 2025. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : C'est une délibération annuelle. Une fois par an, nous devons acter l'état des stocks de l'établissement public foncier. L'année dernière, il n'y a eu aucune acquisition par l'EPF à Aubagne et l'EPF a vendu un immeuble, avenue de la Floride qui était une ancienne propriété de l'entreprise Thalès. Il l'a vendu à l'entreprise Arcane Industries qui souhaitait s'agrandir.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°50_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

51_170626 - Approbation de la désaffectation et du déclassement du domaine public, d'une parcelle située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 51, approbation de la désaffectation et du déclassement du domaine public d'une parcelle située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 mètres carrés, à détacher de la parcelle cadastrée section AO, parcelle numéro 138. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : C'est une parcelle qui contient une antenne relais. Nous avons approuvé la cession de cette parcelle en septembre dernier. Il nous faut maintenant déclasser le terrain pour pouvoir signer la vente.

M. le Maire : Des questions ? On passe au vote. Qui vote pour, contre, abstention ? Adoptée.

La délibération n°51_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

52_170626 - Acquisition d'une parcelle de terrain auprès de la Copropriété « Campagne Valérie » dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la station du Val'Tram

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 52. Acquisition d'une parcelle de terrain auprès de la copropriété « Campagne Valérie » dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la station du Val'Tram. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : C'est une toute petite parcelle de huit mètres carrés qui est aux abords de la station Val-Tram Campagne Valérie et qui permet un nouvel accès à l'impasse des Bambous. La Ville achète ces huit mètres carrés à l'euro symbolique à la copropriété « Campagne Valérie ».

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour, contre, abstention ? Unanimité.

La délibération n°52_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

53_170626 - Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique de terrains à vocation de cheminement piétons, d'aire de jeux, de terrain de pétanque attenants ainsi que de trottoir auprès de la SAS « Aubagne les Passons » dans le cadre l'opération « Ecolines » quartier des Passons

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Délibération numéro 53. Approbation de l'acquisition à l'euro symbolique de terrain à vocation de cheminement piéton d'aire de jeu de terrain de pétanque attenant ainsi que de trottoir auprès de la SAS « Aubagne-les-Passons » dans le cadre de l'opération « Ecolines », quartier des Passons. Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Là, on acte quelque chose qui était prévu dans le projet initial. La Ville se voit rétrocéder à l'euro symbolique et effectivement un certain nombre de choses : le terrain de pétanque, l'aire de jeu ainsi que des trottoirs, de cheminement piéton et des places de parking. Donc, ces équipements ont été rénovés dans le cadre de l'opération. Ils nous sont rétrocédés. Ces équipements seront accessibles à la population d'Aubagne, pas seulement aux habitants de la résidence en journée. Le soir, les portes sont fermées. Par contre, en journée, tous les habitants pourront aller jouer à la pétanque sur ce terrain-là. Ce projet aux Passons, vous savez que ce n'est pas ce qu'on aime faire, ce n'est pas ce qu'on fera à partir de maintenant. Il a été fait avant qu'on arrive. Nous, on continue à dire que ce n'était pas une bonne idée, que la disparition d'espaces de libre nature et l'imperméabilisation qui est liée à l'opération sont dommageables pour le quartier. On affirme que nos projets d'urbanisme ressembleront à autre chose.

M. le Maire : Qu'est-ce que l'on remarque ? Qui vote pour ? Contre ? Unanimité ?

La délibération n°53_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

54_170626 - Approbation de la cession à Madame Karine ANDREU et Monsieur Ludovic MACHADO d'une parcelle de 122 m² à détacher de la parcelle AO 25 au prix de 1105 €.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : 54 approbations de la cession à Madame Karine Andreu et M. Ludovic Machado d'une parcelle de 122 mètres carrés à détacher de la parcelle AO25 au prix de 1 105 euros. Madame Fardoux.

Mme FARDOUX : Ce sont deux propriétaires d'un terrain sur lequel il y a une maison, appartenant au lotissement Sainte-Nicole, qui sont en train de vendre leur maison. Au moment où ils veulent signer la vente, le notaire leur dit : « Non, cela ne va pas, votre parcelle n'est pas comme il faut, votre clôture n'est pas au bon endroit, vous êtes sur la voie publique. » Donc, on régularise pour ne pas avoir à déplacer la clôture. Ce couple nous achète une bande de terrain de 122 mètres carrés. Le prix des domaines était de 1 300 euros. Je le rappelle pour ceux qui ne sont pas au courant qu'une fois que le prix des domaines est fixé, on peut avoir un ajustement de 15 %, les services ont considéré qu'on pouvait baisser le prix de 15 % par rapport au prix des domaines. C'est une petite somme, vous le voyez, étant entendu que sans doute que la Ville avait sa part de responsabilité sur le fait qu'il y a un certain temps, déjà, cette clôture n'ait pas été installée au bon endroit. On ne l'a pas vue.

M. le Maire : Des remarques ? On passe au vote qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°54_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

**56_170626 - Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS parcelles AR 560 - AR 562
Chemin de Riquet**

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : La délibération numéro 55 a été retirée. 56, approbation d'une convention de servitude Enedis, parcelle AR 560, AR 562, chemin de Riquet, Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : On va en passer pas mal pendant le mandat. À chaque fois qu'Enedis veut aller intervenir sur le réseau d'électricité et donc aller creuser une tranchée dans la rue, il faut que nous lui en donnions l'autorisation. Ici, cela concerne le chemin de Riquet.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité.

La délibération n°56_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

**57_170626 - Approbation de l'incorporation au domaine privé communal du bien sans maître
situé route Nationale 8, cadastré sous le numéro 74 de la section DS.**

**58_170626 - Approbation de l'incorporation au domaine privé communal du bien sans maître
situé 8 rue Hoche.**

**59_170626 - Approbation de l'incorporation au domaine privé communal du bien sans maître
situé 5 rue du Pont.**

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

M. le Maire : Les délibérations numéro 57, 58 et 59 vont être présentées en lot par Madame Clémentine Fardoux.

Mme FARDOUX : Ces trois délibérations concernent des biens sans maîtres. Les biens sans maîtres, ce sont des biens immobiliers, le plus souvent pour lesquels, au décès de leur propriétaire, il n'a pas été trouvé d'héritier. La réglementation, c'est qu'il faut qu'il se passe 20 ans, qu'au bout de 20 ans, la Ville doit faire la publicité par affichage et dans la presse, du fait qu'on cherche toujours le propriétaire de ce bien et quand personne n'a répondu pour dire « c'est à moi », il est à la Ville. Ce sont des biens qui, au bout de 20 ans sans entretien, sont parfois dégradés. De toute façon, la question ne se pose pas de savoir si on a envie ou si on n'en a pas envie. C'est la loi, nous devenons propriétaires de ces biens. Il y en a un qui est un local qui jouxte la pharmacie Valriant pour la délibération 57 et les deux autres sont des appartements, l'un qui est situé au 8 rue Hoche et l'autre au 5 rue du Pont, dans le centre-central.

M. le Maire : Des remarques. Je me vois à la délibération numéro 57 qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté. Délibération numéro 58, qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté. Délibération numéro 59, qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Adopté.

La délibération n°57_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

La délibération n°58_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

La délibération n°59_170626 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

VIE MUNICIPALE

59_170626 - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal au Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Délibération numéro 60.

« Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire en conformité avec les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Vu la délibération numéro 02-160426 du conseil municipal du 16 avril 2026, il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées au maire en matière de décision, d'action en justice, de transactions avec les tiers dans la limite de 1 000 euros, d'autorisation de renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre et dans les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges et de demandes de subvention. Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide de prendre acte de la communication des comptes rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire. »

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

QUESTION ORALE :

M. le Maire : M. Joseph Pittera, vous avez une question orale au Conseil municipal. Nous vous écoutons.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, j'ai été alerté par un de nos concitoyens, personne à mobilité réduite en fauteuil roulant, des difficultés récurrentes qu'il a rencontrées pour utiliser les ascenseurs du parking des Terres Rouges afin d'accéder à l'esplanade de l'église d'Aubagne.

Pour bien comprendre la situation, je l'ai personnellement accompagné dans son parcours. Le constat est assez édifiant. À partir des espaces publics, que ce soit de la galerie marchande en sous-sol ou du parking des Terres Rouges sous l'esplanade, les deux ascenseurs ne sont accessibles qu'aux personnes disposant d'un badge ou d'un ticket de parking. Malgré l'appel répété à un opérateur, nous n'avons pas pu obtenir l'ouverture des ascenseurs. Pour l'ascenseur situé à l'est du parking, il semblerait que la porte au niveau de l'esplanade ait été désactivée. Cette porte ne dispose ni de lecteur de badge ni d'interphone et le bouton d'appel est inactif. Au vu de son état, elle n'a certainement plus été utilisée depuis longtemps. Les portes palières situées sous l'esplanade fonctionnent avec des badges ou tickets de parking. Compte tenu du profil des voies d'accès à ce niveau, elles sont inaccessibles sans assistance pour une personne en fauteuil roulant.

Je me permets de rappeler qu'à l'origine, les promoteurs de ce parking avaient certainement conscience de ce problème puisque les ascenseurs, outre la desserte des étages du parking, avaient aussi une fonction de service public permettant d'accéder à l'esplanade de l'église et aux parkings publics des Terres Rouges à partir de l'avenue Elzéard Rougier. Il semblerait que, depuis la privatisation du parking en 2001, cette fonction, d'abord maintenue, ait ensuite disparu avec la mise en place des

badges et a même été oubliée dans les phases de revoyure de la DSP. Vous comprendrez certainement, Monsieur le Maire, que la perte de cette fonctionnalité initiale des ascenseurs des Terres Rouges prive les personnes en fauteuil roulant d'une liberté d'accès à l'église.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire, quelles dispositions comptez-vous prendre pour que l'ascenseur est, celui qui dessert l'esplanade à partir de la galerie marchande, retrouve sa fonctionnalité initiale pour l'accès à l'esplanade, mais aussi qu'il devienne accessible aux personnes à mobilité réduite, sans la contrainte d'avoir à appeler un opérateur dont la réponse reste aléatoire ?

En vous remerciant par avance de porter cette question à l'ordre du jour du Conseil municipal. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mon sincère dévouement pour Aubagne.

M. le Maire : Merci, M. Pitte, mes chers collègues. Je vous remercie de soulever ce point important concernant l'accessibilité à la place de l'église, un sujet qui tient effectivement à cœur à notre municipalité. Je dois vous avouer qu'il aurait été tentant, compte tenu de l'historique du dossier, de vous suggérer de poser cette question à M. Gérard Gazay, dont la gestion a vu l'ascenseur communal tomber en désuétude depuis 2014.

Toutefois, par sens de responsabilité et par souci constant de faciliter la vie de nos concitoyens et particulièrement celle des personnes à mobilité réduite, c'est moi-même qui vais vous répondre. À la suite d'un état des lieux rigoureux réalisé sur site et complété par des échanges avec le gestionnaire Q-Park, voilà la situation. Le site dispose de deux ascenseurs sous gestion de Q-Park, permettant théoriquement l'accès à l'esplanade. Le premier ascenseur assurait autrefois cet accès direct, mais il est hors service depuis 2014. Nous héritons là d'une situation où l'entretien n'a pas été la priorité ces dernières années, un peu comme les voitures. Le second ascenseur est actuellement accessible uniquement aux abonnés munis d'un badge et dessert le septième étage, d'où une rampe PMR permet de rejoindre l'esplanade. Il nous a été indiqué qu'un dispositif spécifique existait par le passé. Des badges étaient mis à disposition en mairie pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'utiliser cet ascenseur. Ce système a malheureusement été abandonné faute d'une organisation administrative claire pour en assurer la gestion.

Conscient de l'urgence pour les usagers, j'ai décidé de prendre les mesures suivantes. Dans l'immédiat, nous allons proposer à Q-Park de renouveler et consolider ce dispositif de badges. Il faudra définir les modalités pour que ces derniers soient délivrés rapidement sur des critères transparents. À moyen terme, un travail de diagnostic, chiffrage et inscription budgétaire doit être engagé pour la remise en service de l'ascenseur direct jusqu'à l'esplanade de l'église afin de restaurer durablement la fonctionnalité initiale de cet accès public. Cette solution nous permettra d'apporter une réponse rapide et pragmatique pour garantir la liberté de déplacement de tous nos concitoyens. Je vous remercie. La séance est levée.